



**Nations Unies**

# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2017**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume III  
Centre du commerce international**

**Assemblée générale  
Documents officiels  
Soixante-treizième session  
Supplément n° 5**





# **Rapport financier et états financiers vérifiés**

**de l'année terminée le 31 décembre 2017**

**et**

# **Rapport du Comité des commissaires aux comptes**

**Volume III  
Centre du commerce international**



Nations Unies • New York, 2018

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Lettres d'envoi . . . . .	4
I. Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes . . . . .	6
II. Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes . . . . .	9
Résumé . . . . .	9
A. Mandat, étendue de l'audit et méthode . . . . .	11
B. Constatations et recommandations . . . . .	11
1. Suite donnée aux recommandations antérieures . . . . .	12
2. Aperçu de la situation financière . . . . .	12
3. Gestion financière . . . . .	14
4. Gestion stratégique et gouvernance . . . . .	16
5. Exécution des projets . . . . .	17
6. Gestion des voyages . . . . .	19
7. Gestion des ressources humaines . . . . .	19
C. Informations communiquées par l'administration . . . . .	22
1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens . . . . .	22
2. Versements à titre gracieux . . . . .	22
3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière . . . . .	22
D. Acceptation . . . . .	23
Annexe	
État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2016 . . . . .	24
III. Certification des états financiers . . . . .	34
IV. Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017 . . . . .	35
A. Introduction . . . . .	35
B. Durabilité du respect des normes comptables internationales pour le secteur public . . . . .	37
C. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017 . . . . .	37
Annexe	
Renseignements supplémentaires . . . . .	46
V. États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017 . . . . .	47
I. État de la situation financière au 31 décembre 2017 . . . . .	47
II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017 . . . . .	48
III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2017 . . . . .	49
IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2017 . . . . .	50
V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2017 . . . . .	51
Notes relatives aux états financiers . . . . .	52

---

## Lettres d'envoi

### **Lettre datée du 29 mars 2018, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2017, que j'approuve par la présente lettre. Les états financiers ont été certifiés exacts par le Contrôleur.

Des copies de ces états financiers sont également communiquées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

*(Signé)* António **Guterres**

---

**Lettre datée du 24 juillet 2018, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Président du Comité  
des commissaires aux comptes**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2017.

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes de l'Inde,  
Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

## **Chapitre I**

### **Rapport du Comité des commissaires aux comptes : opinion des commissaires aux comptes**

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

Nous avons vérifié les états financiers du Centre du commerce international (CCI), qui comprennent l'état de la situation financière (état I) au 31 décembre 2017, l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) pour la même année, ainsi que les notes relatives aux états financiers, y compris un récapitulatif des principales conventions comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

#### **Base de notre opinion**

Nous avons procédé à l'audit conformément aux Normes internationales d'audit. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont énoncées à la section « Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers ». Nous sommes indépendants du Centre du commerce international, conformément aux règles déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers, et nous nous sommes acquittés de nos responsabilités dans le respect de ces règles. Nous estimons que les éléments que nous avons réunis à l'occasion de notre audit sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion.

#### **Informations autres que les états financiers et le rapport des commissaires aux comptes**

Les autres informations présentées dans le présent rapport ont été établies par le Secrétaire général et comprennent le rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (chap. IV), mais non les états financiers ni le rapport des commissaires aux comptes à proprement parler.

Notre opinion sur les états financiers ne porte pas sur ces autres informations et nous ne formulons aucune expression d'assurance à leur égard.

Nous sommes tenus dans le cadre de l'audit des états financiers de prendre connaissance de ces autres informations et de nous assurer qu'elles concordent avec les états financiers et avec les constatations que l'audit nous a permis de dégager et qu'elles ne présentent pas d'anomalies significatives. Nous sommes tenus de rendre compte de toute anomalie significative que nous pourrions déceler à cette occasion. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités du Secrétaire général et des organes de gouvernance en matière d'états financiers**

Il incombe au Secrétaire général d'établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, qui présentent une image fidèle de la situation du Centre du commerce international et d'exercer le contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre d'établir des états exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur.

Lors de l'établissement des états financiers, le Secrétaire général est tenu d'évaluer la capacité du Centre du commerce international de poursuivre ses activités, de rendre compte, le cas échéant, des éléments touchant la continuité des activités et de considérer qu'il poursuivra ses activités, à moins qu'il n'ait l'intention de procéder à la liquidation du Centre ou de mettre fin à ses activités, ou qu'il n'ait pas d'autre solution à sa portée.

Les organes de gouvernance sont tenus de superviser la procédure d'information financière du Centre du commerce international.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes concernant l'audit des états financiers**

Notre objectif est d'acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient dues à la fraude ou à l'erreur, et de publier un rapport dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé ; elle ne garantit cependant pas qu'un audit mené conformément aux Normes internationales d'audit permette de déceler systématiquement les anomalies significatives. Les anomalies peuvent tenir à la fraude ou à l'erreur et sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles peuvent influencer les décisions économiques que les utilisateurs prendront sur la base des états financiers.

Dans le respect des Normes internationales d'audit, nous exerçons notre jugement professionnel et un esprit critique tout au long de l'audit. Nous menons également les activités suivantes :

- Nous décelons et évaluons les risques que pourrait poser la présence d'inexactitudes significatives dans les états financiers, que celles-ci soient dues à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous réunissons des éléments à l'occasion de notre audit qui sont appropriés et suffisants pour nous permettre de former notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude significative découlant d'une fraude est plus élevé que celui de ne pas déceler une inexactitude résultant d'une erreur, car la fraude peut recouvrir des actes de collusion ou de falsification, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou le non-respect des procédures de contrôle interne ;
- Nous évaluons les contrôles internes exercés par le Centre du commerce international afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais notre intention n'est pas d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ces contrôles ;
- Nous évaluons les conventions comptables suivies et les estimations faites par le Secrétaire général, de même que l'information dont il fait état ;
- Nous tirons des conclusions concernant l'utilisation par le Secrétaire général du principe de la continuité des activités et, nous fondant sur les éléments que nous avons réunis dans le cadre de l'audit, nous estimons s'il existe une incertitude

significative quant à des événements ou des conditions qui pourraient compromettre la capacité du Centre du commerce international de poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'appeler l'attention sur les informations pertinentes figurant dans les états financiers et d'émettre une opinion modifiée si elles ne sont pas satisfaisantes. Nos conclusions sont fondées sur les éléments réunis à la date d'établissement de notre rapport, mais nous ne pouvons pas nous engager pour l'avenir puisque l'on ne peut pas exclure que des circonstances ou des événements futurs empêchent le Centre du commerce international de poursuivre ses activités ;

- Nous évaluons la présentation générale, la structure et la teneur des états financiers et des informations qui les accompagnent ; nous évaluons aussi si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents avec fidélité.

Nous communiquons avec les organes de gouvernance concernant, entre autres points, l'étendue et le calendrier de l'audit et les principales constatations, notamment les insuffisances significatives concernant les contrôles internes que nous pourrions avoir décelées dans le cadre de nos activités.

### **Rapport sur les autres obligations légales ou réglementaires**

Nous estimons en outre que les opérations comptables du Centre du commerce international qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre audit ont été, pour tous les aspects significatifs, conformes au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et aux autorisations de l'organe délibérant.

Conformément à l'article VII du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit.

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes de l'Inde,  
Président du Comité  
des commissaires aux comptes  
(Auditeur principal)  
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes de la République-Unie de Tanzanie  
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes  
fédérale de l'Allemagne  
(*Signé*) Kay **Scheller**

24 juillet 2018

## Chapitre II

### Rapport détaillé du Comité des commissaires aux comptes

#### *Résumé*

#### **Opinion des commissaires aux comptes**

1. Le Comité des commissaires aux comptes a examiné les états financiers du Centre du commerce international (CCI), à savoir l'état de la situation financière pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (état I) et l'état des résultats financiers (état II), l'état des variations de l'actif net (état III), l'état des flux de trésorerie (état IV) et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) pour l'année terminée à cette date, ainsi que les notes relatives aux états financiers, qui comprennent une récapitulation des principales conventions comptables.

2. Le Comité considère que les états financiers donnent pour tout élément de caractère significatif une image fidèle de la situation financière du Centre au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats financiers et flux de trésorerie pour l'année terminée à cette date, et ont été établis conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

#### **Conclusion générale du Comité**

3. L'actif net du Centre pour l'année terminée en décembre 2016 a été négatif (33,9 millions de dollars) mais il est redevenu positif en 2017, atteignant 7,3 millions de dollars. Cette amélioration est principalement imputable aux accords pluriannuels passés entre le Centre et les donateurs, qui prévoient des contributions sans conditions de la part de ses donateurs traditionnels.

4. Ces dernières années, le Centre a pris des mesures pour améliorer le contrôle financier et la gestion de ses opérations. Toutefois, le Comité a relevé des insuffisances dans le fonctionnement du Centre, notamment en ce qui concerne le respect des normes IPSAS, la gestion stratégique et la gouvernance, l'exécution des projets, la gestion des voyages et la gestion des ressources humaines. Le Comité a formulé des recommandations visant à y remédier.

#### **Principales constatations**

##### **Examen des accords relatifs aux contributions volontaires**

5. Le Centre devrait continuer d'examiner chacun des accords conclus avec les donateurs, afin de vérifier si les obligations de performance énoncées dans l'accord satisfont à la définition d'une condition. Pour ce faire, le Centre devrait revoir sa liste de vérification des mémoranda d'accord, afin de s'assurer qu'elle contient toutes les conditions prévues par la Norme IPSAS 23 et, ainsi, d'établir clairement si un accord est assorti de conditions ou non.

##### **Sous-estimation des engagements au titre des avantages du personnel**

6. Au paragraphe 105 des notes relatives aux états financiers, il est dit que les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants. La dernière évaluation actuarielle complète en date a été arrêtée au 31 décembre 2017. Au paragraphe 106 b) des notes, il est précisé que le Centre comptabilise au passif la valeur actuarielle totale, à la date de clôture des

comptes, des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire).

7. En ce qui concerne les congés accumulés, le Comité n'a constaté aucun écart significatif entre la précédente et la nouvelle évaluation actuarielle, qui puisse justifier une diminution de 4,26 millions de dollars des engagements correspondants. Le Centre a informé le Comité qu'Ernst & Young avait retraité les données de 2015 relatives à l'évaluation des congés annuels, ce qui avait donné lieu à une surestimation du nombre de jours de congés accumulés par certains membres du personnel. Le Centre devrait examiner de manière plus approfondie l'évaluation des engagements au titre des congés annuels afin d'en garantir l'exactitude dans les états financiers.

#### **Sélection des partenaires d'exécution**

8. Sur les 14 partenaires d'exécution qui participent au projet d'autonomisation des jeunes que le Centre mène en Gambie, seuls 6 ont été inclus dans le rapport CUBED\* publié mai 2017. D'après l'évaluation consignée dans ce rapport, trois partenaires d'exécution sont aptes à collaborer, deux expriment des préoccupations et un rencontre des difficultés. Les huit autres partenaires n'ont fait l'objet d'aucune évaluation.

#### **Nomination des consultants en cas de candidature unique**

9. Conformément aux directives du Centre concernant le recrutement et l'administration des consultants et des vacataires (par. 4.3), le responsable chargé du recrutement doit sélectionner et évaluer au moins trois candidats inscrits dans le fichier tenu à jour par la Division des ressources humaines. Si ce responsable souhaite engager le seul candidat qualifié figurant dans le fichier, il doit consigner par écrit les raisons qui ont justifié la sélection dudit candidat.

10. Lors de la vérification par sondage, le Comité a constaté que 71 contrats (soit 42 % des dossiers vérifiés) avaient été attribués après examen d'une seule candidature. Les responsables du recrutement n'avaient pas publié d'avis de vacance afin d'élargir le vivier de candidats, se privant ainsi d'une procédure de sélection ouverte.

#### **Principales recommandations**

Selon les principales recommandations formulées par le Comité, le Centre devrait :

- a) **Renforcer son système d'examen et de classement des accords de contribution volontaire en tant qu'accords assortis de conditions ou non, aux fins de la comptabilisation des produits ;**
- b) **Examiner de plus près l'évaluation des engagements au titre des congés annuels afin de s'assurer de leur exactitude dans les états financiers ;**
- c) **Évaluer tous les partenaires d'exécution avec lesquels il collabore dans le cadre de ses projets ;**
- d) **Engager ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte.**

---

\* Évaluation de la diligence raisonnable institutionnelle en matière de conception de programme.

## A. Mandat, étendue de l'audit et méthode

1. Le Centre du commerce international (CCI) est un organisme de coopération technique cofinancé par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC), qui œuvre à la promotion des exportations des petites et moyennes entreprises des pays en développement et des pays en transition.

2. Le Comité des commissaires aux comptes a vérifié les états financiers et contrôlé la gestion du Centre pour l'année terminée le 31 décembre 2017, en application de la résolution 74 (I) de l'Assemblée générale, adoptée en 1946. Il a conduit son contrôle conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux normes internationales d'audit. Celles-ci exigent que le Comité se conforme aux règles déontologiques et organise et exécute ses contrôles de façon à acquérir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes significatives.

3. Le contrôle avait principalement pour objet de permettre au Comité de se faire une opinion sur la question de savoir si les états financiers reflétaient fidèlement la situation financière du Centre au 31 décembre 2017 ainsi que ses résultats financiers et flux de trésorerie de l'année terminée à cette date, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Il s'agissait notamment de savoir si les charges figurant dans les états financiers avaient été engagées aux fins approuvées par les organes directeurs et si les produits et les charges avaient été convenablement classés et comptabilisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU. Il a été procédé à un examen général des systèmes financiers et des mécanismes de contrôle interne, ainsi qu'à des vérifications par sondage des documents comptables et autres pièces justificatives, dans la mesure que le Comité a jugée nécessaire pour se faire une opinion sur les états financiers.

4. Le Comité a également examiné la gestion du Centre en application de l'article 7.5 du Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies. Dans le cadre de l'audit, le Comité s'est rendu au siège du Centre à Genève. Il a continué de travailler en coordination avec le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), qui dépend du Secrétariat, pour assurer une couverture cohérente.

5. Le présent rapport aborde des questions qui, de l'avis du Comité, méritent d'être portées à l'attention de l'Assemblée générale. Il a fait l'objet d'une discussion avec l'administration du Centre, dont les vues sont présentées autant que nécessaire dans le rapport.

## B. Constatations et recommandations

### Chiffres clefs

<b>127,13 millions de dollars</b>	Total des produits en 2017, contre 66,79 millions de dollars en 2016
<b>88,21 millions de dollars</b>	Total des charges en 2017, contre 91,2 millions de dollars en 2016
<b>167,18 millions de dollars</b>	Total de l'actif en 2017, contre 105,03 millions de dollars en 2016

<b>159,84 millions de dollars</b>	Total du passif en 2017, contre 138,92 millions de dollars en 2016
<b>7,34 millions de dollars</b>	Actif net en 2017, contre une situation nette négative de 33,9 millions de dollars en 2016.

## 1. Suite donnée aux recommandations antérieures

6. Le Comité a examiné la suite donnée à ses recommandations antérieures et vérifié l'état d'avancement des recommandations en suspens. Sur les 23 recommandations formulées par le Comité et restées en suspens jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2016, 16 (70 %) avaient été intégralement appliquées par le CCI et 7 (30 %) étaient en cours d'application. On trouvera à l'annexe du présent rapport des observations détaillées sur l'état d'application des recommandations antérieures.

## 2. Aperçu de la situation financière

7. Au 31 décembre 2017, le total de l'actif avait augmenté, passant de 105,03 millions de dollars en 2016 à 167,18 millions en 2017, principalement en raison de l'augmentation des contributions volontaires à recevoir, qui sont passées de 53 millions de dollars en 2016 à 105,9 millions en 2017, et de celle des placements, qui sont passés de 34,06 millions de dollars en 2016 à 50,25 millions en 2017. Le Centre a constaté un passif de 159,84 millions de dollars au total au 31 décembre 2017 (contre 138,92 millions en 2016). Cette augmentation notable résulte de celle des autres éléments de passif, dont le montant est passé de 41,83 millions de dollars au 31 décembre 2016 à 60,29 millions de dollars au 31 décembre 2017, principalement du fait de la conclusion, pendant l'année considérée, des nouveaux accords pluriannuels de contributions volontaires soumises à conditions.

### *Résultats financiers*

8. Le Centre a constaté un excédent de 38,92 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (contre un déficit de 24,41 millions en 2016). Le total des produits comptabilisés pour l'année considérée s'est élevé à 127,13 millions de dollars (contre 66,79 millions en 2016), dont 35,45 millions issus de contributions statutaires et 89,98 millions de contributions volontaires, contre respectivement 37,39 millions et 26,88 millions de dollars l'année précédente.

9. Le Centre a constaté des charges de 88,21 millions de dollars pour l'année terminée le 31 décembre 2017 (contre 91,20 millions de dollars en 2016). Comme les années précédentes, ces charges sont pour l'essentiel liées aux traitements, indemnités et autres prestations du personnel (54,33 millions de dollars). Les charges relatives aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (consultants et contractants) se sont établies à 11,5 millions de dollars et les frais de fonctionnement divers à 11,66 millions de dollars. Les autres charges comprennent la formation, les voyages, les frais de change, les subventions et les amortissements. Le tableau II.1 ci-dessous présente l'analyse des charges du Centre faite par le Comité.

Tableau II.1  
**Charges du Centre du commerce international pour les années terminées le  
 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2016**

<i>Type de charges</i>	<i>2017 (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>2017 (pourcentage du montant total)</i>	<i>2016 (milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>2016 (pourcentage du montant total)</i>
Traitements, indemnités et autres prestations	54 328	61,59	52 065	57,09
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	11 502	13,04	14 502	15,90
Voyages	5 075	5,75	5 339	5,85
Subventions et autres transferts	1 311	1,49	936	1,03
Fournitures et consommables	739	0,84	273	0,30
Amortissement des immobilisations corporelles	416	0,47	327	0,36
Amortissement des immobilisations incorporelles	435	0,49	347	0,38
Frais de fonctionnement divers	11 656	13,21	14 670	16,09
Charges diverses	2 748	3,12	2 738	3,00
<b>Total</b>	<b>88 210</b>	<b>100</b>	<b>91 197</b>	<b>100</b>

*Source* : Analyse par le Comité des commissaires aux comptes des états des résultats financiers présentés par le Centre pour 2016 et 2017.

### *Analyse financière*

10. Dans le cadre de son analyse financière, le Comité a évalué les ratios financiers du Centre et ses principaux actifs et passifs (voir tableau II.2).

Tableau II.2  
**Ratios financiers**

<i>Ratio</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Ratio de liquidité générale <sup>a</sup> (actifs courants/passifs courants)	1,64	1,94
Total de l'actif/total du passif <sup>b</sup> (actif/passif)	1,05	0,76
Ratio de liquidité immédiate <sup>c</sup> (trésorerie + placements à court terme/passifs courants)	0,85	1,30
Ratio de liquidité relative <sup>d</sup> (trésorerie + placements + créances/passifs courants)	1,57	1,86

*Source* : États financiers du Centre pour 2017.

<sup>a</sup> Un ratio élevé indique que l'entité est en mesure de s'acquitter de ses obligations à court terme.

<sup>b</sup> Un ratio élevé est un bon indicateur de solvabilité.

<sup>c</sup> Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de liquidité qui mesure la part des actifs courants que représentent la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements pouvant couvrir les passifs courants.

<sup>d</sup> Le ratio de liquidité relative est un indicateur plus rigoureux que le ratio de liquidité générale parce qu'il exclut les stocks et autres actifs courants qui sont plus difficiles à convertir en numéraire. Plus le ratio est élevé, plus la liquidité est importante.

11. Le Comité a noté que le CCI présente un bon ratio total de l'actif/total du passif, quoique le premier ait baissé par rapport à l'année précédente. Les engagements au titre des avantages du personnel ont représenté 57,14 % du montant total du passif du Centre en 2017 (65 % en 2016) et leur part, en pourcentage du total du passif, a diminué. Étant donné les bons ratios de liquidité générale et de liquidité relative et le ratio total de l'actif/total du passif, le Comité considère que la santé financière du Centre est bonne et qu'il n'y a aucun risque immédiat pour ses liquidités. Le Comité approuve la volonté du Centre de poursuivre ses activités.

### 3. Gestion financière

#### *Examen des accords relatifs aux contributions volontaires*

12. La convention comptable applicable à la constatation des produits figure au paragraphe 55 des notes relatives aux états financiers. Elle dispose que « les contributions volontaires sont constatées comme produits à la signature d'un accord contraignant qui ne fixe pas de résultats précis à atteindre et n'impose pas la restitution des avoirs à l'entité contributrice si ces résultats ne sont pas obtenus. Dans les cas où l'accord contient de telles dispositions, les contributions volontaires sont inscrites au passif jusqu'à ce que les conditions soient remplies, moment auquel elles sont comptabilisées comme produits ».

13. Le total des contributions volontaires s'élève à 89,98 millions de dollars, dont 74,29 millions découlant de 65 accords passés avec des donateurs en 2017, qui ont été comptabilisés en tant que contributions volontaires sans condition.

14. Le Comité a constaté que, dans le cadre de la procédure d'examen des mémorandums d'accord, le Centre n'avait pas de liste de vérification des critères imposés par la Norme IPSAS 23, qui prévoit que l'on examine chacun des accords passés avec les donateurs afin de déterminer s'ils sont soumis à conditions ou non et si les obligations de performance énoncées dans l'accord satisfont à la définition d'une condition. Le Centre devrait donc renforcer son mécanisme d'examen et de classification des accords de contribution volontaire, conformément aux normes IPSAS, qui permettent de déterminer clairement si une contribution volontaire est soumise à conditions ou non.

15. Le Comité recommande au Centre de renforcer son mécanisme d'examen et de classification des accords de contribution volontaire, selon qu'ils sont soumis à conditions ou non, aux fins de la constatation des produits.

16. Le Centre a accepté cette recommandation.

#### *Nécessité d'examiner en détail les immobilisations corporelles intégralement amorties afin d'évaluer correctement leur utilisation*

17. Conformément au paragraphe 67 de la Norme IPSAS 17 (immobilisations corporelles), une entité doit réviser la valeur comptable nette et la durée d'utilité d'une immobilisation corporelle au moins à la fin de chaque clôture annuelle des comptes.

18. Le Comité a constaté qu'au 31 décembre 2017 104 immobilisations corporelles intégralement amorties étaient toujours utilisées mais qu'aucun examen de leur valeur comptable nette et de leur durée d'utilité n'avait été réalisé à la date de clôture des comptes, comme prévu dans les normes IPSAS. Le coût capitalisé de ces immobilisations corporelles intégralement amorties s'élevait à 1,27 million de dollars.

19. Le Comité recommande au Centre de procéder à une révision de la valeur comptable nette et de la durée d'utilité des immobilisations corporelles intégralement amorties qui sont toujours utilisées.

20. Le Centre a accepté cette recommandation.

*Sous-estimation des engagements au titre des avantages du personnel*

21. Au paragraphe 105 des notes relatives aux états financiers, il est indiqué que les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés par des actuaires indépendants. La dernière évaluation actuarielle en date a été arrêtée au 31 décembre 2017. Au paragraphe 106 b), il est indiqué que le Centre « comptabilise au passif la valeur actuarielle totale, à la date de clôture des comptes, des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à concurrence de 60 jours (18 jours pour le personnel temporaire). La part des jours de congé accumulés dont on s'attend à ce qu'ils donnent lieu à paiement dans les 12 mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Les engagements au titre des jours de congé accumulés sont comptabilisés en tant qu'avantages du personnel à long terme et donnent lieu à une évaluation actuarielle ».

22. La situation des engagements au titre des prestations définies au 31 décembre 2017 et 2016 figure au tableau II.3.

Tableau II.3

**Situation des engagements au titre des prestations définies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Prestation</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>Écart</i>
Assurance maladie après la cessation de service	79 268	74 869	4 399
Prime de rapatriement	6 207	6 234	(27)
Congés annuels accumulés	3 947	8 206	(4 259)
<b>Total</b>	<b>89 422</b>	<b>89 309</b>	<b>113</b>

*Source* : notes relatives aux états financiers pour 2017 (par. 107).

23. Le Comité a constaté que les engagements au titre des congés annuels accumulés avaient considérablement diminué par rapport à l'année précédente. Au paragraphe 109 des notes relatives aux états financiers, il est indiqué que la diminution des engagements au titre des congés annuels s'explique par un gain actuariel résultant d'un ajustement lié à l'expérience attribuable à une diminution sensible du nombre de jours accumulés par le personnel – sur la base d'un recensement réalisé au 31 octobre 2017.

24. Le Comité a constaté que les congés annuels accumulés par le personnel du Centre à la date de l'évaluation actuarielle de l'année précédente et de l'année considérée atteignaient respectivement 7 385 et 7 108 jours. Il n'a constaté aucun écart notable dans le nombre de jours de congés annuels accumulés qui expliquerait une diminution des engagements au titre des congés annuels d'un montant de 4,26 millions de dollars. Cette diminution ne s'explique donc pas par les données réelles disponibles sur les congés annuels accumulés du personnel du Centre.

25. Selon le Centre, Ernst & Young avait retraité les données de 2015 relatives à l'évaluation des congés annuels, ce qui avait donné lieu à une surestimation du nombre de jours de congés dus à certains membres du personnel.

26. Le Comité recommande au Centre de suivre de plus près l'évaluation des engagements au titre des congés annuels afin de s'assurer de leur exactitude dans les états financiers.

27. Le Centre a accepté cette recommandation.

#### 4. Gestion stratégique et gouvernance

##### *Nécessité d'évaluer les résultats du Centre à l'aune du Programme de développement durable à l'horizon 2030*

28. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un plan d'action en faveur de l'humanité, de la planète et de la prospérité. Il comporte 17 objectifs et 169 cibles à atteindre d'ici à 2030, et tous les organismes des Nations Unies ont l'obligation de le respecter strictement. Il encadre et oriente le plan stratégique du Centre pour la période 2018-2021. Dans son plan stratégique et son plan de travail, le Centre a insisté sur le fait qu'il contribuerait à la réalisation du Programme 2030 dans le cadre de tous ses projets, en donnant la priorité à 10 objectifs.

29. Dans le rapport sur son fonds d'affectation spéciale qu'il a présenté au Comité consultatif en juin 2017, le Centre a déclaré qu'en plus de sa contribution au Programme 2030 dans le cadre de projets d'assistance technique, il contribuait aux initiatives prises à l'échelle mondiale pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable en fournissant, en collaboration avec l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), des données mondiales et par pays sur des indicateurs d'intérêt.

30. En 2017, chaque projet s'est vu assigner des cibles spécifiques. À la fin de l'année, les responsables de projet devaient rendre compte des résultats obtenus. Le Centre a recensé 10 objectifs et 23 cibles associées auxquels il contribue directement. Le nouveau portail de gestion des projets est un outil de suivi qui permet aux responsables de projet de consigner les progrès accomplis dans la réalisation de ces 23 cibles. Au sein d'un cadre logique, ils établissent des liens entre les projets dont ils sont chargés et des cibles spécifiques sur le terrain<sup>1</sup>. À la fin de 2017, pour la première fois, le Centre a demandé à ses responsables de projets de rendre compte de la contribution de leurs projets à la réalisation des cibles choisies.

31. Le Comité a examiné les cibles et les réalisations du Centre, telles que figurant sur le portail de gestion des projets, et a noté que ces dernières n'étaient pas consignées de manière uniforme ou cohérente, qu'il était donc difficile de les évaluer à l'aune des objectifs définis et qu'en l'absence de statistiques de référence mesurables ou de taux d'exécution définitifs, il était impossible d'évaluer, de suivre et de faire connaître de façon complète les effets des initiatives du Centre sur la réalisation des objectifs de développement durable.

32. Constatant que le Centre dispose d'un bon portail de gestion des projets, qui lui permet de suivre ses réalisations, le Comité pense que le CCI pourrait mettre en regard les résultats de ses projets et les objectifs de développement durable via ce portail. Pour ce faire, le Centre doit définir le type de résultats que visent ses projets, communiquer, pour chacune des 23 cibles retenues, des directives à ses responsables de projet, et appliquer une méthode standardisée de communication de l'information. Cette démarche permettrait d'améliorer la qualité et la cohérence de l'information communiquée et d'avoir une idée plus claire de la contribution du Centre à la réalisation des objectifs de développement durable.

---

<sup>1</sup> Un cadre logique est un outil de planification, de mise en œuvre, de gestion, de suivi et d'évaluation des projets.

33. **Le Comité recommande au Centre a) de définir le type de résultats visés dans le cadre de ses projets en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et b) de donner des directives aux responsables de projet sur la contribution qu'ils doivent apporter à la réalisation de chacune des 23 cibles retenues.**

34. Le Centre a accepté cette recommandation.

## 5. Exécution des projets

### *Projet en faveur de l'autonomisation des jeunes en Gambie*

35. Le projet du Centre en faveur de l'autonomisation des jeunes en Gambie vise à contribuer au développement économique du pays en améliorant l'employabilité des jeunes, en particulier ceux qui sont tentés par l'immigration et ceux qui sont de retour dans leur pays. Son coût s'élève à 12,28 millions de dollars et le Centre doit assurer son exécution de 2017 à 2020, avec un financement de l'Union européenne.

### *Constitution du Comité des subventions*

36. Le Comité des subventions du Centre examine toutes les propositions de subvention d'un montant égal ou supérieur à 50 000 dollars. Conformément aux directives, il est composé de quatre membres et de leurs remplaçants, qui doivent justifier de compétences dans les domaines suivants :

- Coopération concernant des questions de fond et coopération technique ;
- Planification stratégique, performance et gouvernance ;
- Droit ;
- Finances.

37. Les membres spécialistes des questions financières (généralement des personnes responsables de la gestion financière) assurent la présidence. Le quorum est de quatre membres ou membres remplaçants, dont au moins un est qualifié dans chacun des domaines susmentionnés.

38. La composition du Comité des subventions a été revue le 18 janvier 2018 et est désormais de quatre membres et d'un président, ainsi que de sept membres remplaçants et d'un président remplaçant. Le Comité a noté que les fonctions du Président avaient pris fin au Centre en mars 2018. Au moment de l'audit, la composition du Comité n'avait pas été renouvelée, bien que celui-ci soit un élément essentiel à la bonne marche du Centre, ses décisions ayant une incidence non seulement sur la santé financière de l'organisation mais également sur sa stratégie d'exécution.

**39. Le Comité recommande au Centre d'actualiser la composition du Comité des subventions en cas de changement dans sa composition, notamment en cas de départ ou de réaffectation de membres du personnel.**

### *Sélection des partenaires d'exécution*

40. Le projet du Centre en faveur de l'autonomisation des jeunes en Gambie comprend 14 partenaires d'exécution, comme indiqué dans le tableau II.4.

Tableau II.4  
Partenaires d'exécution

<i>Description</i>	<i>Nombre de partenaires d'exécution</i>
Moins de 30 000 dollars	9
Entre 30 000 et 50 000 dollars	4
Plus de 50 000 dollars	1

*Source* : Analyse des informations communiquées par le Centre.

41. Le descriptif du projet indique que le Centre doit évaluer et sélectionner ses partenaires d'exécution selon la méthode CUBED. Il s'agit d'un questionnaire qui permet de déterminer si un partenaire répond à six critères (engagement, capacités, réseau, ressources, pertinence, expérience) et de lui attribuer une note pondérée.

42. Sur les 14 partenaires d'exécution qui participent au projet en Gambie, seuls six ont été inclus dans le rapport CUBED publié par le Centre en mai 2017 (voir par. 8 du résumé ci-dessus).

43. Dans l'audit qu'il a réalisé au Centre sur la gestion des partenaires d'exécution (2016/106), le Bureau des services de contrôle interne a également recommandé au Centre de charger les responsables de projet de rassembler des informations sur les organisations prises en considération dans la procédure de sélection des partenaires.

**44. Le Comité recommande au Centre d'évaluer tous les partenaires d'exécution avec lesquels il collabore dans le cadre de ses projets.**

45. Le Centre a fait savoir qu'il mettrait la dernière main à l'élaboration d'un formulaire type d'évaluation des partenaires, qui, après examen de la direction, entrerait prochainement en vigueur.

#### *Paiements aux partenaires d'exécution*

46. Aux termes d'un mémorandum d'accord conclu avec 10 partenaires d'exécution les paiements s'effectuent en deux versements, d'abord de 75 % puis de 25 % des montants, tandis que quatre autres mémorandums prévoient trois versements, le premier de 60 %, le deuxième de 30 % et le troisième de 10 % des montants. Le premier versement (75 % ou 60 % respectivement) doit être effectué à la signature du mémorandum et les autres à l'achèvement des activités et à la présentation des rapports sur les résultats et des factures justifiant les dépenses.

47. Au moment de l'audit, en avril 2018, 6 des 14 partenaires d'exécution avaient reçu le second versement, alors que seuls quatre avaient achevé les activités et qu'aucun d'entre eux n'avait présenté de facture justifiant les dépenses. Le Groupe de la gestion des projets avait recommandé à la Section des finances les versements. Il n'avait vérifié ni le budget ni la bonne fin des activités avant de faire effectuer les versements aux partenaires d'exécution. En n'exerçant pas les contrôles voulus, le Groupe de la gestion des projets avait provoqué une hausse des coûts des projets et il ne s'était pas assuré de l'achèvement des activités avant la remise des paiements aux partenaires d'exécution.

**48. Le Comité recommande au Centre de veiller à ce que les responsables de division examinent le budget et les documents justificatifs avant tout paiement aux partenaires d'exécution.**

49. Le Centre a accepté cette recommandation.

## 6. Gestion des voyages

### *Respect de la disposition 7.8 du Règlement du personnel relative aux délais de réservation des billets*

50. Aux termes de la disposition 7.8 du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, pour tout voyage autorisé effectué par le fonctionnaire ou par des membres de sa famille, l'Organisation achète les billets par avance. Dans un souci d'économie, le CCI a prescrit un délai minimum de soumission des demandes d'autorisation de voyage. Conformément à la procédure prévue dans Umoja, la demande doit être présentée 21 jours avant le début du voyage afin que toutes les dispositions, y compris la réservation et l'achat des billets à l'avance, puissent être prises 16 jours avant le début du voyage, comme indiqué à la disposition 3.3 de l'instruction administrative relative aux voyages autorisés. Le directeur de programme ou de projet doit expliquer les raisons pour lesquelles les dispositions nécessaires n'ont pas été prises 16 jours avant le début du voyage. Ces instructions sont entrées en vigueur en avril 2016.

51. Lors de l'audit de 2016, le Comité avait noté que sur les 2 087 demandes qu'il avait examinées, 1 460 (soit 70 %) n'avaient pas été traitées 16 jours avant le début du voyage, d'où une planification laissant à désirer qui avait été justifiée principalement par le changement des dates de certaines manifestations, la confirmation tardive des partenaires, l'absence de financement, une décision de dernière minute et d'autres cas similaires. Il a noté qu'en 2017, le nombre des demandes ne respectant pas le délai fixé avait légèrement augmenté à 71 %, avec 1 864 voyages dans ce cas sur les 2 616 effectués entre janvier et décembre 2017.

52. La recommandation formulée dans le précédent rapport restant valable, elle n'est pas renouvelée dans le présent rapport.

## 7. Gestion des ressources humaines

### *Engagement des consultants*

53. Le CCI a recours à du personnel temporaire et engage des consultants et des vacataires pour remplir ses objectifs prioritaires qui consistent, entre autres, à aider les petites et moyennes entreprises à acquérir une dimension internationale. Il est fortement tributaire des services fournis par cette catégorie de personnel pour mener à bien les activités liées à ses projets. En 2017, il a engagé 1 165 consultants et vacataires.

54. Dans son rapport pour l'année terminée le 31 décembre 2016, le Comité a mis en évidence les problèmes qui se posaient en matière d'engagement de consultants et a recommandé que le CCI recrute ceux-ci dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte et évite de leur confier l'exécution de missions à caractère général.

55. Après avoir examiné 171 contrats, le Comité a formulé des observations qui figurent aux paragraphes ci-après.

### *Engagement d'un consultant après examen d'une seule candidature*

56. Conformément aux directives du CCI de 2017 concernant le recrutement et l'administration des consultants et des vacataires (par. 4.3), le responsable chargé du recrutement doit sélectionner et évaluer au moins trois candidats inscrits dans le fichier tenu à jour par la Division des ressources humaines. Si ce responsable souhaite engager le seul candidat qualifié figurant dans le fichier, il doit consigner par écrit les raisons qui ont justifié la sélection dudit candidat. Il peut publier une annonce sur l'une des plateformes électroniques gérées par le CCI, sur le site Web de celui-ci ou dans une publication externe afin de disposer d'un plus grand nombre de candidats.

Au moment où l'audit a été effectué, 6 890 personnes étaient inscrites dans le fichier de consultants du Centre.

57. Le Comité a noté que le CCI avait établi 71 contrats après examen d'une seule candidature (dans 42 % des cas vérifiés), les responsables chargés du recrutement n'ayant pas publié d'offre en vue de disposer d'un plus grand nombre de candidats. En examinant un seul dossier pour 42 % des contrats proposés, le Centre a engagé des consultants en se privant d'une procédure de sélection ouverte.

**58. Le Comité recommande que le CCI engage ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte.**

59. Le CCI a indiqué qu'en raison du volume important des services de conseil auxquels il recourait, il lui était difficile d'appliquer une procédure de sélection ouverte. Il a également informé le Comité qu'il avait mis à jour sa liste électronique de consultants et amélioré l'outil en lui-même par l'introduction d'une fonction de recherche avancée visant à faciliter le travail des responsables du recrutement. Grâce à cette nouvelle fonction, ces derniers devraient être à même de procéder à une meilleure sélection des candidats, donc de rendre le processus de recrutement plus fiable et de satisfaire au critère de diversité. Le Comité, tout en prenant acte de la réponse du CCI, est d'avis qu'une procédure de sélection ouverte favoriserait un recrutement optimal.

*Contrats prévoyant une rémunération supérieure au plafond maximal*

60. Conformément aux directives du CCI, la Division des ressources humaines doit s'assurer que le niveau de rémunération choisi par le responsable du recrutement est conforme aux dispositions de l'instruction administrative ITC/AI/2014/04 (par. 6.1).

61. Le Comité s'est aperçu que le CCI avait établi six contrats prévoyant une rémunération supérieure à celle associée au niveau du recrutement.

**62. Le Comité recommande que le CCI procède à des vérifications et contrôles en bonne et due forme, afin d'éviter d'établir des contrats prévoyant une rémunération supérieure au seuil maximal fixé pour un niveau de recrutement donné.**

63. Le CCI a déclaré que des contrôles avaient été effectués lors de la procédure d'examen. Ayant pris bonne note de l'observation, il a affirmé qu'il chercherait à améliorer l'outil de recrutement de sorte que de telles anomalies ne se reproduisent plus.

*Examen des besoins en personnel aux fins de l'optimisation des ressources du CCI*

64. Dans son précédent rapport, le Comité a recommandé au CCI de faire procéder à un examen indépendant de ses besoins en personnel en vue d'optimiser l'utilisation de ses ressources, une recommandation que le Centre a acceptée. En 2017, l'état des effectifs a été passé en revue et est présenté dans le tableau II.5.

Tableau II.5

**Postes de fonctionnaire du Centre du commerce international**

<i>Classe</i>	<i>Postes approuvés (conformément au budget 2016-2017)</i>	<i>Effectifs réels en 2016</i>	<i>Effectifs réels en 2017</i>
P-5	21	27	25
P-4	33	41	42
P-3	24	62	57

<i>Classe</i>	<i>Postes approuvés (conformément au budget 2016-2017)</i>	<i>Effectifs réels en 2016</i>	<i>Effectifs réels en 2017</i>
P-2/P-1	15	69	71
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>199</b>	<b>195</b>

Source : Tableau d'effectifs fourni par le CCI.

65. L'état des effectifs demeure inchangé. En 2017, le CCI a par ailleurs engagé 652 consultants et vacataires (692 en 2016).

66. S'agissant de l'état d'application de la recommandation, le CCI a indiqué qu'il examinerait celle-ci en détail en 2018 après analyse de ses définitions d'emploi. Il a ensuite déclaré (avril 2018) qu'il avait entamé une double démarche d'examen des définitions d'emploi et de recensement des compétences, qui était en cours au moment de l'audit.

#### *Licenciement amiable*

67. Aux termes de la disposition 9.3 du Statut et du Règlement du personnel, le Secrétaire général peut, par décision motivée, mettre fin à l'engagement de tout fonctionnaire nommé à titre temporaire, pour une durée déterminée ou à titre continu conformément aux conditions attachées à sa nomination ou pour l'une des raisons ci-après :

- Les nécessités du service imposent la suppression du poste ou une compression d'effectifs ;
- Les services de l'intéressé ne donnent pas satisfaction ;
- L'intéressé n'est plus en état de remplir ses fonctions en raison de son état de santé ;
- La conduite de l'intéressé relève des mesures prévues aux points viii) et ix) de l'alinéa a) de la disposition 10.2 ;
- Il s'avère que des faits antérieurs à la nomination, qui n'étaient pas connus lors de celle-ci, auraient, s'ils l'avaient été, empêché la nomination parce que l'intéressé aurait été disqualifié ;
- Cette mesure contribue à la bonne marche de l'Organisation, est compatible avec les dispositions de la Charte et le fonctionnaire n'en conteste pas le bien-fondé.

68. À l'alinéa d) de la disposition susmentionnée, il est en outre indiqué que le Secrétaire général peut, lorsque les circonstances le justifient et lorsqu'il juge qu'il y a lieu de le faire, verser au fonctionnaire licencié qui ne conteste pas la mesure de licenciement une indemnité de licenciement supérieure de 50 %, au plus, à celle normalement prévue par le Statut du personnel.

69. Le 17 novembre 2016, dans le cadre de la mise en œuvre de son dispositif de licenciement amiable, le CCI a invité tous les membres du personnel à manifester leur intérêt ; il leur a indiqué que les demandes seraient examinées au cas par cas pour autant que les intérêts de l'Organisation et ceux de l'intéressé(e) seraient convergents.

70. Le 31 décembre 2017, le CCI a licencié quatre membres du personnel dans le cadre d'une procédure amiable, citant la bonne marche de l'Organisation aux termes du point vi) de l'alinéa a) de la disposition 9.3.

71. Le Comité considère qu'une organisation se doit de peser les avantages et les inconvénients qu'il y a à maintenir un membre du personnel à son service, ainsi que

les effets attendus du licenciement de l'intéressé(e) sur sa bonne marche. Dans le cas présent, le CCI a néanmoins ouvert le bénéfice du dispositif à tous les membres du personnel occupant un poste financé par le budget ordinaire, sans évaluer le bénéfice qu'il tirerait des licenciements. Lors de l'audit, le Comité a examiné comment le personnel avait été évalué et noté et il a relevé que tous les membres du personnel licenciés avaient donné satisfaction.

**72. Le Comité recommande que le CCI mette en œuvre son dispositif de licenciement amiable de manière transparente, documents à l'appui.**

73. Le CCI a souscrit à la recommandation du Comité et a indiqué que les membres du personnel qui envisageaient d'obtenir un licenciement amiable pouvaient toujours manifester leur intérêt de manière non officielle, par exemple en abordant le sujet avec leur supérieur hiérarchique, ajoutant que, chaque fois que possible, le Centre donnait en général aux fonctionnaires de qualité des raisons de rester liées aux perspectives de carrière et à l'évolution de leurs fonctions et responsabilités. Le Comité prend acte de la réponse du CCI mais il estime qu'une telle procédure doit être dûment justifiée.

## **C. Informations communiquées par l'administration**

### **1. Comptabilisation en pertes de montants en espèces, de créances et de biens**

74. Pour l'année terminée le 31 décembre 2017, le CCI a officiellement passé par profits et pertes du matériel d'une valeur de 64 645 dollars et des créances non recouvrables d'un montant de 47 130 dollars.

### **2. Versements à titre gracieux**

75. Le CCI n'a indiqué aucun versement à titre gracieux pour l'année terminée le 31 décembre 2017.

### **3. Cas de fraude ou de présomption de fraude et de mauvaise gestion financière**

76. Conformément à la Norme internationale d'audit 240, le Comité planifie ses audits des états financiers de manière à pouvoir raisonnablement s'attendre à repérer les erreurs et irrégularités significatives, y compris celles qui résultent de la fraude. On ne peut cependant pas compter sur notre vérification pour relever toutes les erreurs ou irrégularités. C'est à l'administration qu'incombe au premier chef la responsabilité de prévenir et de détecter la fraude.

77. Au cours de l'audit, le Comité pose des questions à l'administration sur la manière dont celle-ci s'acquitte de ses responsabilités en matière d'évaluation des risques de fraude et sur les dispositifs permettant de détecter ces risques et d'y faire face, notamment en ce qui concerne tout risque particulier qu'elle a déjà relevé ou porté à l'attention du Comité. Le Comité demande également à l'administration si elle a connaissance de tout cas de fraude avérée ou présumée ou d'allégations y relatives.

78. Il n'y a eu aucun cas de fraude avérée ou présumée au cours de l'année terminée le 31 décembre 2017.

## D. Acceptation

79. Le Comité des commissaires aux comptes tient à remercier le Directeur exécutif du CCI et ses collaborateurs de l'aide qu'ils ont apportée à ses équipes et de l'esprit de coopération dont ils ont fait preuve.

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes de l'Inde,  
Président du Comité des commissaires  
aux comptes (auditeur principal)  
(*Signé*) Rajiv **Mehrishi**

Le Contrôleur et Vérificateur général  
des comptes de la République-Unie  
de Tanzanie  
(*Signé*) Mussa Juma **Assad**

Le Président de la Cour des comptes  
fédérale de l'Allemagne  
(*Signé*) Kay **Scheller**

24 juillet 2018

## Annexe

## État d'application des recommandations jusqu'à l'année terminée le 31 décembre 2016

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cotes des documents	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
1	2012–2013 [A/69/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.14	Informers régulièrement l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil général de l'OMC du montant estimatif des fonds qui seront nécessaires à l'avenir pour financer les prestations dues à la cessation de service.	Les charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service sont indiquées dans les états financiers du Centre, qui sont communiqués à l'Assemblée générale des Nations Unies et au Conseil général de l'OMC. Le Centre a également joint l'analyse que le Comité des commissaires aux comptes avait jugée utile à la note 12 des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017.	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				
2	2014 (A/70/5 (Vol. III) et A/70/5 (Vol. III)/Corr.1)	Chap. II, par.21	Faire fond sur le plan de valorisation des avantages et sur les informations financières de meilleure qualité recueillies grâce à l'application des normes IPSAS pour déterminer et gérer les risques financiers.	La valorisation des avantages est un processus continu, coordonné par l'Organisation des Nations Unies à New York, et le Centre est tenu de faire régulièrement rapport à cet égard. Le Centre est déjà en conformité avec les normes IPSAS.	La communication d'informations sur la valorisation des avantages s'est améliorée depuis l'année dernière. Toutefois, le Centre doit intégrer les informations relatives aux normes IPSAS dans la prise de décisions. Par conséquent, la recommandation est considérée comme étant en cours d'application.		X			
3	2014 (A/70/5 (Vol. III) et A/70/5 (Vol. III)/Corr.1)	Chap. II, par.24	Élaborer une procédure d'évaluation des risques de fraude afin de déterminer les	Le Centre a recensé un cas de mauvaise gestion financière (détournement de fonds par le	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la	X				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cotes des documents	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
			domaines présentant un risque de fraude, ainsi que d'étudier les méthodes en vigueur visant à atténuer ce risque. En outre, l'administration devrait exploiter les fonctionnalités améliorées d'Umoja et la base de données sur les consultants pour signaler les anomalies à l'appui du contrôle de la gestion.	partenaire d'exécution). Le suivi des projets similaires a donc été renforcé.  Le Centre a mis en place un programme de formation obligatoire à la lutte contre la fraude que les membres de son personnel, ainsi que les consultants et les partenaires d'exécution doivent avoir suivi avant tout paiement. Il a également consacré une page à la bonne gouvernance sur son intranet.	recommandation a été appliquée.					
4	2014 (A/70/5 (Vol. III) et A/70/5 (Vol. III)/Corr.1)	Chap. II, par.44	Poursuivre l'examen des dépenses afférentes aux projets et déterminer les coûts qui peuvent être directement imputés aux projets suivant une méthode claire. Le Centre devrait mettre à profit les nouvelles fonctionnalités d'Umoja et la prochaine étape du portail de projets pour collecter des données plus fiables pouvant servir de base à la prise de décisions sur la façon dont les dépenses d'appui aux programmes sont répertoriées, à la fixation du taux de recouvrement relatif à ces dépenses et à l'élaboration d'une stratégie de chiffrage des coûts.	Un modèle global de calcul des coûts a été créé et mis à l'essai pour tous les budgets (budget ordinaire, dépenses d'appui au programme et coûts extrabudgétaires). Il met les allocations budgétaires en regard des domaines d'activité du Centre qui sont liés à l'exécution des programmes et aux opérations. Le Centre a recours au système d'informatique décisionnelle d'Umoja, qui regroupe plusieurs rapports d'informatique décisionnelle d'Umoja et les télécharge automatiquement sur le portail budgétaire. Plus précisément, il utilise les rapports basés sur le module de gestion des fonds d'Umoja et les combine à d'autres modules (comme le	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cotes des documents	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
5	2015 [A/71/5 [Vol. III]]	Chap. II, par.16	Évaluer formellement les résultats de sa stratégie de mobilisation des ressources et envisager d'autres moyens auxquels recourir dans ce domaine, qui pourraient consister à réduire les coûts et à faire en sorte que les dépenses d'appui aux programmes soient suffisantes pour couvrir tous les coûts liés aux projets.	<p>module des voyages). Ces coûts sont ensuite présentés sur le portail de gestion de projets du Centre, et peuvent être utilisés à différentes fins (analyse des coûts par catégorie de coûts fonctionnels, par décomposition des éléments structurels, par programme de travail, par année, par mois, etc.)</p> <p>Une évaluation officielle du succès de la stratégie de mobilisation des ressources du Centre sera entreprise tous les ans à compter du premier trimestre de 2017. Le Centre suit déjà les progrès accomplis dans la mobilisation des ressources au moyen d'indicateurs clefs de performance sur l'élaboration des projets en attente et la mobilisation des ressources nécessaires, qui ont été définis dans le plan opérationnel pour 2016 et suivent son plan stratégique pour 2015-2017. Avec la nouvelle version de son portail de gestion des projets, le Centre peut suivre les projets en attente, les projets en cours d'exécution et les projets achevés, par bailleur de fonds, domaine d'activité, région ou envergure</p>	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cotes des documents	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
6	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.34	Continuer à examiner le nombre et la nature des journaux et ajustements manuels, le but étant d'évaluer les besoins de formation et l'efficacité du système.	<p>du projet. Le Centre examine les moyens de réduire les coûts au niveau institutionnel dans le cadre de la planification du budget annuel. Chaque budget de projet fait l'objet d'une analyse critique dans le cadre du processus d'examen et d'approbation de la qualité des projets.</p> <p>La pertinence de la stratégie de mobilisation des ressources a été évaluée et étayée par des documents. Le Centre a à nouveau examiné les moyens de réduire les coûts dans le cadre de son cycle budgétaire annuel.</p>	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				
7	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.38	Se donner des plans précis qui lui permettent de procéder en temps voulu au rapprochement des états de paie, comptes provisoires et comptes	Les états de paie du Centre étant gérés par l'Office des Nations Unies à Genève, le Centre se concertera avec lui afin d'éviter que des activités	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cotes des documents	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
			collectifs, piste d'audit complète à l'appui.	identiques soient menées en parallèle. Les données relatives aux états de paie sont désormais consultables dans le rapport sur l'informatique décisionnelle. L'équipe de gestion des fonds extrait les données et vérifie leur exactitude. Elle les communique également aux responsables de projet afin de veiller à ce que les fonds soient prélevés sur le budget correspondant.						
8	2015 [A/71/5 Vol. III]	Chap. II, par.44	Bien faire connaître les gains d'efficacité dont Umoja est porteur et consacrer les moyens qu'il faut à accompagner le personnel, l'objectif étant de voir le nouveau système Umoja prendre pleinement place dans le cours normal de ses activités et d'en voir pleinement utiliser les fonctionnalités.	À mesure qu'Umoja se développe, le Centre recensera les gains d'efficacité conformément aux directives du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et continuera à renforcer ses connaissances et le déroulement de ses opérations. Le Centre a mis en place Umoja conformément aux instructions du Secrétariat. Le budget du Centre a diminué du fait des avantages tirés de la mise en service d'Umoja.	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				
9	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.45	Examiner ses besoins et arrêter un calendrier précis, le but étant de pouvoir établir en temps voulu dans Umoja ses rapports financiers sur les ressources ordinaires et extrabudgétaires.	La direction du Centre a établi un échéancier pour les rapports financiers internes trimestriels. Le Centre met également des rapports financiers semestriels à la disposition de ses bailleurs	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cotes des documents	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
10	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.49	Aux fins d'un renforcement de son dispositif de contrôle interne, recourir à l'informatique décisionnelle pour recenser les anomalies et l'évolution des dépenses, le but étant de donner à la direction les informations et pistes propres à lui permettre de valider et d'examiner tous choix de gestion.	Le recensement des anomalies dans le but de donner à la direction les informations et pistes propres à lui permettre de valider et d'examiner tous choix de gestion constitue une nécessité à l'échelle du Secrétariat et les efforts dans ce sens ont commencé avec la mise en place progressive d'une fonction de contrôle généralisé des données d'Umoja. Le Centre se concertera donc avec le Secrétariat.	La direction a fait savoir qu'elle se concerterait avec les autres organismes des Nations Unies afin de signaler les anomalies. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.		X			
11	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.53	Comptabiliser les coûts et avantages de la mise à niveau du portail de gestion des projets et faire en sorte que toutes informations tirées du portail cadrent avec les informations correspondantes issues d'Umoja.	Les coûts de la mise à niveau sont comptabilisés en tant qu'immobilisation incorporelle – analyse des avantages. Les données issues du portail de gestion des projets sont rapprochées de celles d'Umoja.	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.		X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cotes des documents	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
12	2015 [A/71/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.60	Mettre à jour sa politique et son plan d'intervention en matière de fraude et les diffuser afin de mieux sensibiliser ses fonctionnaires et ses partenaires d'exécution au risque de fraude ; envisager de se donner un programme de formation ; étudier le potentiel d'Umoja pour recenser les tendances et modes de transaction inhabituels.	Conformément à la politique du BSCI en matière de lutte contre la fraude, le Centre mènera des activités de sensibilisation en vue de promouvoir la lutte contre les pratiques frauduleuses auprès de ses fonctionnaires et de ses partenaires d'exécution. Le Centre a élaboré une formation à la lutte contre la fraude et l'a mise en place telle qu'approuvée par le Comité supérieur de gestion. Elle est obligatoire pour les membres du personnel, les consultants et les partenaires d'exécution.	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				
13	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.14	Veiller au bon classement des avances versées aux membres du personnel, d'une part, et des montants devant être recouvrés auprès d'eux, de l'autre.	Le Centre a indiqué ces changements à la note 7 des états financiers pour l'année achevée le 31 décembre 2017.	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				
14	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.17	Veiller à la bonne présentation des charges découlant de la rémunération et des indemnités versées aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire et en donner le détail dans les notes relatives aux états financiers.	Le Centre a indiqué les changements à la note 15 des états financiers pour l'année achevée le 31 décembre 2017.	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				
15	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.31	Perfectionner son dispositif de suivi en veillant à ce que ses sections et divisions établissent chacune un plan de travail annuel correspondant aux plans	Les plans de travail des sections pour 2018 ont été élaborés et intégrés dans le plan opérationnel pour 2018. Toutes les grandes étapes du plan opérationnel sont	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cotes des documents	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
			opérationnels et stratégiques du Centre.	clairement associées aux principales dispositions du plan stratégique et il est clairement précisé quelle section est responsable de leur exécution.						
16	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.40	Faire procéder à un examen indépendant de ses besoins en personnel en vue d'optimiser l'utilisation de ses ressources.	L'examen de toutes définitions d'emploi du Centre est en cours; il a débuté avec la Division du support aux entreprises et institutions. Examen combiné des fonctions et des compétences. Il n'existe pas de mécanisme encadrant l'examen de ses besoins en personnel.	Le Centre n'a pas procédé à un examen indépendant. Il a entamé la procédure. Le Comité considère donc que la recommandation est en cours d'application.		X			
17	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.46	Élaborer une politique et des directives formelles qui le rendraient inclusif et accessible pour les personnes handicapées, en s'inspirant notamment de la circulaire ST/SGB/2014/3.	Le 22 décembre 2017, le Centre a publié une circulaire de la Directrice exécutive sur l'emploi et l'accessibilité des personnes handicapées au Centre (ITC/EDB/2017/01).	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				
18	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.52	Mettre la dernière main à son cadre de gestion du risque institutionnel et l'appliquer pleinement.	L'élaboration de la totalité du cadre de gestion du risque institutionnel est terminée. Les efforts faits pour le rendre opérationnel se poursuivront en 2018. En 2018, outre la poursuite de l'évaluation et de la gestion des risques au niveau des projets, il est prévu de mener des évaluations approfondies des risques individuels que présentent certains domaines, d'organiser des ateliers sur la gestion des	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cotes des documents	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
19	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.59	Rendre opérationnel son Comité de contrôle indépendant afin de renforcer ses dispositifs de contrôle interne.	Le Centre rétablira et rendra opérationnel son Comité de contrôle indépendant, créé en juin 2006 et dont le mandat a été revu en octobre 2010 et en août 2014. Actuellement, le Comité supérieur de gestion fait office de comité de contrôle.	Étant donné que la mise en œuvre de cette recommandation se poursuit, le Comité considère qu'elle est en cours d'application.		X			
20	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.65	Embaucher ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte.	Une équipe chargée des ressources humaines continue de conseiller les responsables du recrutement à cet égard et concernant toutes les règles et procédures relatives aux consultants. Le 29 novembre 2017, 17 gestionnaires et assistants de projet ont assisté à une réunion d'information sur la gestion des contrats des consultants.	Étant donné que la mise en œuvre de cette recommandation se poursuit, le Comité considère qu'elle est en cours d'application.		X			
21	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.69	a) Choisir ses consultants dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte et b) éviter d'avoir recours à leurs services pour assurer des fonctions de nature générale.	Si moins de trois candidats sont inscrits sur la liste, le responsable du recrutement doit justifier la sélection du candidat. Si la raison invoquée est jugée insuffisante, l'équipe des ressources humaines rejette la demande et exige une meilleure justification.	Le Comité continue de noter des lacunes dans le recrutement des consultants et considère donc que la recommandation est en cours d'application.		X			

N°	Année sur laquelle porte le rapport d'audit et cotes des documents	Chapitre et paragraphe du rapport	Recommandation du Comité	Mesures prises par le Centre	Évaluation du Comité	Avis des commissaires aux comptes après vérification				
						Recommandation appliquée	Recommandation en cours d'application	Recommandation devenue caduque	Recommandation non appliquée	
22	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.77	Réviser la composition de son comité local de passation des marchés et de son comité local de contrôle du matériel.	Le Centre a révisé la composition des deux comités.	Au vu des mesures qui ont été prises, le Comité considère que la recommandation a été appliquée.	X				
23	2016 [A/72/5 (Vol. III)]	Chap. II, par.83	Respecter le délai minimum de 16 jours applicable à la réservation des billets afin de réduire les charges liées aux voyages et de réduire la fréquence des modifications ou des annulations de billets.	Le Centre continue d'inciter son personnel à soumettre les demandes de voyage 21 jours avant le départ. Plusieurs avis ont été publiés et plusieurs séances de formation ont été organisées pour insister sur cette exigence.	Étant donné qu'aucune amélioration de la situation n'a été constatée, le Comité considère que la recommandation est en cours d'application.		X			
<b>Total</b>					<b>23</b>	<b>16</b>	<b>7</b>			
<b>Pourcentage</b>					<b>100</b>	<b>70</b>	<b>30</b>			

## Chapitre III

### Certification des états financiers

#### **Lettre datée du 22 mars 2018, adressée au Président du Comité des commissaires aux comptes par la Sous-Secrétaire générale à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et Contrôleuse**

Les états financiers du Centre du commerce international pour l'année terminée le 31 décembre 2017 ont été établis conformément à la règle de gestion financière 106.1 de l'Organisation des Nations Unies.

Les principales conventions comptables utilisées pour établir ces états sont récapitulées dans les notes y afférentes. Celles-ci donnent des renseignements et explications complémentaires sur les activités financières du Centre au cours de la période considérée, lesquelles relèvent de la responsabilité administrative du Secrétaire général.

Je certifie que les états financiers I à V du Centre du commerce international qui figurent ci-après sont corrects pour tous les éléments de caractère significatif.

La Sous-Secrétaire générale et Contrôleuse  
(*Signé*) Bettina Tucci **Bartsiotas**

## Chapitre IV

### Rapport financier pour l'année terminée le 31 décembre 2017

#### A. Introduction

1. La Directrice exécutive a l'honneur de présenter le rapport financier sur les comptes du Centre du commerce international (ITC) pour l'année terminée le 31 décembre 2017.

2. Le présent rapport doit être lu en parallèle avec les états financiers. Son annexe comprend les renseignements complémentaires qui doivent être portés à l'attention du Comité des commissaires aux comptes en application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

3. Le Centre du commerce international est l'organisme conjoint de coopération technique de l'ONU et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour ce qui touche au développement des échanges et du commerce international. Il s'emploie à améliorer la compétitivité internationale des microentreprises et petites et moyennes entreprises des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays en transition, en fournissant une assistance technique liée au commerce.

4. En 2017, le Centre a axé son action sur 10 des objectifs de développement durable, plus particulièrement l'objectif 8 sur le travail décent et la croissance économique, l'objectif 1 sur la pauvreté, l'objectif 5 sur l'égalité entre les sexes et l'objectif 17 sur les partenariats pour la réalisation des objectifs. Il a également contribué à la réalisation des objectifs 2, 4, 9, 10, 12 et 16. Ses activités ont porté sur six domaines d'intervention : a) l'organisation d'une veille économique et commerciale ; b) la création d'un environnement économique favorable ; c) le renforcement des institutions d'appui au commerce et à l'investissement ; d) la connexion aux chaînes de valeur internationales ; e) la promotion et la généralisation d'un commerce inclusif et vert ; f) l'appui à l'intégration économique régionale et aux relations Sud-Sud.

5. En 2017, le Centre a fourni des services d'assistance technique, de renforcement des capacités et de veille économique. Le montant brut de ses dépenses hors budget s'est élevé à 46,24 millions de dollars des États-Unis, en baisse d'environ 3 % par rapport à l'année précédente. Les résultats d'ensemble ont toutefois été conformes aux objectifs fixés pour l'exercice biennal 2016-2017.

6. L'action du Centre a été encore fortement soutenue par les initiatives des entreprises en matière d'innovation et d'élaboration de projets. À la fin de 2017, la valeur des projets en attente, pour lesquels des concertations étaient en cours avec les donateurs, était évaluée à 170 millions de dollars. Au cours de l'année, un montant de 0,6 million de dollars a été alloué au Fonds de développement des entreprises pour des projets innovants. Le cadre stratégique amélioré pour 2016-2017 a permis au Centre de mieux déterminer les résultats de ses interventions. Grâce à des outils de veille économique et à d'autres contenus numériques, combinés à une multitude d'initiatives de sensibilisation, les actions du Centre ont bénéficié à plus de 157 000 entreprises en 2017. À soixante-six occasions, le Centre a guidé les décideurs et contribué à l'élaboration de stratégies en faveur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (PME) de pays en développement. Par ailleurs, grâce au Centre, 219 institutions publiques et privées d'appui au commerce et à l'investissement ont obtenu de meilleurs résultats et sont aujourd'hui mieux à même de servir leurs clients. Le dispositif de suivi du Centre a été perfectionné et permet de mieux mesurer les effets de son action auprès des entreprises et de ses interventions à tous les niveaux

des chaînes d'approvisionnement. Il a permis de constater que, grâce au Centre, plus de 12 500 entrepreneurs étaient devenus plus compétitifs et que plus de 2 600 entreprises avaient trouvé de nouveaux débouchés. Une fois encore, le Centre a dépassé l'objectif qu'il s'était fixé, à savoir qu'au moins 40 % de toutes les microentreprises et PME qui bénéficient de son aide soient dirigées par des femmes. La majeure partie de son action demeure axée sur l'Afrique subsaharienne et la région Asie-Pacifique, conformément à son engagement prioritaire en faveur des pays les plus vulnérables. En 2017, plus de 84 % des dépenses hors budget engagées dans un pays ou une région en particulier ont été consacrées à des pays les moins avancés (PMA), des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement (PEID) et à des pays d'Afrique subsaharienne. Le Centre a renforcé son appui à l'amélioration des projets et des processus d'affaires en offrant des services de formation et de conseil au moyen de son laboratoire de l'innovation.

7. En 2017, le rapport annuel d'évaluation des activités du Centre du commerce international a mis en évidence les difficultés rencontrées en matière de suivi et d'évaluation des projets, ainsi que la nécessité de toujours prendre en compte, documents à l'appui, les questions relatives au genre dès la phase de conception d'un projet.

8. Le Centre a continué d'améliorer l'efficacité de son action, en prenant notamment les initiatives suivantes :

a) Il a élaboré un nouveau plan stratégique pour la période 2018-2021, qui témoigne de son engagement total à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en contribuant directement à la réalisation de 10 des objectifs de développement durable ;

b) L'initiative de gestion des risques lancée en 2017 a abouti à l'élaboration d'une déclaration sur l'appétence et la tolérance au risque et à la création d'un registre des risques, ainsi qu'à des directives sur les définitions des niveaux de risque et des types d'incidence de risque. Ces composantes, qui s'ajoutent à la politique de gestion du risque élaborée en 2016, complètent le cadre de gestion du risque et jettent les bases d'une couverture et d'une consignation complètes des risques en 2018 ;

c) En investissant continuellement dans son offre de formation en ligne, le Centre a continué d'élargir son public et réduit ses coûts ainsi que son empreinte carbone. L'Académie du commerce pour les PME a enregistré plus de 16 400 inscriptions en 2017 et délivré des certificats à plus de 2 900 participants, dont 47 % de femmes ;

d) En tant qu'organisation axée sur les compétences, le Centre a consacré en moyenne cinq jours (en équivalent temps plein) à la formation et au développement des capacités techniques et des compétences d'encadrement de son personnel ;

e) Le Centre a travaillé en partenariat avec de nombreuses organisations publiques, privées et non gouvernementales qui partagent ses objectifs et ses valeurs. En collaboration avec l'OMC et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Centre a lancé un service d'assistance en ligne sur le commerce mondial et une plateforme d'information commerciale sur les produits du coton. Un nouveau partenariat avec l'Alliance pour une révolution verte en Afrique contribuera à stimuler la productivité agricole et à augmenter les revenus de millions de petits exploitants agricoles, qui représentent 70 % de la population africaine. Depuis le début de l'Année internationale du tourisme durable pour le développement que l'Assemblée générale a proclamée pour 2017, le Centre abrite également le bureau de liaison à Genève de l'Organisation mondiale du tourisme, et il s'est engagé à renforcer ce partenariat pour fournir un appui solide au secteur touristique ;

f) Un audit réalisé par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur les projets et activités financés par des contributions volontaires non affectées (Premier compte) a confirmé que le Centre gérait adéquatement ses ressources et ses relations avec les donateurs. Les recommandations formulées en vue du renforcement de la gestion des risques et de l'amélioration du suivi ont été adoptées et leur application est en cours.

9. À la cinquante et unième session du Groupe consultatif commun, qui s'est tenue le 10 juillet 2017 à Genève, les États membres ont félicité le Centre pour les résultats obtenus et son rôle moteur dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation économique des femmes, ainsi que pour sa gestion des principaux problèmes de développement grâce au commerce. Des représentants ont également salué l'engagement résolu du Centre à élaborer des approches novatrices pour faire face aux divers problèmes liés au commerce, sa collaboration avec un large éventail de parties prenantes du secteur public et du secteur privé, et sa recherche constante d'amélioration de ses méthodes de travail. Enfin, les donateurs ont salué les réformes internes engagées et noté l'importance cruciale des efforts permanents déployés par le Centre pour affiner ses résultats, renforcer la cohérence interne et optimiser l'utilisation de ses ressources.

## **B. Durabilité du respect des normes comptables internationales pour le secteur public**

10. Le Centre du commerce international a adopté en 2014 les normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS). Les présents états financiers sont donc les quatrièmes à être élaborés conformément à ces normes.

11. Comme indiqué dans le huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur la mise en application des normes IPSAS ([A/70/329](#)), leur application durable repose sur cinq éléments essentiels, à savoir : a) la gestion des avantages découlant des normes IPSAS, qui implique un suivi, un contrôle et une valorisation de ces avantages pour que les données obtenues grâce aux normes IPSAS servent à mieux gérer l'Organisation ; b) le renforcement des contrôles internes à l'échelle de l'Organisation, en particulier des contrôles relatifs à la comptabilité et à l'information financière ; c) la gestion du cadre réglementaire des normes IPSAS afin de donner effet aux modifications des normes et à celles qu'elles entraînent dans les systèmes, ce qui suppose de contrôler et de suivre l'élaboration des nouvelles normes et les changements apportés aux normes existantes par le Conseil des normes IPSAS, de tenir l'Organisation informée des modifications et de mettre à jour les Principes directeurs de l'ONU concernant l'application des normes IPSAS ; d) le passage à Umoja pour l'enregistrement, la tenue et la présentation des données comptables conformes aux normes IPSAS, y compris la comptabilisation des actifs, et pour la préparation automatisée des états financiers ; e) la formation continue aux normes IPSAS et la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des compétences pour accompagner les gestionnaires dans le nouvel environnement réglementaire et informatique.

## **C. Vue d'ensemble des états financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017**

12. Les états financiers I à V présentent les résultats financiers et la situation financière du Centre au 31 décembre 2017. On trouvera dans les notes y relatives des explications sur les conventions comptables et règles d'information financière du Centre ainsi que des renseignements complémentaires sur les montants indiqués dans les états.

## Produits

13. Les résultats financiers pour l'année 2017 font apparaître un excédent de 38,915 millions de dollars (voir détail ci-dessous) :

### Résultats financiers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016
Total des produits	127 125	66 791
Total des charges	88 210	91 197
<b>Excédent (déficit)</b>	<b>38 915</b>	<b>(24 406)</b>

14. En 2017, le montant total des produits s'est élevé à 127,125 millions de dollars. Ce montant se décompose comme suit : contributions volontaires des donateurs (89,976 millions de dollars, soit 70,8 % du montant total des produits), contributions statutaires (35,453 millions de dollars, soit 27,9 %), autres transferts et allocations (0,455 million, soit 0,4 %), produits des placements (0,572 million, soit 0,4 %) et produits divers (0,669 million, soit 0,5 %) (voir fig. IV.I et IV.II). Il inclut aussi une contribution en nature de 2,754 millions de dollars pour l'année, qui représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux occupés par le Centre.

15. Les contributions volontaires qui reposent sur des accords passés avec des donateurs sont comptabilisées comme produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où celui-ci contient une clause exigeant des résultats particuliers et la restitution des fonds non utilisés. Comme le montrent les graphiques ci-après, l'augmentation des produits résulte principalement de la signature d'accords pluriannuels et inconditionnels de grande envergure avec la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse. La catégorie « Autres transferts et allocations » recouvre principalement des arrangements interorganisations au titre des contributions provenant du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et de projets financés au titre du Fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré renforcé et du Fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies ». Les ressources allouées au Centre au titre de ces deux fonds ont diminué de 0,71 million de dollars par rapport à 2016. Il s'agit en effet de fonds d'affectation spéciale multidonateurs et les nouveaux projets sont approuvés en fonction des liquidités disponibles et attribués aux organismes d'exécution en fonction de leur mandat.

16. Les contributions volontaires couvrent souvent des périodes pluriannuelles, puisqu'elles constituent des engagements s'étalant généralement sur trois ou quatre ans. Ainsi, une partie des produits comptabilisés au cours des années précédentes finance les activités de l'année en cours ou celles des années à venir.

Figure IV.I  
Ventilation des produits (selon les normes IPSAS), par année

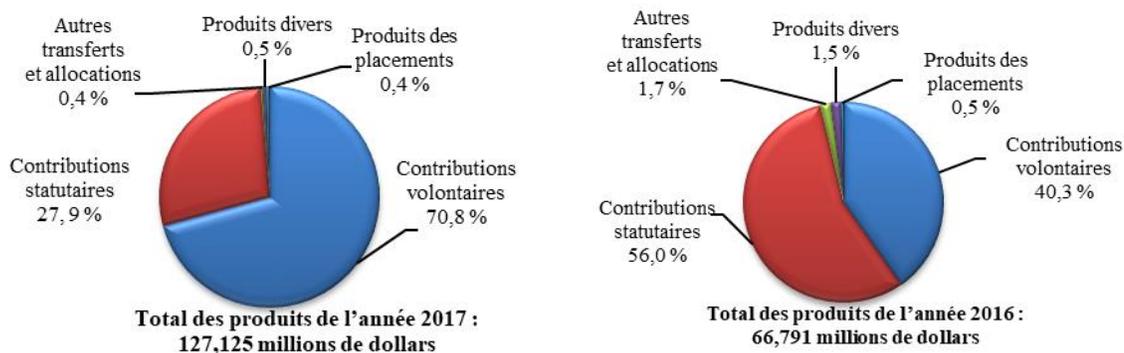
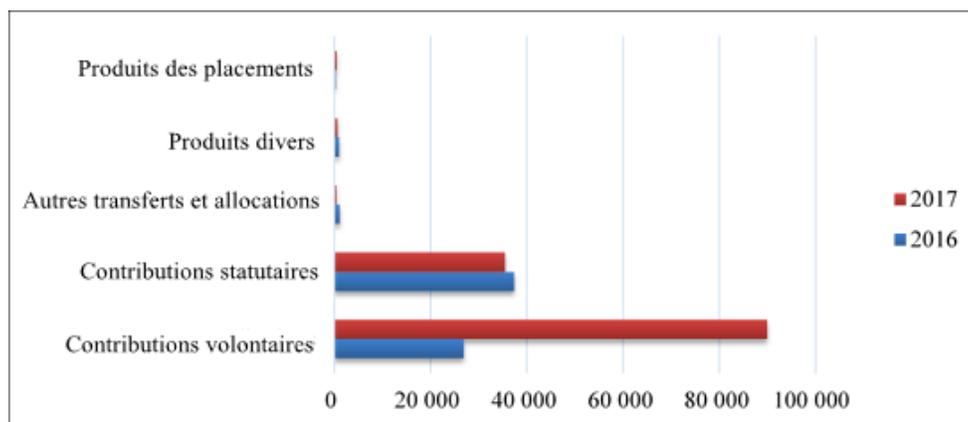
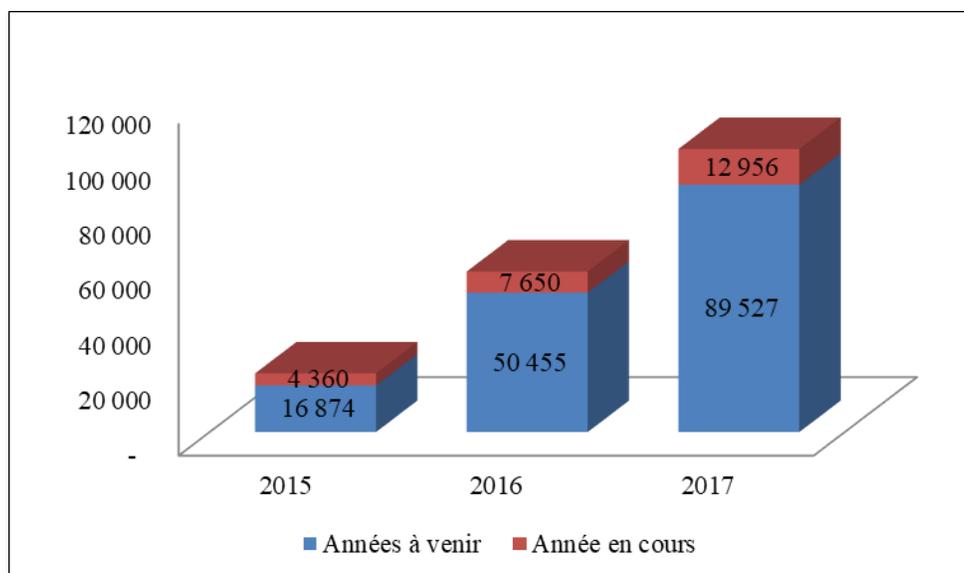


Figure IV.II  
Ventilation des produits (selon les normes IPSAS), par catégorie et année



17. En base annuelle, la valeur totale des accords de contribution volontaire signés avec les donateurs s'est élevée à 102,483 millions de dollars en 2017, contre 58,106 millions de dollars en 2016 et 21,234 millions en 2015. Un nouveau cadre stratégique axé sur les résultats est entré en vigueur en 2015, ce qui a suscité un regain de mobilisation des donateurs, comme en témoigne le montant des contributions reçues en 2016 et en 2017.

Figure IV.III  
**Répartition des accords de contribution volontaire (assortis ou non de conditions) signés avec les donateurs, selon l'année d'imputation**  
 (En milliers de dollars des États-Unis)

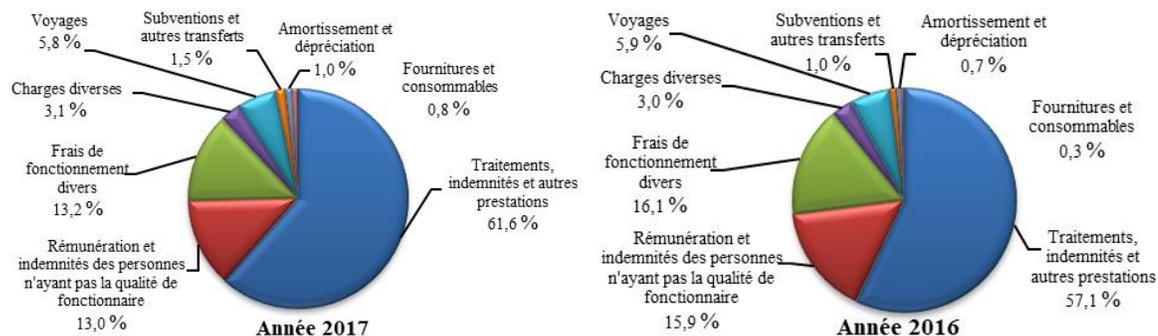


18. La figure IV.III présente la répartition des accords de contribution volontaire signés chaque année selon l'année d'imputation (année en cours et années à venir).

### Charges

19. Le total des charges pour l'année terminée le 31 décembre 2017 s'est élevé à 88,210 millions de dollars. Ce montant se décompose comme suit : charges de personnel (54,328 millions de dollars, soit 61,6 % du montant total des charges), rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire (11,502 millions de dollars, soit 13,0 %), frais de fonctionnement divers (11,656 millions de dollars, soit 13,2 %), voyages (5,075 millions de dollars, soit 5,8 %), charges diverses (2,748 millions de dollars, soit 3,1 %), subventions et autres transferts (1,311 million de dollars, soit 1,5 %), amortissement et dépréciation (0,851 million de dollars, soit 1,0 %), et fournitures et consommables (0,739 million de dollars, soit 0,8 %) (voir fig. IV.IV). Les charges de personnel comprennent un montant de 4,692 millions de dollars correspondant aux coûts financiers et aux coûts des services rendus au cours de la période qui concernent les engagements au titre des prestations définies (assurance maladie après la cessation de service, congé annuel et prime de rapatriement/voyages). Conformément à la politique établie par la Contrôleuse de l'ONU, les dépenses d'appui aux programmes sont facturées sur la base d'un taux allant de 7,0 % à 13,0 % des coûts de mise en œuvre d'activités de projet. Ces dépenses sont incluses dans les frais afférents aux projets.

Figure IV.IV  
Ventilation des charges (selon les normes IPSAS), par année



20. Le montant total des dépenses de personnel, qui inclut les traitements des fonctionnaires ainsi que la rémunération et les indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, a atteint 65,830 millions de dollars, soit 74,6 % du montant total des charges de l'année. Cela représente une baisse de 1,1 % par rapport à 2016. Les résultats d'ensemble ont toutefois été conformes aux objectifs fixés pour l'exercice biennal 2016-2017.

### Résultats des activités

21. L'excédent net pour 2017 s'est élevé à 38,915 millions de dollars. Toutefois, le principe consistant à faire correspondre des produits à des charges ne s'applique pas aux produits provenant de contributions volontaires découlant d'accords dépourvus de conditions. Les produits tirés de tels accords sont comptabilisés lorsque le donateur donne effet à un accord juridiquement contraignant qu'il a conclu avec le Centre, et non au moment de l'encaissement des fonds. Les charges résultant de la prestation des services faisant l'objet de la contribution sont quant à elles comptabilisées au titre de la période au cours de laquelle les dépenses ont été engagées. Cela signifie que des contributions reçues au cours d'une période donnée ne sont parfois utilisées qu'ultérieurement, en particulier quand un accord pluriannuel est signé en fin d'année. Une exception à cette règle concerne les accords passés avec l'Union européenne, qui comportent une clause de restitution des fonds s'ils ne sont pas dépensés selon les modalités fixées par le donateur. Ces accords assortis de conditions sont inscrits au passif. À mesure que le Centre s'acquitte de ses obligations, la valeur comptable de l'élément de passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

### Actif

22. Au 31 décembre 2017, le total de l'actif s'élevait à 167,177 millions de dollars, contre 105,028 millions de dollars au 31 décembre 2016.

23. Les principaux éléments d'actif étaient la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements (54,552 millions de dollars, soit 32,6 % du montant total de l'actif), ainsi que les contributions volontaires dues par les donateurs au titre de projets de coopération technique (105,904 millions de dollars, soit 63,4 % du total) (voir fig. IV.V). Le reliquat était constitué des créances diverses, des autres éléments d'actif et des immobilisations corporelles et incorporelles.

24. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements s'élevait à 54,552 millions de dollars au 31 décembre 2017. Ces éléments d'actif étaient détenus par le fonds de gestion centralisée des liquidités de l'ONU et les bureaux principaux et extérieurs. Ce montant était en augmentation de 7,499 millions

de dollars par rapport à l'année précédente, principalement en raison du versement anticipé au cours du dernier trimestre de 2017 de sommes destinées à financer des activités prévues en 2018.

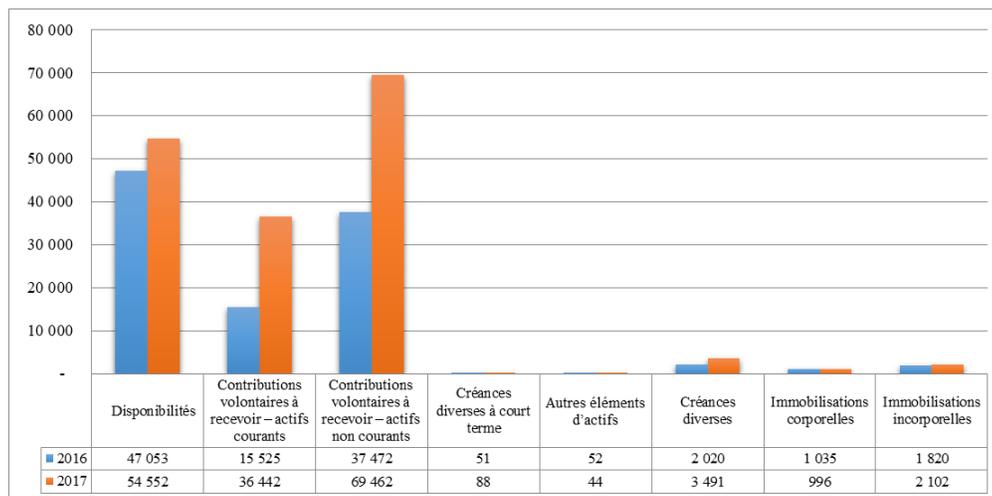
25. Selon les normes IPSAS, les créances au titre des contributions volontaires peuvent être intégralement comptabilisées dès la signature d'un accord, y compris les sommes à encaisser lors de périodes ultérieures. Sur un montant total de 105,904 millions de dollars à recevoir au 31 décembre 2017, 36,442 millions de dollars devraient être versés en 2018 et le solde (soit 69,462 millions de dollars) après 2018.

26. Comme le montre la figure IV.V, le montant des contributions volontaires à long terme à recevoir a augmenté, passant de 37,472 à 69,462 millions de dollars, ce qui s'explique par le fait que des projets pluriannuels signés en 2017 ont fait l'objet de versements initiaux à la signature, le reliquat devant être versé les années suivantes. Le montant des contributions volontaires à court terme à recevoir est passé de 15,525 à 36,442 millions de dollars, principalement en raison des nouveaux accords signés en 2017 pour lesquels des versements majeurs sont attendus en 2018 conformément au programme de travail des projets. L'augmentation nette globale des contributions volontaires à recevoir a atteint 52,907 millions de dollars.

Figure IV.V

#### État récapitulatif de l'actif, par année

(En milliers de dollars des États-Unis)



#### Passif

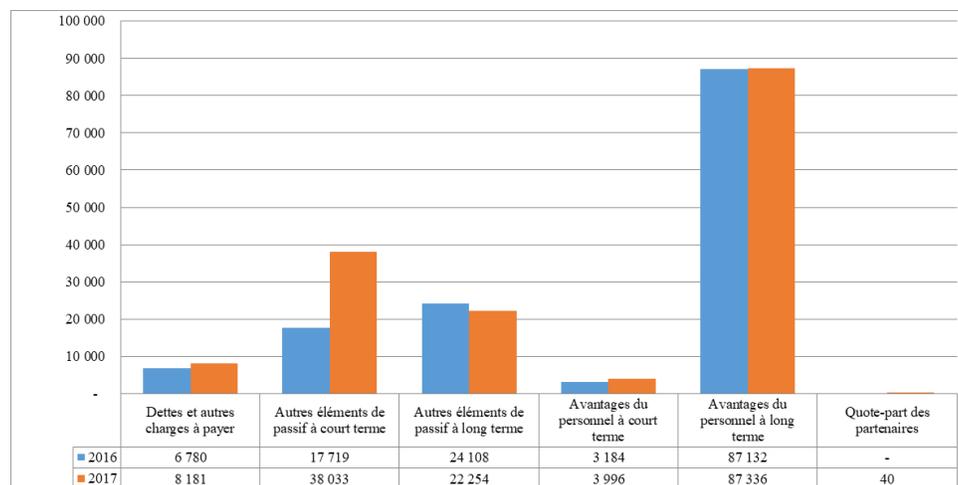
27. Au 31 décembre 2017, le montant total du passif s'élevait à 159,840 millions de dollars, contre 138,923 millions de dollars au 31 décembre 2016.

28. Les principaux éléments de passif étaient les prestations dues au personnel (fonctionnaires et retraités) qui n'avaient pas été payées à la date de clôture des comptes, principalement les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (79,268 millions de dollars, soit 86,8 % du montant total des avantages du personnel). Les engagements au titre des avantages du personnel, qui s'élevaient à 91,332 millions de dollars au 31 décembre 2017, soit 57,1 % du total du passif (voir fig. IV.VI), sont présentés plus en détail dans la note 12. L'augmentation de 1,016 million de dollars des engagements au titre des avantages du personnel se décompose comme suit : un gain actuariel net de 2,355 millions de dollars,

comptabilisé dans l'actif net ; un montant de 2,468 millions de dollars représentant le coût des services rendus au cours de la période et les coûts financiers au titre des prestations définies, qui est inclus dans l'état des résultats financiers au titre des dépenses de personnel ; et une augmentation de 0,988 million de dollars des traitements, indemnités et prestations échus.

29. Les autres éléments de passif représentent une autre part importante du total du passif. Il s'agit principalement des contributions volontaires relevant d'accords conclus avec l'Union européenne qui comportent une clause de restitution lorsque les fonds ne sont pas dépensés selon les modalités définies dans l'accord. Ces montants correspondent à la part des contributions qui n'avait pas été comptabilisée en produits, puisqu'au 31 décembre 2017, le Centre n'avait pas exécuté les services visés. Le montant des autres éléments de passif a augmenté de 18,460 millions de dollars, passant de 41,827 millions de dollars en 2016 à 60,287 millions de dollars en 2017. Un certain nombre de projets pluriannuels financés par l'Union européenne ont fait l'objet d'accords signés au cours du second semestre 2017, et le montant total des contributions correspondantes a été comptabilisé sous la forme d'engagements conditionnels. Le montant total des contributions volontaires conditionnelles inscrit au passif a augmenté en raison de la signature en 2017 de nouveaux accords pluriannuels pour un montant de 27,583 millions de dollars, tandis qu'un montant de 14,021 millions de dollars a été comptabilisé en produits au titre des accords pluriannuels.

Figure IV.VI  
**État récapitulatif du passif, par année**  
(En milliers de dollars des États-Unis)



### Actif net

30. Le montant de l'actif net a augmenté de 41,232 millions de dollars, passant d'un solde négatif de 33,895 millions de dollars en 2016 à un solde positif de 7,337 millions de dollars en 2017, en raison d'un gain actuariel de 2,355 millions de dollars et d'un excédent de fonctionnement de 38,915 millions de dollars. L'actif net inclut les réserves de fonctionnement, dont le montant est passé de 7,462 millions de dollars en 2016 à 7,766 millions de dollars en 2017. Le Centre participe à l'initiative cofinancée relative à la sûreté et à la sécurité, qui relève d'un accord juridiquement contraignant. La quote-part du partenariat comptabilisée dans l'actif net par la méthode de la mise en équivalence s'élève à 0,038 million de dollars.

## Liquidités

31. Au 31 décembre 2017, la situation de liquidité était saine, puisque le Centre disposait de suffisamment d'actifs liquides pour faire face à ses passifs courants. Le montant total des liquidités s'élevait à 79,078 millions de dollars (4,303 millions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, 38,245 millions de dollars de placements à court terme et 36,530 millions de créances), alors que le total des passifs courants s'élevait à 50,210 millions de dollars et le montant total du passif à 159,840 millions de dollars. Le total des disponibilités du Centre demeurait stable (54,552 millions de dollars).

32. Le tableau ci-après présente une synthèse des principaux indicateurs de liquidité de l'année terminée le 31 décembre 2017 et de ceux de l'année terminée le 31 décembre 2016.

<i>Indicateurs de liquidités</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>
Actifs liquides/passifs courants (ratio de liquidité générale)	1,6:1	1,9:1
Disponibilités/passifs courants (ratio de liquidité immédiate)	0,8:1	1,3:1
Actifs liquides/total de l'actif	0,5:1	0,5:1
Liquidités disponibles (hors créances), en équivalent-mois	5,8	4,8

33. Le ratio de liquidité générale mesure la capacité du Centre à honorer ses engagements à court terme au moyen des liquidités dont il dispose. Le ratio de 1,6:1 indique que le montant des actifs liquides est 1,6 fois supérieur à celui des passifs courants, ce qui signifie que les actifs disponibles pourraient couvrir l'intégralité des passifs courants en cas de nécessité. Lorsque les créances sont exclues de l'analyse, le ratio de couverture des engagements à court terme est de 0,8, ce qui indique que le Centre n'est pas en mesure d'honorer ses passifs courants au moyen de ses actifs réalisables à court terme tels que la trésorerie et les équivalents de trésorerie et les placements à court terme. La dégradation de ce ratio par rapport à 2016 (1,3:1) tient à une augmentation des autres éléments de passif – liée à la constatation de passifs conditionnels – qui a été plus élevée que celle de l'encaisse et des placements à court terme. Au 31 décembre 2017, les actifs liquides du Centre représentaient environ 47,3 % du total de l'actif, et la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme devaient permettre de couvrir pendant 5,8 mois ses dépenses, estimées en moyenne à 7,280 millions de dollars par mois.

34. À la date de clôture des comptes, le montant des engagements au titre des avantages du personnel s'élevait à 91,332 millions de dollars. Le montant total de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements étant de 54,552 millions de dollars, les passifs liés aux avantages du personnel étaient couverts à hauteur de 59,7 %. Aucune réserve n'avait été constituée pour couvrir les passifs liés aux avantages du personnel à régler ultérieurement.

## Comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget

35. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis qui sont intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes. La note 16 présente la comparaison et le rapprochement des montants effectifs et des montants inscrits au budget.

36. L'état V présente une comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget définitif, comptabilisés selon la même convention comptable que celle appliquée au budget. Cette comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017			2016		
	<i>Budget annuel définitif</i>	<i>Montants effectifs (convention budgétaire)</i>	<i>Différence (En %)</i>	<i>Budget annuel définitif</i>	<i>Montants effectifs (convention budgétaire)</i>	<i>Différence (En %)</i>
<b>Produits</b>						
Contributions statutaires de l'ONU	18 468	18 008	(2)	18 546	19 043	3,0
Contributions statutaires de l'OMC	18 468	18 004	(3)	18 546	19 047	3,0
Produits accessoires	203	239	(18)	208	507	143,0
<b>Total des produits</b>	<b>37 239</b>	<b>36 251</b>	<b>(2)</b>	<b>37 300</b>	<b>38 598</b>	<b>3,0</b>
<b>Budget ordinaire</b>						
Postes	28 947	29 367	1	29 072	28 636	(2,0)
Autres objets de dépense	8 192	8 813	8	8 228	7 790	(5,0)
<b>Total des charges</b>	<b>37 139</b>	<b>38 180</b>	<b>3</b>	<b>37 300</b>	<b>36 426</b>	<b>(2,0)</b>
<b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>	<b>–</b>	<b>(1 929)</b>		<b>–</b>	<b>2 172</b>	

37. Le déficit de 1,929 million de dollars de l'année 2017 ayant été compensé par l'excédent de 2,172 millions de dollars enregistré au titre de l'année 2016, il en ressort un excédent budgétaire de 0,243 million de dollars pour l'exercice biennal.

38. Conformément à la norme IPSAS 24 (Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers), les écarts supérieurs à 10 % entre le budget définitif et le montant effectif des charges doivent être justifiés. À la fin de 2017, aucun écart de ce type n'avait été constaté.

## Annexe

### **Renseignements supplémentaires**

1. On trouvera dans la présente annexe les renseignements complémentaires que le Directeur exécutif est tenu de communiquer.

#### **Comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances**

2. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, un montant de 0,047 million de dollars correspondant à des créances irrécouvrables a été comptabilisé en pertes en 2017.

#### **Comptabilisation en pertes de biens**

3. En application de l'alinéa a) de la règle de gestion financière 106.7, des biens durables d'une valeur d'achat totale de 0,065 million de dollars (quatre articles informatiques et un véhicule) ont été comptabilisés en pertes en 2017 en raison de l'obsolescence des biens en question et de la clôture du projet sur le terrain.

#### **Versements à titre gracieux**

4. Aucun versement à titre gracieux n'a été effectué en 2017.

## Chapitre V

## États financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017

## Centre du commerce international

## I. État de la situation financière au 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 4	4 303	12 991
Placements	Note 5	38 245	22 991
Contributions volontaires à recevoir	Note 6	36 442	15 525
Créances diverses	Note 6	88	51
Autres éléments d'actifs	Note 7	3 491	2 020
<b>Total des actifs courants</b>		<b>82 569</b>	<b>53 578</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	Note 5	12 004	11 071
Contributions volontaires à recevoir	Note 6	69 462	37 472
Autres éléments d'actifs	Note 7	44	52
Immobilisations corporelles	Note 8	996	1 035
Immobilisations incorporelles	Note 9	2 102	1 820
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>84 608</b>	<b>51 450</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>167 177</b>	<b>105 028</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes et autres charges à payer	Note 10	8 181	6 780
Autres éléments de passif	Note 11	38 033	17 719
Avantages du personnel	Note 12	3 996	3 184
<b>Total des passifs courants</b>		<b>50 210</b>	<b>27 683</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Autres éléments de passif	Note 11	22 254	24 108
Avantages du personnel	Note 12	87 336	87 132
Quote-part des partenariats	Note 18	40	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>109 630</b>	<b>111 240</b>
<b>Total du passif</b>		<b>159 840</b>	<b>138 923</b>
<b>Total net de l'actif et du passif</b>		<b>7 337</b>	<b>(33 895)</b>
<b>Actif net</b>			
Excédents/(déficits) cumulés		(429)	(41 357)
Réserves de fonctionnement	Notes 3 (par. 65) et 13	7 766	7 462
<b>Total de l'actif net</b>		<b>7 337</b>	<b>(33 895)</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

**Centre du commerce international****II. État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2017**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
<b>Produits</b>			
Contributions statutaires	Note 14	35 453	37 394
Contributions volontaires	Note 14	89 976	26 881
Autres transferts et allocations	Note 14	455	1 165
Produits divers	Note 14	669	1 031
Produits des placements	Note 14	572	320
<b>Total des produits</b>		<b>127 125</b>	<b>66 791</b>
<b>Charges</b>			
Traitements, indemnités et autres prestations	Note 15	54 328	52 065
Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire	Note 15	11 502	14 502
Voyages	Note 15	5 075	5 339
Subventions et autres transferts	Note 15	1 311	936
Fournitures et consommables		739	273
Amortissement	Note 8	416	327
Dépréciation	Note 9	435	347
Frais de fonctionnement divers	Note 15	11 656	14 670
Charges diverses	Note 15	2 746	2 738
Quote-part des partenariats	Note 18	2	–
<b>Total des charges</b>		<b>88 210</b>	<b>91 197</b>
<b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>		<b>38 915</b>	<b>(24 406)</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

## Centre du commerce international

## III. État des variations de l'actif net pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Excédents cumulés – fonds réservés à des fins particulières</i>	<i>Réserves</i>	<i>Total</i>
<b>Actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>(7 762)</b>	<b>7 348</b>	<b>(414)</b>
Engagements au titre des avantages du personnel :			
pertes actuarielles	(9 075)	–	(9 075)
(Déficit) pour l'année	(24 406)	–	(24 406)
Transferts	(114)	114	–
<b>Total des variations constatées dans l'actif net</b>	<b>(33 595)</b>	<b>114</b>	<b>(33 481)</b>
<b>Actif net au 31 décembre 2016</b>	<b>(41 357)</b>	<b>7 462</b>	<b>(33 895)</b>
Comptabilisation initiale des partenariats (note 18)	(28)	–	(28)
<b>Actif net au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>(41 385)</b>	<b>7 462</b>	<b>(33 923)</b>
Engagements au titre des avantages du personnel :			
gains actuariels (note 12)	2 355	–	2 355
Excédent pour l'année	38 915	–	38 915
Transferts	(304)	304	–
Part des variations constatées dans l'actif net des partenariats (note 18)	(10)	–	(10)
<b>Total des variations constatées dans l'actif net</b>	<b>40 956</b>	<b>304</b>	<b>41 260</b>
<b>Actif net au 31 décembre 2017</b>	<b>(429)</b>	<b>7 766</b>	<b>7 337</b>

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

**Centre du commerce international****IV. État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2017**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Complément d'information</i>	<i>Au 31 décembre 2017</i>	<i>Au 31 décembre 2016</i>
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>			
<b>Excédent/(déficit) pour l'année</b>		<b>38 915</b>	<b>(24 406)</b>
<i>Mouvements sans effet de trésorerie</i>			
Amortissement et dépréciation	Notes 8 et 9	851	674
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	Note 12	2 355	(9 075)
Pertes sur sorties d'actifs	Notes 8 et 9	14	2
Pertes sur quote-part des partenariats <sup>a</sup>	Note 18	(38)	-
<i>Variations de l'actif</i>			
(Augmentation)/diminution des contributions volontaires à recevoir	Note 6	(52 907)	(2 493)
(Augmentation)/diminution des créances diverses	Note 6	(37)	(11)
(Augmentation)/diminution des autres éléments d'actif	Note 7	(1 463)	232
<i>Variations du passif</i>			
Augmentation/(diminution) des dettes et charges à payer	Note 10	1 401	(1 527)
Augmentation/(diminution) des engagements au titre des avantages du personnel	Note 12	1 016	10 882
Augmentation/(diminution) des autres éléments de passif	Note 11	18 460	29 843
Augmentation des quotes-parts des partenariats	Note 18	40	-
Revenus des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 14	(572)	(320)
<b>Flux nets de trésorerie utilisés pour le fonctionnement</b>		<b>8 035</b>	<b>3 801</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Part au prorata des augmentations nettes dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	Note 6	(16 187)	3 048
Revenus des placements présentés parmi les activités d'investissement	Note 14	572	320
Acquisitions d'immobilisations corporelles	Note 8	(391)	(777)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	Note 9	(717)	(687)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des/ (utilisés pour les) activités d'investissement</b>		<b>(16 723)</b>	<b>1 904</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>(8 688)</b>	<b>5 705</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'année		12 991	7 286
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'année</b>	<b>Note 4</b>	<b>4 303</b>	<b>12 991</b>

<sup>a</sup> Ce chiffre inclut la comptabilisation initiale de la quote-part d'un partenariat constatée directement dans l'actif net (voir état III : état des variations de l'actif net).

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

## Centre du commerce international

## V. État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget rendu public			Montants effectifs (convention budgétaire)	Différence (En %) <sup>c</sup>
	Budget biennal initial <sup>a</sup>	Budget annuel initial <sup>a</sup>	Budget annuel définitif <sup>b</sup>		
<b>Produits</b>					
Contributions statutaires de l'ONU	35 697	17 629	18 468	18 008	(2)
Contributions statutaires de l'OMC	35 698	17 629	18 468	18 004	(3)
Produits divers	394	208	203	239	(18)
<b>Total des produits</b>	<b>71 789</b>	<b>35 466</b>	<b>37 139</b>	<b>36 251</b>	<b>(2)</b>
<b>Charges</b>					
Postes	55 954	27 643	28 947	29 367	1
Autres objets de dépense	15 835	7 823	8 192	8 813	8
<b>Total des charges</b>	<b>71 789</b>	<b>35 466</b>	<b>37 139</b>	<b>38 180</b>	<b>3</b>
<b>(Déficit) pour l'année</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>(1 929)</b>	<b>–</b>

<sup>a</sup> Le budget biennal initial correspond au budget approuvé par l'Assemblée générale des Nations Unies (résolution 70/248 A, sect. XV) ou au budget approuvé par le Conseil général de l'OMC (WT/BFA/151 et WT/GC/M/160), le montant le moins élevé étant retenu. Le budget initial de la seconde année de l'exercice biennal correspond à la part des crédits approuvés par l'Assemblée générale, qui est calculée à partir de l'estimation des ressources disponibles pour la seconde année, à laquelle s'ajoute le report du reliquat de la première année exprimée en francs suisses convertis en dollars des États-Unis en utilisant le taux du premier rapport sur l'exécution du budget.

<sup>b</sup> Le budget définitif de la seconde année de l'exercice biennal correspond au montant approuvé par l'Assemblée générale (résolution 72/253 A) qui figure dans le second rapport sur l'exécution du budget, diminué du montant des dépenses effectives qui figure dans les états financiers de 2016. Les écarts entre le budget initial et le budget final s'expliquent par les fluctuations du taux de change entre le dollar des États-Unis et le franc suisse et par la révision des prévisions de dépenses dont il est question dans le second rapport sur l'exécution du budget.

<sup>c</sup> Différence entre les dépenses effectives (établies selon la convention comptable applicable au budget) et le budget définitif. Les écarts supérieurs à 10 % et les écarts significatifs sont expliqués dans le rapport financier du Directeur exécutif.

Les notes explicatives font partie intégrante des présents états financiers.

## **Centre du commerce international**

### **Notes relatives aux états financiers**

#### **Note 1**

#### **Entité présentant l'information financière**

#### **Le Centre du commerce international et ses activités**

1. Le Centre du commerce international (ITC) est l'organisme de coopération technique de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'ONU, celle-ci agissant par l'intermédiaire de la CNUCED. Créé en 1964 en vertu de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), il intervient depuis 1968 sous la double égide de l'OMC (à laquelle les responsabilités du GATT ont été transférées) et de l'ONU.

2. Le Centre a pour mission de favoriser une croissance et un développement durables et équitables en œuvrant à l'intensification des échanges et du commerce international. Ses objectifs stratégiques sont les suivants :

a) Renforcer l'intégration du secteur commercial dans l'économie mondiale en fournissant des informations commerciales et en apportant un soutien accru aux décideurs ;

b) Renforcer les capacités d'exportation des entreprises pour leur permettre de saisir de nouvelles possibilités commerciales ;

c) Renforcer les institutions et les politiques d'appui au commerce afin d'aider les entreprises exportatrices.

3. À la tête du Centre, le Directeur exécutif est nommé par le Directeur général de l'OMC et le Secrétaire général de la CNUCED, auxquels il rend compte. Le Centre a un Comité de direction qui comprend le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les responsables des quatre divisions du Centre, le Conseiller principal au sein du Bureau du Directeur exécutif et le Chef de la planification stratégique. Un Groupe consultatif conjoint se réunit une fois par an pour examiner les activités du Centre à la lumière d'un rapport annuel et faire des recommandations au Conseil du commerce et du développement de la CNUCED et au Conseil général de l'OMC, qui examinent le programme de travail du Centre. La CNUCED et l'OMC sont représentées au Groupe consultatif conjoint chargé de superviser les travaux du Centre et mènent des activités conjointes d'assistance technique avec le Centre.

4. Le budget ordinaire du Centre est financé à parts égales par l'ONU et l'OMC. Ses projets de coopération technique sont financés au moyen des contributions volontaires versées par des donateurs à des fonds d'affectation spéciale et par des crédits alloués par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Centre est considéré comme une entité comptable distincte et n'est pas soumis à un contrôle commun aux fins de la présentation de l'information financière conformément aux normes IPSAS.

5. Le Centre participe à une activité cofinancée en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Pour la première fois cette année, les états financiers du Centre rendent compte de sa part du programme du système des Nations Unies relatif à la sûreté et la sécurité, qui est comptabilisée par mise en équivalence.

6. Le Centre a son siège à Genève et loue des bureaux dans 15 pays.

## Note 2

### Référentiel comptable et autorisation de la publication des états financiers

7. Les comptes du Centre du commerce international sont tenus conformément au Règlement financier de l'Organisation des Nations Unies adopté par l'Assemblée générale, aux règles de gestion financière établies par le Secrétaire général en application dudit règlement et aux instructions administratives publiées par le Secrétaire général adjoint à la gestion, ou par le Contrôleur. Les états financiers du Centre sont établis selon la méthode de la comptabilité d'exercice conformément aux normes IPSAS. Conformément aux normes IPSAS, ces états, qui donnent une image fidèle de l'actif, du passif, des produits et des charges du Centre et des flux de trésorerie pendant l'année financière, se composent comme suit :

- a) État I : état de la situation financière ;
- b) État II : état des résultats financiers ;
- c) État III : état des variations de l'actif net ;
- d) État IV : état des flux de trésorerie présenté selon la méthode indirecte ;
- e) État V : état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs ;
- f) Récapitulatif des principales conventions comptables et autres notes explicatives.

### Continuité des activités

8. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité des activités et les conventions comptables récapitulées dans la note 3 ont été appliquées de façon uniforme aux fins de l'établissement et de la présentation desdits états. L'hypothèse de continuité des activités se justifie par le fait que l'Assemblée générale a approuvé les crédits inscrits au budget ordinaire pour l'exercice biennal 2018-2019, par la tendance positive observée au cours des dernières années dans le versement des quotes-parts et des contributions volontaires, et par le fait que l'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC n'ont pas décidé de mettre fin aux activités du Centre.

### Monnaie de fonctionnement et de présentation de l'information financière

9. Le Centre utilise le dollar des États-Unis comme monnaie de fonctionnement et comme monnaie de présentation de ses états financiers. Sauf indication contraire, les états financiers sont établis en milliers de dollars.

10. Le budget ordinaire du Centre est établi et approuvé en francs suisses.

11. Lorsqu'elle est établie selon la méthode du coût historique ou de la juste valeur, la valeur des éléments non monétaires exprimée en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération s'y rapportant ou à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. La valeur des actifs et passifs en monnaies autres que le dollar des États-Unis est convertie en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de clôture annuelle des comptes. Les sommes afférentes aux opérations en monnaies autres que le dollar des États-Unis sont converties en dollars au taux de change opérationnel de l'ONU en vigueur à la date de l'opération.

12. Le montant net des écarts de change résultant du règlement d'opérations en monnaies autres que la monnaie de fonctionnement du Centre et de la conversion de la valeur d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaie étrangère aux taux de

change en vigueur à la fin de l'année est comptabilisé dans l'état des résultats financiers.

### **Principe de l'importance relative et recours à des appréciations et à des estimations**

13. La prise en compte du caractère significatif de l'information est un élément fondamental de l'élaboration des conventions comptables et de l'établissement des états financiers. De façon générale, un élément est considéré comme important si le fait de l'omettre ou d'en tenir compte influe sur les conclusions ou décisions des utilisateurs des états financiers.

14. Pour établir des états financiers conformes aux normes IPSAS, la direction doit s'appuyer sur des estimations et des hypothèses qui influent sur la comptabilisation des actifs et des passifs à la date d'établissement des états financiers et sur les montants des produits et des charges constatés pour l'année. Les charges à payer, les immobilisations corporelles et les obligations au titre des avantages du personnel sont les éléments les plus importants pour lesquels on utilise des estimations. Il arrive que les résultats effectifs ne coïncident pas avec ces estimations. Les modifications apportées à ces estimations sont appliquées à l'année au cours de laquelle il s'avère qu'elles sont nécessaires.

### **Base d'évaluation**

15. Les états financiers sont établis sur la base du coût historique, exception faite de certains éléments d'actif signalés dans les présentes notes. Les états financiers portent sur une période de douze mois allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### **Autorisation de la publication des états financiers**

16. Les présents états financiers ont été certifiés par la Sous-Secrétaire générale à la planification des programmes, au budget et à la comptabilité et Contrôleuse, et approuvés par le Secrétaire général de l'ONU. Conformément à l'article 6.2 du Règlement financier, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 devaient être communiqués par le Secrétaire général au Comité des commissaires aux comptes le 31 mars 2018 au plus tard. Conformément à l'article 7.12 du Règlement financier, les rapports du Comité des commissaires aux comptes doivent être transmis à l'Assemblée générale, en même temps que les états financiers vérifiés dont la publication autorisée est prévue pour le 30 juillet 2018, par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

### **Positions officielles attendues des autorités comptables internationales**

17. Les positions officielles attendues du Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public qui devraient avoir une incidence sur les états financiers du Centre et continuent par conséquent de faire l'objet d'un suivi concernent les éléments suivants :

a) Héritage assets (biens patrimoniaux) : traitement comptable des biens patrimoniaux ;

b) Non-exchange expenses (charges liées à des opérations sans contrepartie directe) : mise au point d'une ou de plusieurs normes permettant de comptabiliser les charges liées aux opérations sans contrepartie directe, exception faite des avantages sociaux, et définissant les obligations des prestataires de ces opérations ;

c) Revenu (produits) : mise au point de nouvelles directives et orientations qui modifieront ou remplaceront celles définies dans les normes IPSAS 9 (Produits

des opérations avec contrepartie directe), 11 (Contrats de construction) et 23 (Produits des opérations sans contrepartie directe (impôts et transferts)) ;

d) Leases (contrats de location) : révision des directives relatives au traitement comptable des contrats de location par le preneur à bail et par le bailleur, de sorte qu'elles continuent à coïncider avec les Normes internationales d'information financière correspondantes. Il s'agira d'élaborer une nouvelle norme qui viendra remplacer la norme IPSAS 13 et devrait être approuvée en juin 2019 ;

e) Public sector measurement (l'évaluation dans le secteur public) : i) révision des normes établissant les prescriptions relatives aux évaluations des actifs et passifs effectuées tant au moment de la comptabilisation initiale qu'ultérieurement et à la publication des résultats obtenus ; ii) définition d'orientations plus détaillées sur l'application du coût de remplacement et du coût d'exécution d'une obligation et sur les circonstances dans lesquelles il convient d'utiliser ces bases d'évaluation ; et iii) définition du traitement comptable des coûts de transaction, en particulier en ce qui concerne l'immobilisation des coûts d'emprunt ou leur passage en charges ; et

f) Infrastructure assets (actifs d'infrastructure) : étude et recensement des problèmes que pose l'application de la norme IPSAS 17 à des actifs d'infrastructure, afin de fournir des orientations supplémentaires sur la comptabilisation de ceux-ci.

### Nouvelles normes IPSAS

18. Le Conseil des normes IPSAS a publié les normes suivantes : IPSAS 34 à 38 en 2015, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, IPSAS 39 en 2016, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et IPSAS 40 en 2017, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2018. On s'attend à ce que ces normes aient les effets suivants sur les états financiers du Centre, y compris ceux de la période de comparaison :

<i>Norme</i>	<i>Conséquences prévues pour la première année d'application</i>
IPSAS 34	Les prescriptions de la norme IPSAS 34 concernant les états financiers individuels sont très proches de celles de la norme IPSAS 6 (États financiers consolidés et individuels), qu'elle remplace. L'entrée en vigueur de la norme IPSAS 34 au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 n'a donc pas eu d'effet sur les états financiers du Centre.
IPSAS 35	La norme IPSAS 35 exige toujours que le contrôle soit évalué en fonction des avantages et du pouvoir, mais la définition du contrôle a changé et la norme donne désormais des instructions bien plus précises sur la manière de l'évaluer.  Autre changement majeur, la disposition de la norme IPSAS 6 permettant d'exclure de la consolidation les entités contrôlées à titre temporaire a été éliminée. L'entrée en vigueur de la norme IPSAS 34 au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 n'a pas eu d'effet sur les états financiers du Centre.
IPSAS 36	Un des principaux changements introduits par la norme IPSAS 36 par rapport à la norme IPSAS 7 est qu'il est désormais obligatoire d'appliquer la méthode de la mise en équivalence même dans les cas où le contrôle conjoint ou l'influence notable est temporaire. L'entrée en vigueur de la norme IPSAS 34 au 1 <sup>er</sup> janvier 2017 n'a donc pas eu d'effet sur les états financiers du Centre.  En outre, la norme IPSAS 36 s'applique uniquement aux « entités qui sont des investisseurs exerçant une influence notable ou un contrôle conjoint sur une entité émettrice lorsque l'intérêt détenu correspond à un pourcentage de participation quantifiable ». Elle ne s'applique donc au Centre que de façon limitée, car les intérêts qu'il détient ne correspondent généralement pas à des pourcentages de participation quantifiables.

<i>Norme</i>	<i>Conséquences prévues pour la première année d'application</i>
IPSAS 37	<p>La norme IPSAS 37 comporte de nouvelles définitions et modifie sensiblement la manière dont les partenariats sont classés et comptabilisés. Dans les présents états financiers, un partenariat relevant de la catégorie des coentreprises est comptabilisé par mise en équivalence.</p> <p>Répondent à la définition d'un partenariat établie par la norme IPSAS 37 les activités qui font l'objet d'un accord contraignant et d'un contrôle conjoint. Si l'entité présentant les états financiers a des droits sur l'actif net d'un partenariat, celui-ci est considéré comme étant une coentreprise et la norme IPSAS 37 exige que soit appliquée la méthode de la mise en équivalence, ce qui n'entraîne pas de changement de convention comptable. Lorsque le partenariat confère seulement des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs, il est considéré comme une entreprise commune et l'entité présentant les états financiers doit comptabiliser les actifs, les passifs, les produits et les charges relatifs à ses intérêts dans cette entreprise commune conformément aux dispositions des normes IPSAS qui s'appliquent à ces actifs, passifs, produits et charges.</p> <p>Un examen global des partenariats auxquels participent l'ensemble des organismes des Nations Unies, mené à l'aide d'un questionnaire, n'a révélé aucun changement par rapport aux partenariats en vigueur signalés dans le cadre de l'examen effectué par l'ONU en 2015.</p>
IPSAS 38	La norme IPSAS 38 élargit la portée des informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités, ce qui a des incidences notables sur les états financiers du Centre.
IPSAS 39	La norme IPSAS 39 n'a actuellement aucune incidence sur le Centre, car depuis son passage aux normes IPSAS en 2014 celui-ci n'a jamais fait usage de la méthode du corridor applicable aux écarts actuariels, qui est éliminée. Étant donné que le Centre ne détient pas d'actifs au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi, l'application de la méthode de l'intérêt net prescrite dans la norme n'a aucune incidence. La question serait étudiée plus avant si le Centre venait à détenir des actifs de ce type.
IPSAS 40	À l'heure actuelle, la norme IPSAS 40 n'a aucune incidence sur les états financiers du Centre, car il n'est partie ni à une acquisition ni à un regroupement d'entités du secteur public. Si ce type d'opération devait être effectué après le 1 <sup>er</sup> janvier 2018, date d'entrée en vigueur de la norme, l'incidence de celle-ci sur les états financiers du Centre serait évaluée.

**Note 3****Principales conventions comptables****Actif****Actifs financiers***Classement*

19. Le Centre comptabilise ses actifs financiers à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou, s'il s'agit de créances, au coût amorti. Il détermine la catégorie dont relèvent ses actifs financiers au moment de leur comptabilisation initiale.

*Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat*

20. Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat comprennent les placements du Centre détenus par le fonds principal de gestion

centralisée des liquidités administré par la Trésorerie de l'ONU, qui investit centralement ces montants pour le compte du Centre.

21. Ce fonds comprend les dépôts à vue et à terme et les placements à court terme et à long terme des entités participantes, qui sont gérés par la Trésorerie de l'ONU. La part du fonds principal détenue par le Centre est indiquée dans les notes relatives aux états financiers et dans l'état de la situation financière, dans lequel elle est comptabilisée au titre des placements évalués à la juste valeur avec contrepartie en résultat ou au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie lorsque l'échéance initiale est inférieure à trois mois. Des informations détaillées sur la composition du fonds principal figurent dans les états financiers de l'ONU.

#### *Comptabilisation et évaluation des actifs placés dans le fonds principal*

22. Les gains ou pertes découlant des fluctuations de la juste valeur des actifs financiers placés dans le fonds principal qui sont comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat sont constatés dans l'état des résultats financiers de l'année considérée au titre des charges financières en cas de perte nette ou des produits des placements en cas de gain net.

#### *Comptabilisation et évaluation des créances*

23. Les créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables non cotés sur un marché actif. Les créances du Centre comprennent les contributions à recevoir et les créances diverses constatées dans l'état de la situation financière. Hormis celles arrivant à échéance dans plus de douze mois, elles sont constatées à leur valeur nominale, minorée des montants considérés irrécouvrables, c'est-à-dire du montant de la provision pour créances douteuses. Lorsqu'elles sont significatives, les créances à long terme relatives aux contributions sont comptabilisées à la valeur actualisée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Dépréciation des créances*

24. Le Centre évalue la dépréciation des créances à la fin de l'année. Les créances sont estimées comme dépréciées et la moins-value est comptabilisée uniquement si un examen des sommes dues à la date de clôture des comptes permet d'établir de façon objective que le Centre ne sera pas en mesure de récupérer les montants dus selon les conditions initiales à la suite d'un ou plusieurs événements ayant eu lieu après la comptabilisation initiale. Dans ce cas, la valeur comptable de l'actif est réduite et les pertes sont constatées dans l'état des résultats financiers. Le montant de la perte est évalué en calculant la différence entre la valeur comptable de l'actif et le montant estimé des futurs encaissements.

25. Le montant de la provision pour créances douteuses est fixé comme suit : à 25 % de la valeur comptable pour les créances âgées de douze à vingt-quatre mois à la date de clôture des comptes, à 60 % pour celles âgées de plus de vingt-quatre mois et à 100 % pour celles âgées de plus de trente-six mois. S'il s'avère au cours des années suivantes que le montant de la perte est moins important que prévu, une reprise de dépréciation est comptabilisée dans l'état des résultats financiers.

#### **Avances et paiements anticipés**

26. Les avances sont comptabilisées à l'actif jusqu'à ce que les biens soient livrés ou les services rendus conformément aux accords contraignants conclus avec les fournisseurs ou aux dispositions du Statut et Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies relatives aux avances. Le Centre les comptabilise

en charges à la réception de la preuve de la livraison des biens ou de la prestation des services.

27. Le Centre avance des fonds à des partenaires de réalisation (notamment d'autres entités des Nations Unies et des organismes d'appui au commerce) pour leur permettre de fournir des services à une population cible conformément aux accords contraignants qu'ils ont conclus avec le Centre. Les partenaires de réalisation informent le Centre des progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet ou programme sur lequel porte l'accord signé. Les charges sont comptabilisées à la réception des relevés de dépenses ou des rapports sur la fourniture de services. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la part nette des avances non versées avant la fin de l'année est passée en charges, sauf pour les subventions sur lesquelles le Centre exerce un contrôle effectif.

### Immobilisations corporelles

28. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et des dépréciations. Le coût historique comprend le prix d'acquisition, tous les coûts directement imputables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état, et l'estimation initiale des frais de démantèlement de l'actif et de remise en état du site. Les actifs relevant de la catégorie des immobilisations corporelles mais qui ne sont pas placés sous le contrôle direct du Centre sont comptabilisés en charges au moment de leur acquisition. On estime que le Centre contrôle un actif s'il peut l'utiliser, ou en bénéficier d'une autre manière, au service de ses propres objectifs et s'il peut interdire ou limiter l'accès de tiers à cet actif.

29. Les biens immobiliers, mobiliers et d'équipement sont portés en immobilisations lorsque leur coût est égal ou supérieur à 5 000 dollars pour le matériel et à 100 000 dollars pour les améliorations locatives.

#### Coûts ultérieurs

30. Les frais engagés après l'acquisition initiale ne sont portés en immobilisations que s'il est probable que des avantages économiques ou un potentiel de service associés au bien considéré en découleront pour le Centre et que ces coûts ultérieurs peuvent être évalués de façon fiable.

#### Amortissement des immobilisations corporelles

31. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Matériel informatique et matériel de communication	4-7
Véhicules	6-12
Matériel et outillage	5-20
Mobilier et agencements	3-10
Améliorations locatives	5 (ou durée du bail restant à courir, si celle-ci est plus courte)

32. Les immobilisations corporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées dans l'état des

résultats financiers. La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont réexaminées au moins une fois par an et ajustées si nécessaire.

33. Il y a gain ou perte sur cession ou transfert d'immobilisations corporelles lorsque les produits des cessions ou des transferts diffèrent de la valeur comptable de l'immobilisation considérée. De tels écarts sont comptabilisés dans l'état des résultats financiers comme charges diverses ou produits divers.

### **Immobilisations incorporelles**

34. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du cumul des amortissements et de toute dépréciation. Les logiciels acquis à l'extérieur sont portés en immobilisations si leur coût (notamment d'achat et d'installation) est supérieur à 5 000 dollars. Les logiciels développés en interne sont portés en immobilisations si leur coût total, comprenant les frais directement imputables tels que les frais de personnel, de sous-traitants et de consultants, mais non les frais de recherche et de maintenance, est égal ou supérieur à 100 000 dollars.

#### *Amortissement des immobilisations incorporelles*

35. Les immobilisations incorporelles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée, selon la méthode linéaire. Le tableau ci-après indique la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations incorporelles :

<i>Catégorie</i>	<i>Durée d'utilité estimée (années)</i>
Logiciels acquis à l'extérieur	3-10 (ou durée de la licence, si celle-ci est plus courte)
Logiciels développés en interne	3-10

36. Les immobilisations incorporelles sont soumises au moins une fois par an à un test de dépréciation et les dépréciations éventuelles sont constatées dans l'état des résultats financiers.

### **Passif**

#### **Passifs financiers**

37. Les passifs financiers, qui comprennent les dettes, les transferts à payer, les fonds non dépensés détenus aux fins de futurs remboursements et d'autres éléments de passif, sont classés dans la catégorie « Autres passifs financiers ».

38. Les passifs financiers ainsi classés sont initialement constatés à la juste valeur puis évalués à leur coût amorti. Ceux contractés pour une durée inférieure à douze mois sont comptabilisés à leur valeur nominale. Le Centre réévalue le classement des passifs financiers à chaque clôture des comptes et les décomptabilise lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, ont été levées ou annulées, ou ont expiré.

39. Les dettes et les charges à payer se rapportent à l'achat de biens et services reçus mais non réglés à la date de clôture des comptes. Elles sont constatées au montant facturé minoré des remises consenties à la date de clôture. Les dettes sont constatées puis évaluées à leur valeur nominale car elles doivent généralement être réglées dans les douze mois.

#### **Avantages du personnel**

40. Le Centre comptabilise les avantages du personnel suivants :

*Avantages à court terme du personnel*

41. Les avantages à court terme du personnel comprennent les prestations liées à une première ou une nouvelle affectation (primes d'affectation), les prestations périodiques mensuelles (traitements et indemnités), les absences rémunérées (congé de maladie, congé de maternité ou de paternité) et d'autres avantages à court terme (indemnité pour frais d'études, remboursement d'impôts, capital décès et congé dans les foyers). Les avantages à court terme du personnel doivent normalement être réglés dans les douze mois suivant la date de clôture des comptes et sont comptabilisés à leur valeur nominale sur la base des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur. Tous les avantages à court terme qui sont acquis mais non utilisés à la date de clôture sont comptabilisés comme passifs courants.

*Avantages postérieurs à l'emploi*

42. Les avantages postérieurs à l'emploi comprennent l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement à la cessation de service et le régime de retraite de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

*Régimes à prestations définies*

43. Les avantages suivants sont comptabilisés comme relevant de régimes de prévoyance à prestations définies : l'assurance maladie après la cessation de service, les prestations liées au rapatriement et les prestations servies par la Caisse commune des pensions du personnel (avantages postérieurs à l'emploi), et le paiement des jours de congé accumulés à la cessation de service (autres avantages à long terme). Le montant du passif comptabilisé au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi correspond à la valeur actuelle à la date de clôture des comptes des engagements au titre des prestations définies. Les régimes à prestations définies désignent les régimes dans lesquels les risques actuariels incombent au Centre du fait qu'il est tenu de servir les prestations convenues. Les engagements au titre des prestations définies sont calculés par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Leur valeur actuelle est déterminée par actualisation du montant estimatif des futurs décaissements en retenant le taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie ayant des échéances proches de celles des paiements prévus par les différents régimes. Les variations du passif comptabilisé au titre des prestations définies, dues notamment à l'évolution des coûts financiers et du coût des services rendus au cours de la période, sont constatées dans l'état des résultats financiers de l'année où elles se produisent. À la fin de l'année considérée, le Centre ne détenait pas d'actifs au titre d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi tels que définis par la norme IPSAS 25 (Avantages du personnel). À la cessation de service, les fonctionnaires titulaires d'un engagement de durée déterminée ou d'un engagement de caractère continu ont droit au paiement des jours de congé annuel qu'ils ont accumulés, jusqu'à concurrence de soixante jours ouvrables.

44. Les charges à payer au titre des avantages postérieurs à l'emploi (assurance maladie après la cessation de service, prime de rapatriement et jours de congé annuel accumulés) ne sont à l'heure actuelle pas intégralement financées et sont comptabilisées comme engagements au titre des avantages du personnel dans l'état de la situation financière et l'état des variations de l'actif net.

45. Les écarts actuariels sont comptabilisés au cours de l'année où ils surviennent, dans une rubrique distincte de l'état des variations de l'actif net.

*Autres avantages à long terme du personnel*

46. Les autres avantages à long terme du personnel correspondent aux avantages, tels que le paiement des jours de congé accumulés, qui ne sont pas intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'année où les services y ouvrant droit ont pris fin.

*Indemnités de fin de contrat de travail*

47. Les indemnités de fin de contrat de travail correspondent généralement aux indemnités versées à titre d'incitation à un départ volontaire.

*Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies*

48. Le Centre est affilié à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multiemployeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun des traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

49. Le régime expose les organisations affiliées à la Caisse aux risques actuariels associés au personnel, présent et passé, d'autres organisations, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les engagements, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, le Centre et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient au Centre dans les engagements au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir la comptabiliser, si bien que ce régime a été traité comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 25. Les cotisations versées par le Centre au régime durant l'année financière sont portées en charges dans l'état des résultats financiers.

**Provisions**

50. Des provisions sont comptabilisées au titre de dépenses futures dont l'échéance ou le montant est incertain, dès lors que, par suite d'un événement passé, le Centre a une obligation actuelle (juridique ou implicite) qu'il devra probablement éteindre, et dont la valeur peut être estimée de manière fiable. Le montant de la provision correspond à l'estimation la plus fiable du montant nécessaire pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture des comptes.

**Contrats de location simple**

51. Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages liés à la propriété de l'actif loué relèvent de la catégorie des contrats de location simple. Les paiements effectués en exécution d'un contrat de location simple sont portés en charges dans l'état des résultats financiers selon la méthode linéaire sur la durée du bail.

**Passifs éventuels et actifs éventuels***Passifs éventuels*

52. Est indiquée comme passif éventuel toute obligation potentielle qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui sont partiellement indépendants de la volonté du Centre ou dont la valeur ne peut pas être estimée de manière fiable. Les passifs éventuels sont sans cesse réévalués pour déterminer s'il est devenu probable qu'il y aura une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques ou d'un potentiel de service. Si tel est le cas, une provision est comptabilisée dans les états financiers de l'année durant laquelle la probabilité a changé.

*Actifs éventuels*

53. Est indiqué comme actif éventuel tout actif potentiel qui résulte d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs incertains partiellement indépendants de la volonté du Centre.

**Produits****Produits et créances se rapportant à des opérations sans contrepartie directe**

54. Conformément aux dispositions administratives concernant le Centre (voir [A/59/405](#)), le budget du Centre est financé à parts égales par l'OMC et l'ONU. Les contributions obligatoires de l'ONU et de l'OMC au budget ordinaire sont comptabilisées au début de l'année pour laquelle elles ont été mises en recouvrement. Les produits sont déterminés sur la base du budget-programme approuvé pour l'exercice biennal. Si l'Assemblée générale des Nations Unies et le Conseil général de l'OMC approuvent des montants différents, le Centre doit mettre en recouvrement le montant le plus bas.

55. Les contributions volontaires sont constatées comme produits à la signature d'un accord contraignant qui ne fixe pas de résultats précis à atteindre et n'impose pas la restitution des avoirs à l'entité contributrice si ces résultats ne sont pas obtenus. Dans les cas où l'accord contient de telles dispositions, les contributions volontaires sont inscrites au passif jusqu'à ce que les conditions soient remplies, moment auquel elles sont comptabilisées comme produits.

56. Les montants totaux se rapportant à des accords de contribution volontaire, des annonces de contributions et d'autres promesses de don pluriannuels et non assortis de conditions sont constatés comme produits au moment où l'accord devient contraignant, sauf en ce qui concerne le Programme des administrateurs auxiliaires. Dans le cas de ce dernier, les produits relatifs aux contributions annoncées ou reçues qui concernent les contrats des administrateurs auxiliaires pour les années à venir sont inscrits comme produits constatés d'avance.

57. Les contributions en nature sous forme de biens sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les contributions en nature sous forme de services ne sont, quant à elles, pas comptabilisées, mais indiquées dans les notes relatives aux états financiers.

**Produits d'opérations avec contrepartie directe**

58. Les produits provenant de la vente de publications et de CD-ROM sont comptabilisés au moment de l'expédition de l'article. Les produits provenant de droits de licence sont comptabilisés sur la durée de la licence. Les produits provenant de

services fournis à des gouvernements et à d'autres entités sont comptabilisés à mesure qu'ils sont exécutés conformément aux accords conclus.

### **Produit des placements**

59. Les montants à imputer au Centre au titre du produit des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités et des frais de gestion y afférents sont déterminés en fonction de la part que le Centre détient dans le fonds. Tous les gains et pertes, réalisés ou non, sont compris dans le produit des placements et comptabilisés au fur et à mesure, compte tenu du rendement effectif.

### **Charges**

60. Conformément à la méthode de la comptabilité d'exercice, les charges sont constatées au moment de la livraison des biens ou de la prestation des services et sont comptabilisées dans les états financiers de la période à laquelle elles se rapportent.

### **Information sectorielle**

61. Un secteur est une activité ou un groupe d'activités pour lequel il convient de présenter séparément l'information financière afin d'évaluer les résultats obtenus antérieurement par l'entité au regard de ses objectifs et de décider de l'attribution future des ressources.

62. Organisme commun de l'OMC et de l'ONU créé en 1964, le Centre s'attache à promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises à l'international. Son action consiste à aider les petites et moyennes entreprises des pays en développement et des économies en transition à devenir plus compétitives et à accéder aux marchés internationaux pour les échanges commerciaux et les investissements, de manière à accroître les revenus et créer des possibilités d'emploi, particulièrement pour les femmes, les jeunes et les collectivités démunies. Il relève donc d'un seul secteur opérationnel au titre des normes IPSAS.

### **Partenariats**

63. Un partenariat est une entreprise sur laquelle deux parties ou plus exercent un contrôle conjoint. Les parties sont liées par un accord contraignant qui confère à deux parties ou plus le contrôle conjoint de l'entreprise. Aux termes de la norme IPSAS 37 (Partenariats), les partenariats peuvent être classés comme :

a) Entreprise commune, auquel cas les coparticipants (qu'ils soient ou non détenteurs du contrôle conjoint de l'entreprise) doivent comptabiliser leur part des actifs, passifs, produits et charges conformément aux normes IPSAS applicables à ces éléments ; ou

b) Coentreprise, auquel cas les parties au partenariat ont des droits sur l'actif net de celui-ci, et l'entité doit comptabiliser sa participation en utilisant la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée à son coût historique, puis ajustée en fonction des variations de la quote-part de l'entité dans l'actif net postérieures à l'acquisition. L'entité rend compte dans l'état des résultats financiers de sa part des excédents ou déficits enregistrés par le partenariat. Cette participation est comptabilisée dans les actifs non courants sauf si l'entité a une situation déficitaire, auquel cas elle est comptabilisée comme passif non courant.

**Information relative aux parties liées**

64. Dans les notes relatives aux états financiers, le Centre indique l'identité des parties liées pouvant exercer un contrôle ou une influence notable sur lui dans le cadre de la prise des décisions financières ou opérationnelles ainsi que les opérations effectuées avec ces parties, sauf s'il s'agit d'opérations pouvant s'inscrire dans des relations courantes et relevant de conditions de concurrence normale. Le Centre fait également état de certaines opérations effectuées avec les principaux dirigeants et les membres de leur famille.

**Réserves de fonctionnement**

65. La réserve de fonctionnement des fonds d'affectation spéciale du Centre est constituée pour compenser les retards dans le versement des contributions volontaires et pour combler les déficits de ces fonds. Une réserve de fonctionnement d'un montant équivalant à 20 % du montant estimé des produits à percevoir au titre du remboursement des dépenses d'appui est également constituée au sein du fonds d'appui aux programmes, conformément à l'instruction administrative [ST/AI/285](#). Ces deux réserves sont comptabilisées dans l'état de la situation financière et dans l'état des variations de l'actif net, dans une rubrique distincte au sein de l'actif net.

**Note 4****Trésorerie et équivalents de trésorerie**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	4 295	12 985
Trésorerie détenue par les bureaux principaux et extérieurs	8	6
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>4 303</b>	<b>12 991</b>

66. La trésorerie requise pour décaissement immédiat est conservée dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités. La trésorerie détenue par les bureaux principaux et extérieurs sert à satisfaire les besoins financiers de ces bureaux.

**Note 5****Instruments financiers et gestion du risque financier**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Actifs financiers</b>		
<b>Juste valeur avec contrepartie en résultat</b>		
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (à court terme)	38 245	22 991
Placements : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (à long terme)	12 004	11 071
<b>Total des actifs comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>	<b>50 249</b>	<b>34 062</b>

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Prêts et créances</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie : fonds principal de gestion centralisée des liquidités (note 4)	4 295	12 985
Trésorerie et équivalents de trésorerie : autres (note 4)	8	6
Créances (note 6)	105 992	53 048
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>110 295</b>	<b>66 039</b>
<b>Total des actifs financiers (valeur comptable)</b>	<b>160 544</b>	<b>100 101</b>
Dont : actifs financiers placés dans le fonds principal de gestion centralisée des liquidités	54 544	47 047
<b>Passifs financiers</b>		
<b>Coût amorti</b>		
Dettes et charges à payer (note 10)	(8 181)	(6 780)
<b>Total des passifs financiers (valeur comptable)</b>	<b>(8 181)</b>	<b>(6 780)</b>

67. Outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie qu'il détient directement, le Centre participe au fonds de gestion centralisée des liquidités administrés par la Trésorerie de l'ONU. Ce fonds comprend des soldes de comptes bancaires actifs, des équivalents de trésorerie et des placements en dollars des États-Unis.

68. Le regroupement a un effet bénéfique sur le rendement global et sur le risque, grâce aux économies d'échelle et à la possibilité de répartir sur plusieurs échéances les risques liés à la courbe des taux. La répartition des éléments composant les fonds (trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et placements à long terme) et celle des recettes sont proportionnelles à la part du capital revenant à chaque entité participante.

69. Au 31 décembre 2017, le fonds principal de gestion centralisée des liquidités détenait des actifs d'une valeur totale de 8 086,5 millions de dollars (contre 9 033,6 millions de dollars en 2016), dont un montant de 54,544 millions de dollars dû au Centre (contre 47,047 millions de dollars en 2016) ; la part des produits revenant à celui-ci s'élevait à 0,572 million de dollars (contre 0,320 million de dollars en 2016) (voir note 14).

#### État récapitulatif de l'actif et du passif du fonds principal de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Juste valeur avec contrepartie en résultat</b>		
Placements à court terme	5 645 952	4 389 616
Placements à long terme	1 779 739	2 125 718
<b>Total des placements comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>	<b>7 425 691</b>	<b>6 515 334</b>

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Prêts et créances</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	636 711	2 493 332
Produits des placements à recevoir	24 098	24 961
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>660 809</b>	<b>2 518 293</b>
<b>Total des actifs financiers (valeur comptable)</b>	<b>8 086 500</b>	<b>9 033 627</b>
<b>Passif (fonds de gestion centralisée des liquidités)</b>		
Montant dû au Centre	54 544	47 047
Montant dû aux autres participants	8 031 956	8 986 580
<b>Total du passif</b>	<b>8 086 500</b>	<b>9 033 627</b>
<b>Actif net</b>	<b>–</b>	<b>–</b>

### État récapitulatif des recettes et des dépenses du fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produit des placements	104 576	73 903
Plus-values/(moins-values) latentes	874	(13 474)
<b>Produits des placements du fonds principal de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>105 450</b>	<b>60 429</b>
Gains/(pertes) de change	7 824	(5 105)
Frais bancaires	(853)	(646)
<b>Frais de fonctionnement du fonds principal de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>6 971</b>	<b>(5 751)</b>
<b>Produits et charges du fonds principal de gestion centralisée des liquidités</b>	<b>112 421</b>	<b>54 678</b>

### Gestion du risque financier

70. Les activités du Centre l'exposent à différents types de risque financier, à savoir le risque de marché, le risque d'illiquidité et le risque de crédit. La Trésorerie de l'ONU est chargée de gérer les placements et les risques pour le fonds principal de gestion centralisée des liquidités et de procéder aux placements conformément aux directives de l'ONU pour la gestion des placements.

71. L'objectif de la gestion des placements est de préserver le capital et de veiller à ce qu'il y ait suffisamment de liquidités pour couvrir les besoins opérationnels tout en obtenant, pour chaque fonds, un rendement concurrentiel par rapport au marché. La priorité est donnée à la qualité, à la sécurité et à la liquidité des placements plutôt qu'au taux de rendement.

72. Un comité des placements évalue périodiquement la performance des placements et le degré de conformité avec les directives et formule des recommandations quant aux changements à apporter à celles-ci.

### Gestion du risque financier : risque de crédit

73. Le risque de crédit correspond au risque de subir une perte financière si une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Il concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements et dépôts auprès d'établissements financiers et les impayés. L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des instruments financiers. Les créances du Centre ne sont pas adossées à des garanties.

74. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de suivre en permanence la notation des émetteurs et contreparties. Les placements dans le fonds principal peuvent comprendre, sans s'y limiter, des dépôts bancaires et des effets de commerce ainsi que des titres émis par des entités supranationales, des organismes d'État ou des gouvernements, d'échéance inférieure ou égale à cinq ans. Le fonds principal n'investit ni dans les instruments dérivés, tels que des titres adossés à des créances mobilières ou immobilières, ni dans les actions.

75. Les directives pour la gestion des placements prescrivent de ne pas investir dans des titres d'émetteurs dont la note de crédit est insuffisante et fixent une limite maximale de concentration des titres d'un émetteur donné. Ces conditions étaient remplies à la date des placements.

76. Les notes de crédit utilisées pour le fonds principal sont celles données par les principales agences de notation : Standard & Poor's et Moody's pour les obligations et les instruments à intérêts précomptés, et la notation individuelle de Fitch pour les dépôts à terme. Les notes de crédit à la fin de l'année sont présentées ci-dessous.

### Ventilation des placements des fonds de gestion centralisée des liquidités au 31 décembre, par note de crédit

(Pourcentage établi sur la base de la valeur comptable)

Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	Notes au 31 décembre 2017				Notes au 31 décembre 2016		
	AAA	AA+/AA/AA-	A+	Non cotées	AAA	AA+/AA/AA-	BBB
<b>Obligations (notes à long terme)</b>							
S&P	30,50 %	65,50 %	4,00 %	-	S&P	33,60 %	55,10 %
Fitch	61,30 %	30,60 %	-	8,10 %	Fitch	62,40 %	28,30 %
	Aaa	Aa1/Aa2/Aa3				Aaa	Aa1/Aa2/Aa3
Moody's	55,30 %	44,70 %			Moody's	50,30 %	49,70 %
<b>Effets de commerce (notes à court terme)</b>							
	A-1+/A-1					A-1	
S&P	100,00 %				S&P	100,00 %	
	F1					F1	
Fitch	100,00 %				Fitch	100,00 %	
	P-1					P-1	
Moody's	100,00 %				Moody's	100,00 %	
<b>Accord de réméré inverse (notes à court terme)</b>							
	A-1+					A-1+	
S&P	100,00 %				S&P	100,00 %	
	F1+					F1+	
Fitch	100,00 %				Fitch	100,00 %	

<i>Fonds principal de gestion centralisée des liquidités</i>							
<i>Notes au 31 décembre 2017</i>			<i>Notes au 31 décembre 2016</i>				
<i>P-1</i>			<i>P-1</i>				
Moody's	100,00 %		Moody's	100,00 %			
<b>Dépôts à terme (notation de viabilité de Fitch)</b>							
	<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a/a-</i>	<i>aaa</i>	<i>aa/aa-</i>	<i>a+/a</i>	
Fitch	-	44,20 %	55,80 %	Fitch	-	48,10 %	51,9 %

77. La Trésorerie des Nations Unies suit de près les notes de crédit et, étant donné que le Centre n'investit que dans des titres bénéficiant d'une note élevée, il ne prévoit pas de risque de défaut de contrepartie, sauf dans le cas de titres dépréciés.

#### *Autres risques de crédit*

78. Les contributions volontaires émanant des États membres des deux organisations mères du Centre constituent l'essentiel des contributions volontaires à recevoir. Le risque de crédit est considéré comme minime étant donné que la plupart de ses donateurs sont des entités souveraines. Des provisions pour créances douteuses d'un montant de 0,648 million de dollars ont été constituées pour d'autres créances. La balance chronologique des autres créances est la suivante :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>		<i>31 décembre 2016</i>	
	<i>Montant brut à recevoir</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Montant brut à recevoir</i>	<i>Dépréciation</i>
Moins d'un an	79	-	29	-
Plus d'un an	657	648	717	695
<b>Total</b>	<b>736</b>	<b>648</b>	<b>746</b>	<b>695</b>

#### **Gestion du risque financier : risque d'illiquidité**

79. Le risque d'illiquidité correspond à la probabilité que le Centre ne puisse dégager les fonds nécessaires pour faire face à ses engagements à mesure qu'ils deviennent exigibles. Le Centre établit des prévisions relatives aux flux de trésorerie en collaboration avec l'Office des Nations Unies à Genève, et suit les prévisions glissantes relatives aux besoins de liquidités de façon à pouvoir couvrir ses besoins opérationnels.

80. Lorsque le Centre détient des montants de trésorerie excédentaires par rapport à ses besoins en fonds de roulement, ceux-ci sont transférés au fonds principal de gestion centralisée des liquidités géré par la Trésorerie de l'ONU. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est exposé à un risque d'illiquidité, car les participants peuvent effectuer des retraits dans des délais très courts. Il conserve par conséquent des liquidités et des titres négociables en quantité suffisante pour que les participants puissent faire face à leurs engagements au moment où ceux-ci arrivent à échéance. La majeure partie de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements est disponible dans un délai d'un jour pour répondre aux besoins opérationnels. Le risque d'illiquidité du fonds principal est donc considéré comme faible.

### Gestion du risque financier : risque de taux d'intérêt

81. Le risque de taux d'intérêt est le risque de fluctuation de la juste valeur des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs sous l'effet de variations des taux d'intérêt. En règle générale, la valeur d'un titre à taux fixe diminue à mesure que le taux d'intérêt augmente, et inversement. Le risque de taux est habituellement mesuré en fonction de la durée, exprimée en années, de chaque titre à taux fixe. Plus la durée est longue, plus le risque de taux est élevé.

82. C'est principalement par l'intermédiaire du fonds principal de gestion centralisée des liquidités que le Centre est exposé au risque de taux d'intérêt, le fonds administrant des instruments financiers porteurs d'intérêts, à savoir les placements, la trésorerie et les équivalents de trésorerie à taux fixe. À la date de clôture des comptes, les placements du fonds principal comprenaient principalement des titres à échéance plutôt courte, l'échéance maximum étant inférieure à quatre ans (2016 : cinq ans). La durée moyenne des titres était de 0,61 année (2016 : 0,71 année), ce qui est considéré comme un indicateur de risque peu élevé.

83. Le tableau ci-après illustre la façon dont la juste valeur du fonds principal de gestion centralisée des liquidités à la date de clôture des comptes évoluerait si le rendement global des placements variait en raison des fluctuations des taux d'intérêt. Les placements étant comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat, la variation de la juste valeur correspond à l'augmentation ou à la diminution de l'excédent ou du déficit et de l'actif net. Le tableau ci-après décrit l'incidence de déplacements vers le haut ou vers le bas de la courbe des rendements pouvant aller jusqu'à 200 points de base (100 points de base = 1 %). Ces déplacements de points de base n'ont qu'une valeur indicative.

#### Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt du fonds principal de gestion centralisée des liquidités, au 31 décembre 2017

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
<b>Augmentation/(diminution) de la juste valeur</b> (En millions de dollars É.-U.)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	95,47	71,60	47,73	23,86	–	(23,86)	(47,72)	(71,57)	(95,42)

#### Analyse de la sensibilité au risque de taux d'intérêt du fonds principal de gestion centralisée des liquidités, au 31 décembre 2016

Déplacements de la courbe des rendements (points de base)	-200	-150	-100	-50	0	+50	+100	+150	+200
<b>Augmentation/(diminution) de la juste valeur</b> (En millions de dollars É.-U.)									
Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)	24,35	93,26	62,17	31,08	–	(31,08)	(62,14)	(93,21)	(124,27)

#### Autres risques de marché : risque de prix

84. Le fonds principal de gestion centralisée des liquidités n'est pas exposé à des risques de prix significatifs, car il n'emprunte pas de titres, n'en vend pas à découvert et n'en achète pas sur marge, ce qui limite les risques de perte de capitaux.

*Classification comptable et fiabilité de l'estimation de la juste valeur*

85. Tous les placements sont comptabilisés à leur juste valeur avec contrepartie en résultat. La valeur nominale de la trésorerie et des équivalents de trésorerie est une approximation de leur juste valeur.

86. Les différents niveaux sont définis comme suit :

a) Niveau 1 : cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques ;

b) Niveau 2 : données autres que des cours de marché relevant du niveau 1 qui sont obtenues soit directement (cours) soit indirectement (dérivé des cours) pour l'actif ou le passif considéré ;

c) Niveau 3 : éléments d'évaluation de l'actif ou du passif considéré ne reposant pas sur des données de marché observables (éléments non observables).

87. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de marché à la date de clôture des comptes et déterminée par le dépositaire indépendant sur la base d'évaluations de titres obtenues auprès de tierces parties. Un marché est dit actif lorsque les cours sont communiqués rapidement et régulièrement par une bourse, un courtier ou une maison de courtage, une association professionnelle, un service de cotation ou un organisme de réglementation et que ces cours sont déterminés par des opérations se produisant effectivement et régulièrement dans des conditions normales de concurrence. La valeur des actifs financiers composant le fonds principal de gestion centralisée des liquidités est calculée sur la base du cours acheteur.

88. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas échangés sur un marché actif est calculée au moyen de techniques d'évaluation consistant à tirer le meilleur parti des données de marché observables. Si toutes les données nécessaires pour calculer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est classé au niveau 2.

89. Le tableau ci-après présente, à la date de clôture des comptes, les justes valeurs des actifs détenus dans les fonds de gestion centralisée des liquidités, classées par niveau de fiabilité. Aucun actif financier n'était classé au niveau 3, il n'y avait pas de passif comptabilisé à la juste valeur et le montant des actifs financiers transférés d'un niveau à un autre n'a pas été significatif.

### Hiérarchie des justes valeurs au titre des placements au 31 décembre : fonds principal de gestion centralisée des liquidités

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017			31 décembre 2016		
	Niveau 1	Niveau 2	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
<b>Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur avec contrepartie en résultat</b>						
Obligations émises par des entreprises	355 262	–	355 262	697 676	–	697 676
Obligations émises par des organismes d'État (hors États-Unis)	1 190 050	–	1 190 050	1 903 557	–	1 903 557
Obligations émises par des États (hors États-Unis)	124 892	–	124 892	124 854	–	124 854
Obligations émises par des institutions supranationales	173 275	–	173 275	213 224	–	213 224
Bons du Trésor américain	610 267	–	610 267	586 739	–	586 739
Fonds principal – effets de commerce	671 945	–	671 945	149 285	–	149 285
Fonds principal – dépôts à terme	–	4 300 000	4 300 000	–	2 840 000	2 840 000
<b>Total (fonds principal de gestion centralisée des liquidités)</b>	<b>3 125 691</b>	<b>4 300 000</b>	<b>7 425 691</b>	<b>3 675 335</b>	<b>2 840 000</b>	<b>6 515 335</b>

### Gestion du risque financier : risque de change

90. On entend par risque de change le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent au gré des variations des taux de change. Le Centre mène ses activités à l'échelle internationale, ce qui l'expose au risque de change, principalement par rapport au franc suisse. Il doit gérer ce risque en veillant à ce que l'ONU et l'OMC lui versent leurs contributions en francs suisses, c'est-à-dire la monnaie dont il a besoin pour financer ses besoins opérationnels au titre du budget ordinaire. Les actifs et passifs financiers du Centre sont pour l'essentiel libellés en dollars des États-Unis, ce qui réduit le risque de change auquel il est exposé. Les passifs financiers, y compris les fonds reçus par anticipation et les fonds détenus pour le compte de donateurs, sont comptabilisés en dollars des États-Unis, même si une partie peut être remboursée en monnaie locale à la demande du donateur. Pour atténuer le risque de change lié à des projets de coopération technique, les accords passés avec les donateurs comportent des clauses qui prévoient que le Centre n'assumera aucune charge financière supérieure au montant des fonds fournis par les donateurs tel qu'il a été calculé par le Centre dans sa monnaie de fonctionnement.

### Exposition au risque de change au 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Couronne suédoise</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	53 938	125	140	–	–	341	54 544
Contributions volontaires à recevoir	11 460	9 873	40 064	18 726	22 855	2 926	105 904
Créances diverses	47	18	16	–	–	7	88
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>65 445</b>	<b>10 016</b>	<b>40 220</b>	<b>18 726</b>	<b>22 855</b>	<b>3 274</b>	<b>160 536</b>

### Exposition au risque de change au 31 décembre 2016

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Dollar des États-Unis</i>	<i>Franc suisse</i>	<i>Euro</i>	<i>Livre sterling</i>	<i>Couronne suédoise</i>	<i>Autres</i>	<i>Total</i>
Fonds principal de gestion centralisée des liquidités	46 607	8	185	65	–	182	47 047
Contributions volontaires à recevoir	14 038	1 898	23 821	10 045	1 503	1 692	52 997
Créances diverses	33	18	–	–	–	–	51
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>60 678</b>	<b>1 924</b>	<b>24 006</b>	<b>10 110</b>	<b>1 503</b>	<b>3 377</b>	<b>100 095</b>

91. Si, au 31 décembre 2017, le dollar des États-Unis s'était affaibli ou renforcé de 10 % par rapport aux autres monnaies dans lesquelles le Centre détenait des liquidités, des contributions volontaires à recevoir et d'autres créances, le déficit net pour l'année, toutes choses étant égales par ailleurs, aurait été de 9,509 millions de dollars (3,754 millions de dollars en 2016) supérieur ou inférieur, principalement du fait des écarts de change résultant de la conversion de créances libellées en livres sterling et de la variation de la valeur des créances libellées en euros, en francs suisses et en couronnes suédoises. De même, l'incidence sur l'actif net aurait été supérieure ou inférieure de 9,509 millions de dollars (3,754 millions de dollars en 2016).

**Note 6**  
**Créances**

92. Les contributions volontaires à recevoir qui figurent dans les actifs courants correspondent aux contributions confirmées qui doivent être versées dans les douze mois à compter de la date de clôture, alors que les contributions à recevoir qui figurent dans les actifs non courants sont celles qui doivent être versées plus de douze mois après cette date.

93. Le montant des contributions volontaires à recevoir à court terme et à long terme a augmenté en raison de la signature en 2017 de nouveaux accords pluriannuels pour un montant total d'environ 102,405 millions de dollars, partiellement compensé par le règlement reçu en 2017 et les écarts de change.

94. Les contributions volontaires à recevoir inscrites dans les actifs non courants, qui au 31 décembre 2017 s'élevaient à 69,462 millions de dollars, correspondent à la valeur actualisée des créances qui seront exigibles dans les années à venir. Le montant pour 2016 est toutefois rapporté à sa valeur nominale, à savoir 37,472 millions de dollars, l'incidence de l'actualisation de sa valeur étant considérée comme négligeable.

**Contributions volontaires à recevoir**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Actifs courants	36 442	15 525
Actifs non courants	69 462	37 472
<b>Total des contributions volontaires à recevoir</b>	<b>105 904</b>	<b>52 997</b>

95. Les créances diverses sont composées des éléments suivants :

**Créances diverses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Créances liées aux services fournis	66	29
Autres créances	670	717
Dépréciation des créances douteuses	(648)	(695)
<b>Total des créances diverses</b>	<b>88</b>	<b>51</b>

**Dépréciation des créances douteuses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(695)	(737)
Reprise de dépréciation de l'année en cours	47	42
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(648)</b>	<b>(695)</b>

## Note 7

### Autres éléments d'actif

96. Les avances versées aux partenaires d'exécution sont des subventions accordées par le Centre dans le cadre d'accords juridiquement contraignants comportant des obligations qui n'ont pas encore été exécutées à la date de clôture des comptes. Les charges sont comptabilisées à mesure que les obligations prévues par l'accord sont honorées. Conformément à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la part nette des avances non versées avant la fin de l'année est passée en charges, sauf pour les subventions sur lesquelles le Centre exerce un contrôle effectif.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016 <sup>a</sup>
Avances aux partenaires d'exécution	2 211	–
Avances au PNUD	155	481
Avances aux fournisseurs	188	100
Avances au personnel	816	1 142
Sommes à recouvrer auprès du personnel	28	176
Autres créances	93	121
<b>Total des autres éléments d'actif courants</b>	<b>3 491</b>	<b>2 020</b>
Sommes à recouvrer auprès du personnel	44	52
<b>Total des autres éléments d'actif non courants</b>	<b>44</b>	<b>52</b>
<b>Total des autres éléments d'actif</b>	<b>3 535</b>	<b>2 072</b>

<sup>a</sup> Les données ont été ventilées pour distinguer les sommes à recouvrer auprès du personnel des avances au personnel (montant total de 1,318 million de dollars en 2016), et les avances au PNUD et aux fournisseurs des « Autres créances » (montant total de 0,702 million de dollars en 2016).

## Note 8

### Immobilisations corporelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Véhicules	Matériel de communication et matériel informatique	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Améliorations locatives	Total
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>162</b>	<b>740</b>	<b>282</b>	<b>441</b>	<b>1 054</b>	<b>2 679</b>
Entrées	167	208	–	16	–	391
Cessions	(27)	(38)	–	–	–	(65)
<b>Coût au 31 décembre 2017</b>	<b>302</b>	<b>910</b>	<b>282</b>	<b>457</b>	<b>1 054</b>	<b>3 005</b>
<b>Cumul des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>88</b>	<b>642</b>	<b>266</b>	<b>424</b>	<b>224</b>	<b>1 644</b>
Dotation aux amortissements de l'année	31	92	14	18	261	416
Cessions	(13)	(38)	–	–	–	(51)
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2017</b>	<b>106</b>	<b>696</b>	<b>280</b>	<b>442</b>	<b>485</b>	<b>2 009</b>

	Véhicules	Matériel de communication et matériel informatique	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Améliorations locatives	Total
<b>Valeur nette comptable</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2017	74	98	16	17	830	1 035
<b>31 décembre 2017</b>	<b>196</b>	<b>214</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>569</b>	<b>996</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Véhicules	Matériel de communication et matériel informatique	Mobilier et agencements	Matériel et outillage	Améliorations locatives	Total
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>200</b>	<b>777</b>	<b>282</b>	<b>441</b>	<b>289</b>	<b>1 989</b>
Entrées	–	12	–	–	765	777
Cessions	(38)	(49)	–	–	–	(87)
<b>Coût au 31 décembre 2016</b>	<b>162</b>	<b>740</b>	<b>282</b>	<b>441</b>	<b>1 054</b>	<b>2 679</b>
<b>Cumul des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>96</b>	<b>611</b>	<b>244</b>	<b>386</b>	<b>65</b>	<b>1 402</b>
Dotations aux amortissements de l'année	30	78	22	38	159	327
Cessions	(38)	(47)	–	–	–	(85)
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2016</b>	<b>88</b>	<b>642</b>	<b>266</b>	<b>424</b>	<b>224</b>	<b>1 644</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
1 <sup>er</sup> janvier 2016	104	166	38	55	224	587
<b>31 décembre 2016</b>	<b>74</b>	<b>98</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>830</b>	<b>1 035</b>

97. L'augmentation au 31 décembre 2017 du coût des immobilisations corporelles est principalement due à l'acquisition de véhicules, de matériel informatique et de matériel de communication au cours de l'année.

98. Les actifs sont soumis chaque année à un test de dépréciation. Les tests réalisés au 31 décembre 2017 n'ont entraîné aucune dépréciation de matériels. Des actifs ont été comptabilisés en pertes au cours de l'année pour un montant total de 0,065 million de dollars (0,087 million de dollars en 2016).

**Note 9****Immobilisations incorporelles**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Logiciels développés en interne	Logiciels en cours de développement	Total
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>1 947</b>	<b>415</b>	<b>2 362</b>
Entrées	288	429	717
Transferts	515	(515)	–
<b>Coût total au 31 décembre 2017</b>	<b>2 750</b>	<b>329</b>	<b>3 079</b>

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
<b>Cumul des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>542</b>	<b>–</b>	<b>542</b>
Dotation aux amortissements de l'année	435	–	435
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2017</b>	<b>977</b>	<b>–</b>	<b>977</b>
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b>	<b>1 405</b>	<b>415</b>	<b>1 820</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2017</b>	<b>1 773</b>	<b>329</b>	<b>2 102</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Logiciels développés en interne</i>	<i>Logiciels en cours de développement</i>	<i>Total</i>
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>1 421</b>	<b>254</b>	<b>1 675</b>
Entrées	–	687	687
Transferts	526	(526)	–
<b>Coût total au 31 décembre 2016</b>	<b>1 947</b>	<b>415</b>	<b>2 362</b>
<b>Cumul des amortissements au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>195</b>	<b>–</b>	<b>195</b>
Dotation aux amortissements de l'année	347	–	347
<b>Cumul des amortissements au 31 décembre 2016</b>	<b>542</b>	<b>–</b>	<b>542</b>
<b>Valeur nette comptable au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>1 226</b>	<b>254</b>	<b>1 480</b>
<b>Valeur nette comptable au 31 décembre 2016</b>	<b>1 405</b>	<b>415</b>	<b>1 820</b>

99. Trois projets relatifs au développement de logiciels en interne entamés en 2016 se sont poursuivis en 2017, dont deux ont été achevés en cours d'année. La valeur de ces deux projets (0,515 million de dollars) a été transférée dans la rubrique « Logiciels développés en interne ». Le développement du troisième projet se poursuivra en 2018 ; les coûts afférents ont été comptabilisés dans la rubrique « Logiciels en cours de développement ». Les entrées de l'année au titre des logiciels développés en interne correspondent à l'amélioration d'un logiciel existant au coût de 0,158 million de dollars et le développement d'un nouveau logiciel en 2017 au coût de 0,130 million de dollars.

#### Note 10

##### Dettes et autres charges à payer

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Dettes fournisseurs et autres dettes	1 698	3 738
Montants dus à des donateurs	4 667	2 033
Charges à payer au titre des biens et services	1 816	1 009
<b>Total des dettes et autres charges à payer</b>	<b>8 181</b>	<b>6 780</b>

100. Les dettes fournisseurs et les autres dettes correspondent principalement à des sommes dues à des fournisseurs privés et à des consultants. La diminution du solde tient essentiellement à la réduction des montants dus à des consultants, qui traduit la baisse des frais de consultant engagés pendant l'année.

101. Les montants dus à des donateurs représentent le solde non dépensé de contributions au titre des projets clôturés en attente de remboursement ou de reprogrammation, et les soldes dus à l'ONU et à l'OMC au titre de paiements excédentaires ou d'économies réalisées, pour un montant de respectivement 0,157 million de dollars (0,349 million de dollars en 2016) et 1,919 million de dollars (0,914 million de dollars en 2016).

#### Note 11

##### Autres éléments de passif

102. Le Centre inscrit au passif les contributions financières volontaires assorties de conditions. Les donateurs assortissent l'utilisation de leurs contributions de conditions qui comportent à la fois une obligation d'exécution imposant d'utiliser les donations d'une manière spécifique et une obligation ayant force exécutoire de rembourser la donation si elle n'a pas été utilisée de la manière spécifiée. Le montant inscrit au passif est le solde de la contribution resté inutilisé à la date de clôture des comptes. À mesure que le Centre s'acquitte des conditions associées aux contributions volontaires en dépensant les fonds de la manière spécifiée, la valeur comptable du passif diminue et un produit d'un montant égal à cette diminution est comptabilisé.

103. Le Centre inscrit au passif les montants reçus au titre de contributions volontaires antérieurement à la conclusion d'un accord avec le donateur concernant l'emploi de sa contribution, ou les contributions en attente de la programmation des activités spécifiques d'un projet.

104. Le montant total des contributions volontaires conditionnelles inscrit au passif a augmenté en raison de la signature en 2017 de nouveaux accords pluriannuels pour un montant de 27,583 millions de dollars, tandis qu'un montant de 14,021 millions de dollars a été comptabilisé en produits au titre d'accords pluriannuels.

##### Autres éléments de passif

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Passifs courants</b>		
Contributions volontaires conditionnelles	38 033	17 719
<b>Total partiel</b>	<b>38 033</b>	<b>17 719</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Contributions volontaires conditionnelles	22 254	24 108
<b>Total partiel</b>	<b>22 254</b>	<b>24 108</b>
<b>Total des autres éléments de passif</b>	<b>60 287</b>	<b>41 827</b>

#### Note 12

##### Avantages du personnel

105. Les passifs liés aux avantages du personnel ne sont pas financés. Les engagements au titre des prestations dues à la cessation de service et des avantages

postérieurs à l'emploi sont constitués conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, et les montants des passifs correspondants sont calculés par des actuaires indépendants. Les évaluations actuarielles sont réalisées habituellement tous les deux ans. La dernière en date a été faite au 31 décembre 2017.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
<b>Passifs courants</b>		
Traitements, indemnités et autres prestations	1 156	168
Jours de congé accumulés	281	540
Congé dans les foyers	754	839
Prime de rapatriement	475	462
Assurance maladie après la cessation de service	1 330	1 175
<b>Total partiel</b>	<b>3 996</b>	<b>3 184</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Jours de congé accumulés	3 666	7 666
Prime de rapatriement	5 732	5 772
Assurance maladie après la cessation de service	77 938	73 694
<b>Total partiel</b>	<b>87 336</b>	<b>87 132</b>
<b>Total des passifs liés aux avantages du personnel</b>	<b>91 332</b>	<b>90 316</b>

106. La méthode utilisée pour estimer le montant de chaque élément de passif est la suivante :

a) *Congé dans les foyers* : Les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit au remboursement du coût de leur voyage de retour dans leur pays la deuxième année suivant l'embauche et tous les deux ans par la suite. Le passif comptabilisé représente la valeur des droits à congé dans les foyers accumulés par les fonctionnaires, mais non encore utilisés à la date de clôture des comptes. Les passifs au titre des congés dans les foyers sont considérés comme un avantage à court terme et comptabilisés sur la base de leur valeur non actualisée ;

b) *Jours de congé accumulés* : Les autres avantages à long terme comprennent les jours de congé accumulés. Les engagements au titre des congés annuels se rapportent à des jours de congé accumulés qui ouvrent droit à un règlement pécuniaire du reliquat à la cessation de service. Le Centre comptabilise au passif la valeur actuarielle totale, à la date de clôture des comptes, des reliquats de congés payés de tous les fonctionnaires à concurrence de soixante jours (dix-huit jours pour le personnel temporaire). La détermination des engagements au titre des congés annuels se fait selon la méthode du dernier entré, premier sorti, le personnel étant appelé à faire valoir ses droits à congé acquis pendant la période considérée avant les jours de congé accumulés au cours des périodes antérieures. Les passifs au titre des congés annuels accumulés correspondent à 1/261<sup>e</sup> du traitement net majoré de l'indemnité de poste pour les administrateurs et à 1/261<sup>e</sup> du traitement net pour les agents des services généraux. La part des jours de congé accumulés dont on s'attend à ce qu'ils donnent lieu à paiement dans les douze mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Les engagements au titre des jours de congé accumulés sont comptabilisés en tant qu'avantages du personnel à long terme et donnent lieu à une évaluation actuarielle ;

c) *Prestations liées au rapatriement* : Conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU, les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit à une prime au moment de la cessation de service, calculée sur la base du nombre d'années de service hors de leur pays, le minimum étant d'une année. Cette prime est calculée sur la base du traitement net pour les administrateurs et sur la base de la rémunération considérée aux fins de la pension minorée de la contribution du personnel pour les agents des services généraux. En outre, les fonctionnaires recrutés sur le plan international ont droit, après la cessation de service, au remboursement des frais de leur voyage de retour et du transport de leurs effets personnels pour eux-mêmes, leurs conjoints et leurs enfants à charge. La part des primes de rapatriement et des voyages dont on s'attend à ce qu'ils donnent lieu à paiement dans les douze mois suivant la date de clôture est considérée comme un passif courant. Les engagements au titre des primes de rapatriement et des voyages sont comptabilisés en tant qu'avantages du personnel à long terme et donnent lieu à une évaluation actuarielle ;

d) *Assurance maladie après la cessation de service* : Les fonctionnaires (ainsi que leurs conjoints, enfants à charge et survivants) qui partent à la retraite à l'âge de 55 ans ou plus ont droit à la couverture de l'assurance maladie après la cessation du service s'ils peuvent faire état d'au moins cinq années de service pour les fonctionnaires embauchés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 et de dix années de service pour les fonctionnaires embauchés après le 1<sup>er</sup> juillet 2007, durant lesquelles ils ont cotisé à un plan d'assurance maladie. Les fonctionnaires embauchés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2007 qui peuvent faire état de plus de cinq ans mais de moins de dix ans de cotisations ont droit à une couverture non subventionnée jusqu'à la dixième année d'affiliation, puis subventionnée par la suite. Les hypothèses sur lesquelles repose l'évaluation actuarielle (notamment les tendances démographiques, la probabilité de se marier en étant à la retraite, les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux d'inflation et les évolutions des coûts des soins de santé) ont été actualisées depuis l'évaluation réalisée en 2017 afin de déterminer le montant estimatif, à la date de clôture des comptes, de l'engagement du Centre au titre de l'assurance maladie après la cessation de service. Il est calculé comme l'engagement résiduel subsistant après déduction des cotisations des retraités et d'une portion des cotisations des fonctionnaires en activité conformément aux ratios de partage des coûts autorisés par l'Assemblée générale, qui stipulent que la part du Centre dans cet engagement ne peut excéder la moitié de l'engagement brut total.

107. Pour 2017, le montant brut de l'engagement au titre de l'ensemble des régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi calculé par l'actuaire s'élève à 168,480 millions de dollars (164,144 millions de dollars en 2016) ; déduction faite des cotisations à la charge des participants, soit 79,058 millions de dollars (74,835 millions de dollars en 2016), le montant net de l'engagement du Centre s'établit à 89,422 millions de dollars (89,309 millions de dollars en 2016). L'augmentation totale de 0,113 million de dollars résulte d'un gain actuariel net de 2,355 millions de dollars, comptabilisé directement en actif net, et d'un montant de 2,468 millions de dollars au titre des coûts des services rendus au cours de la période et des intérêts nets des prestations, porté en charges en tant que composante des frais de personnel.

**Variation des engagements au titre des avantages du personnel relevant de régimes à prestations définies**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
<b>Montant des engagements au 31 décembre 2016</b>	<b>74 869</b>	<b>6 234</b>	<b>8 206</b>	<b>89 309</b>
Coût des services rendus au cours de la période	3 103	436	106	3 645
Coût financier	535	215	297	1 047
Prestations versées (nettes des cotisations des participants)	(1 184)	(479)	(561)	(2 224)
Pertes/(gains) sur engagements dus à l'incidence des hypothèses actuarielles et aux ajustements liés à l'expérience comptabilisés directement en actif net	1 945	(199)	(4 101)	(2 355)
<b>Montant des engagements au 31 décembre 2017</b>	<b>79 268</b>	<b>6 207</b>	<b>3 947</b>	<b>89 422</b>

108. Le coût financier et le coût des services rendus au cours de la période relatifs aux engagements au titre des prestations définies de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés sont portés en charges en tant que composante des frais de personnel. Les écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies résultant de modifications des hypothèses actuarielles ou d'ajustements liés à l'expérience, notamment d'ajustements concernant d'autres avantages à long terme, sont comptabilisés directement en actif net.

109. L'engagement au titre des congés annuels a été réduit d'un montant total de 4,101 millions de dollars en raison d'un gain actuariel de 3,974 millions de dollars résultant d'un ajustement lié à l'expérience attribuable à une diminution significative du nombre de jours accumulés par le personnel – sur la base d'un recensement réalisé au 31 octobre 2017 –, auquel s'ajoute un gain de 0,127 million de dollars résultant d'un changement du taux d'actualisation et d'une perte mineure due à une modification des hypothèses démographiques.

110. Les montants totaux portés en charges en 2017 et en 2016 au titre de chacun des régimes à prestations définies se présentent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	3 103	436	106	3 645
Coût financier	535	215	297	1 047
<b>Montant total porté en charges en 2017</b>	<b>3 638</b>	<b>651</b>	<b>403</b>	<b>4 692</b>

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
Coût des services rendus au cours de la période	2 628	416	105	3 149

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
Coût financier	803	215	309	1 327
<b>Montant total porté en charges en 2016</b>	<b>3 431</b>	<b>631</b>	<b>414</b>	<b>4 476</b>

111. L'écart actuariel total comptabilisé directement en actif net, qui figure dans l'état des variations de l'actif net, est présenté dans le tableau ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>	<i>Total</i>
Gain/(perte) en 2017	(1 945)	199	4 101	2 355
Gain/(perte) en 2016	(8 855)	(82)	(138)	(9 075)

### Évaluation actuarielle : hypothèses

112. Chaque année, le Centre examine et sélectionne les hypothèses et méthodes employées par les actuaires pour évaluer les charges et les primes afférentes aux régimes d'assurance maladie après la cessation de service, qui sont détaillées ci-après :

<i>Hypothèse</i>	<i>Assurance maladie après la cessation de service</i>	<i>Prime de rapatriement</i>	<i>Jours de congé accumulés</i>
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2016)	0,72	3,60	3,74
Taux d'actualisation (au 31 décembre 2017)	0,72	3,54	3,57
Taux d'inflation des frais de voyage (au 31 décembre 2016)	–	2,25	–
Taux d'inflation des frais de voyage (au 31 décembre 2017)	–	2,20	–
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé (au 31 décembre 2016)	4,00	–	–
Taux d'évolution tendanciel du coût des soins de santé (au 31 décembre 2017)	3,05	–	–
Taux d'augmentation des traitements	En fonction de l'âge et calculé séparément pour les administrateurs et les agents des services généraux		

113. Pour les flux de trésorerie libellés en francs suisses, les taux d'actualisation pour 2016 des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service étaient indexés sur la courbe des rendements des obligations émises par la Confédération publiée par la Banque nationale suisse, majorée de l'écart entre le taux des obligations d'État et le taux des obligations de première qualité de sociétés privées publié par la Chambre suisse des experts en caisses de pensions. Les taux d'actualisation des engagements au titre des congés annuels et des primes de rapatriement, libellés en dollars des États-Unis, étaient indexés sur la courbe d'actualisation des pensions de Citigroup. Pour les évaluations actuarielles de 2017, les courbes des rendements utilisées pour le calcul des taux d'actualisation applicables au dollar des États-Unis et au franc suisse ont été élaborées par Aon

Hewitt. Ces dispositions sont conformes à la décision que le Groupe de travail des normes comptables – créé sous les auspices du Réseau Finances et budget du Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination – a prise afin d’harmoniser les hypothèses actuarielles à l’échelle du système des Nations Unies et à la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/71/815, par. 26) approuvée par l’Assemblée générale à la section IV de sa résolution 71/272 B.

114. Le coût des prestations par personne au titre des régimes d’assurance maladie après la cessation de service a été actualisé pour tenir compte de l’évolution récemment observée en ce qui concerne les prestations et affiliations.

115. L’hypothèse retenue pour le taux d’évolution tendanciel du coût des soins de santé tient compte de l’augmentation prévue à court terme des coûts des régimes d’assurance maladie après la cessation de service et de la conjoncture économique. L’hypothèse élaborée par Aon Hewitt quant à l’évolution en francs suisses de ces coûts a été utilisée pour l’évaluation de 2017.

116. Pour l’évaluation des engagements au titre des prestations liées au rapatriement arrêtée au 31 décembre 2017, Aon Hewitt a retenu un taux d’inflation des frais de voyage fondé sur les projections de l’inflation aux États-Unis sur les vingt prochaines années.

117. Pour les engagements au titre des reliquats de congés payés, l’hypothèse retenue a été celle d’une augmentation annuelle égale à 9,1 jours les trois premières années de service, à 1,0 jour de la quatrième à la huitième année, et de 0,1 jour par la suite, à concurrence de soixante jours pour les fonctionnaires et de dix-huit jours pour le personnel temporaire.

#### **Assurance maladie après la cessation de service : analyse de sensibilité**

118. La principale hypothèse utilisée dans l’évaluation des engagements au titre de l’assurance maladie après la cessation de service est le taux auquel le coût des soins de santé devrait augmenter à l’avenir. L’analyse de sensibilité porte sur l’évolution des engagements résultant de la variation à la hausse ou à la baisse de ce coût, toutes autres hypothèses principales demeurant constantes, dont celle relative au taux d’actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées à l’avenir dans le cadre du régime. Si l’hypothèse tendancielle relative au coût des soins de santé venait à varier d’un point de pourcentage, l’évaluation des engagements au titre des prestations définies s’établirait comme indiqué ci-dessous :

(En milliers de dollars des États-Unis)

2017	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>
<b>Variation de 1 point de pourcentage de l’évolution tendancielle attendue du coût des soins de santé</b>		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	20 615	(15 368)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier	1 450	(999)

(En milliers de dollars des États-Unis)

2016	<i>Augmentation</i>	<i>Diminution</i>
<b>Variation de 1 point de pourcentage de l'évolution tendancielle attendue du coût des soins de santé</b>		
Incidence sur les engagements au titre des prestations définies	19 051	(14 240)
Incidence cumulée sur le coût des services rendus au cours de la période et le coût financier	1 548	(1 075)

**Autres éléments d'information concernant les régimes à prestations définies**

119. Pour les douze prochains mois, les estimations réalistes du Centre sont de 1,340 million de dollars pour les prestations – déduction faite des cotisations des participants – servies par le régime d'assurance maladie après la cessation de service (2016 : 1,184 million de dollars), de 0,492 million de dollars pour les prestations de rapatriement et les avantages postérieurs à l'emploi (2016 : 0,479 million de dollars), et de 0,292 million de dollars pour les congés annuels (2016 : 0,561 million de dollars).

120. Selon la norme IPSAS 25, les engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, des prestations liées au rapatriement et des jours de congé accumulés sont considérés comme non financés ; de ce fait, il n'est pas comptabilisé de juste valeur des actifs de ce régime, et la totalité de l'engagement au titre de l'assurance maladie après la cessation de service est comptabilisée comme une obligation du Centre.

**Valeur actualisée des engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds général</i>		<i>Dépenses d'appui au programme</i>		<i>Hors budget</i>		<i>Total</i>	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Assurance maladie après la cessation de service</b>	<b>59 928</b>	<b>55 594</b>	<b>6 187</b>	<b>7 120</b>	<b>13 153</b>	<b>12 155</b>	<b>79 268</b>	<b>74 869</b>
Courant	958	828	109	112	263	235	1 330	1 175
Non courant	58 970	54 766	6 078	7 008	12 890	11 920	77 938	73 694
<b>Prime de rapatriement</b>	<b>3 807</b>	<b>3 844</b>	<b>472</b>	<b>603</b>	<b>1 928</b>	<b>1 787</b>	<b>6 207</b>	<b>6 234</b>
Courant	289	333	26	24	160	105	475	462
Non courant	3 518	3 511	446	579	1 768	1 682	5 732	5 772
<b>Jours de congé accumulés</b>	<b>2 617</b>	<b>5 083</b>	<b>281</b>	<b>1 182</b>	<b>1 049</b>	<b>1 941</b>	<b>3 947</b>	<b>8 206</b>
Courant	192	389	16	46	73	105	281	540
Non courant	2 425	4 694	265	1 136	976	1 836	3 666	7 666
<b>Total</b>	<b>66 352</b>	<b>64 521</b>	<b>6 940</b>	<b>8 905</b>	<b>16 130</b>	<b>15 883</b>	<b>89 422</b>	<b>89 309</b>

**Valeur historique actualisée des engagements au titre des régimes à prestations définies au 31 décembre**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2017	2016	2015	2014	2013
Assurance maladie après la cessation de service	79 268	74 869	63 711	79 845	55 922
Prestations liées au rapatriement	6 207	6 234	5 987	4 716	4 358
Congé annuel	3 947	8 206	8 225	4 562	1 866
<b>Total</b>	<b>89 422</b>	<b>89 309</b>	<b>77 923</b>	<b>89 123</b>	<b>62 146</b>

121. Les variations des taux d'actualisation sont dictées par la courbe d'actualisation, qui est construite à partir d'obligations émises par des entreprises. Une variation d'un point de pourcentage aurait sur les engagements les incidences indiquées ci-dessous.

**Incidence du taux d'actualisation sur le montant des engagements en fin d'année**

(En milliers de dollars des États-Unis et en pourcentage)

2017	Assurance maladie après la cessation de service	Prime de rapatriement	Congé annuel
Hausse de 1 point du taux d'actualisation	(15 258)	(563)	(369)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(19 %)	(9 %)	(9 %)
Baisse de 1 point du taux d'actualisation	20 960	661	436
En pourcentage des engagements en fin d'année	26 %	11 %	11 %

2016	Assurance maladie après la cessation de service	Prime de rapatriement	Congé annuel
Hausse de 1 point du taux d'actualisation	(14 240)	(605)	(823)
En pourcentage des engagements en fin d'année	(19 %)	(10 %)	(10 %)
Baisse de 1 point du taux d'actualisation	19 497	686	976
En pourcentage des engagements en fin d'année	26 %	11 %	11 %

**Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

122. Les Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Cette évaluation a essentiellement pour objectif de déterminer si ses avoirs actuels et le montant estimatif de ses avoirs futurs permettront à la Caisse de faire face à ses engagements.

123. Le Centre est tenu de verser des cotisations à la Caisse, au taux fixé par l'Assemblée générale (qui est actuellement de 7,90 % pour les fonctionnaires et de 15,80 % pour les organisations affiliées). En application de l'article 26 des Statuts de la Caisse, il doit également lui verser sa part du montant qui pourrait être nécessaire pour combler un déficit actuariel. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il

faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation affiliée contribue alors au prorata des cotisations qu'elle a versées pendant les trois années précédant l'évaluation actuarielle.

124. En 2017, la Caisse a constaté des anomalies dans les données démographiques utilisées aux fins de l'évaluation actuarielle arrêtée le 31 décembre 2015. Ainsi, contrairement à la règle qui prévoit un cycle de deux ans, elle a considéré, aux fins de l'établissement des états financiers de 2016, que les données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2013 s'appliquaient au 31 décembre 2016. Il est actuellement procédé à l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017.

125. L'utilisation au 31 décembre 2016 des données sur la participation arrêtées au 31 décembre 2013 a donné un taux de couverture des engagements, compte non tenu des ajustements futurs des pensions, de 150,1 % (contre 127,5 % en 2013). Une fois le système actuel d'ajustement des pensions pris en considération, le taux de couverture était de 101,4 % (contre 91,2 % en 2013).

126. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2016, d'effectuer les versements prévus en cas de déficit à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des avoirs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. Qui plus est, la valeur de marché des actifs dépassait aussi la valeur actuarielle de tous les engagements à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

127. Si l'article 26 devait être invoqué en raison d'un déficit actuariel constaté, soit lors de l'évaluation en cours, soit en raison de la cessation du régime de pension, le montant que chaque organisation affiliée devrait verser pour combler un déficit actuariel serait calculé en proportion de ses contributions par rapport au total des contributions versées à la Caisse pendant les trois années précédant l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années précédentes (2014, 2015 et 2016) s'est élevé à 6 750,98 millions de dollars.

128. En 2017, les cotisations versées à la Caisse par le Centre se sont élevées à environ 6,589 millions de dollars (6,530 millions de dollars en 2016). En 2018, elles devraient atteindre 6,492 millions de dollars.

129. Il peut être mis fin à l'affiliation à la Caisse par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation favorable du Comité mixte. Si une organisation cesse d'être affiliée à la Caisse, une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin lui est versée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord par l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin ; toutefois, ladite part ne comprend aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

130. Le Comité des commissaires aux comptes audite chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site Web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

### **Incidence des résolutions de l'Assemblée générale sur les prestations dues au personnel**

131. Le 23 décembre 2015, l'Assemblée générale a adopté la résolution 70/244, dans laquelle elle a approuvé des modifications aux conditions d'emploi et aux prestations offertes à tous les fonctionnaires des organisations appliquant le régime commun des

Nations Unies, comme le lui recommandait la Commission de la fonction publique internationale. Certaines de ces modifications ont une incidence sur les passifs liés aux avantages du personnel à long terme et aux prestations à la cessation de service. Par ailleurs, des changements ont été apportés au régime de l'indemnité pour frais d'études qui influent sur le calcul de cet avantage à court terme. L'effet de ces changements est résumé ci-après :

<i>Changement</i>	<i>Détails</i>
Relèvement de l'âge réglementaire du départ à la retraite	L'âge réglementaire du départ à la retraite est de 65 ans pour les fonctionnaires qui ont rejoint l'ONU à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2014, et de 60 ou 62 ans pour ceux qui ont été recrutés avant cette date. L'Assemblée générale a décidé que, le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 au plus tard, les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies porteraient à 65 ans l'âge réglementaire du départ à la retraite des fonctionnaires recrutés avant le 1 <sup>er</sup> janvier 2014, en tenant compte des droits acquis des intéressés. Cette modification a été mise en œuvre le 1 <sup>er</sup> janvier 2018 et elle a une incidence sur les calculs futurs des engagements au titre des avantages du personnel.
Barème des traitements unifié	Les barèmes applicables au 31 décembre 2016 aux fonctionnaires recrutés sur le plan international (administrateurs et agents du Service mobile) prévoyaient des traitements différenciés en fonction des charges de famille et avaient une incidence sur le montant de la contribution du personnel et sur l'indemnité de poste. L'Assemblée générale a approuvé un barème des traitements unifié qui a mis fin à la différence fondée sur les charges de famille à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 et qui est entré en vigueur en septembre 2017. Le surplus de traitement versé aux fonctionnaires ayant des charges de famille a été remplacé par des allocations réservées aux fonctionnaires dont il est établi qu'ils ont des personnes à charge conformément au Statut et au Règlement du personnel de l'ONU. Les barèmes révisés des contributions du personnel et de la rémunération considérée aux fins de la pension ont pris effet en même temps que le barème des traitements unifié. La mise en œuvre du barème des traitements unifié n'avait pas pour but d'entraîner une baisse de revenus pour les fonctionnaires. Elle devrait toutefois avoir une incidence sur le calcul et l'évaluation des prestations liées au rapatriement et du montant versé en compensation des jours de congé accumulés. À l'heure actuelle, les prestations liées au rapatriement sont calculées sur la base du traitement brut et de la contribution du personnel à la date de la cessation de service, alors que la prestation liée aux jours de congé accumulés est calculée sur la base du traitement brut, de l'indemnité de poste et de la contribution du personnel à la date de la cessation de service.
Prestations liées au rapatriement	À la cessation de service, les fonctionnaires ont droit à une prime de rapatriement à condition d'avoir été en fonctions pendant au moins un an dans un lieu d'affectation ne se trouvant pas dans leur pays de nationalité. L'Assemblée générale a porté à cinq ans, pour les futurs fonctionnaires, la période minimale requise pour être admis au bénéfice de la prime de rapatriement. Cette modification des critères d'admissibilité a été appliquée en septembre 2017 avec effet rétroactif à compter de janvier 2017, et elle devrait avoir une incidence sur les calculs futurs des engagements au titre des avantages du personnel.
Indemnité pour frais d'études	À compter de l'année scolaire en cours au 1 <sup>er</sup> janvier 2018, l'indemnité pour frais d'études accordée aux fonctionnaires remplissant les conditions requises est calculée sur la base d'un barème dégressif exprimé dans une

<i>Changement</i>	<i>Détails</i>
	seule monnaie (le dollar des États-Unis), le montant maximum de l'indemnité étant le même pour tous les pays. Le régime révisé d'indemnité pour frais d'études modifie également la participation de l'organisation aux frais de pension et de voyage. Les effets de ces changements se feront sentir à la fin de l'année scolaire 2017-2018 et au moment du versement de l'indemnité.

132. Les incidences des changements autres que ceux qui concernent l'indemnité pour frais d'études ont été pleinement prises en compte dans l'évaluation actuarielle réalisée en 2017.

### Note 13 Réserves de fonctionnement

133. Le tableau ci-après présente les variations des réserves de fonctionnement :

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Fonds d'affectation spéciale</i>	<i>Fonds d'appui aux programmes</i>	<i>Total</i>
<b>Solde d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>6 221</b>	<b>1 127</b>	<b>7 348</b>
Solde des contributions des donateurs et intérêts créditeurs	255	–	255
Ajustement de 20 %, conformément au document <a href="#">ST/AI/285</a>	–	(141)	(141)
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2016</b>	<b>6 476</b>	<b>986</b>	<b>7 462</b>
Solde des contributions des donateurs et intérêts créditeurs	455	–	455
Ajustement de 20 %, conformément au document <a href="#">ST/AI/285</a>	–	(151)	(151)
<b>Solde de clôture au 31 décembre 2017</b>	<b>6 931</b>	<b>835</b>	<b>7 766</b>

### Note 14 Produits

#### Contributions statutaires

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Organisation des Nations Unies	18 008	19 044
Organisation mondiale du commerce	18 004	19 047
<b>Total partiel</b>	<b>36 012</b>	<b>38 091</b>
Remboursements aux donateurs (excédent d'années antérieures et économies réalisées)	(559)	(697)
<b>Total des contributions statutaires (déduction faite des remboursements)</b>	<b>35 453</b>	<b>37 394</b>

134. Les contributions statutaires correspondent aux contributions versées par l'ONU et l'OMC. Conformément à la résolution 2297 (XXII) de l'Assemblée générale en

date du 12 décembre 1967 et à la décision des Parties contractantes du GATT en date du 22 novembre 1967, ainsi qu'aux nouvelles dispositions administratives entre l'ONU et l'OMC que l'Assemblée a approuvées dans sa décision 53/411 B et dans sa résolution 59/276, le budget ordinaire du Centre est établi en francs suisses et financé à parts égales par l'ONU et l'OMC.

135. Ces contributions sont calculées sur la base d'un cycle budgétaire biennal ajusté pour tenir compte de l'évolution des taux de change et des indemnités de poste, et comptabilisées en date du premier jour de l'année à laquelle elles se rapportent. Les contributions sont mises en recouvrement soit en totalité, si l'exercice budgétaire est d'un an, soit proportionnellement au nombre d'années couvertes par l'exercice. Lorsque les budgets et les ouvertures de crédits sont approuvés pour plusieurs années, la mise en recouvrement des contributions est échelonnée sur les différentes périodes. Les contributions statutaires sont considérées comme n'étant pas assorties de conditions. Lorsque des mises en recouvrement interviennent plusieurs fois par an, les produits sont eux aussi comptabilisés de façon différenciée.

### Contributions volontaires et autres transferts et allocations

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016 <sup>a</sup>
Contributions volontaires	90 455	28 407
Autres transferts et allocations	635	1 309
<b>Total partiel</b>	<b>91 090</b>	<b>29 716</b>
Remboursement aux donateurs (contributions volontaires)	(479)	(1 526)
Remboursement aux donateurs (autres transferts et allocations)	(180)	(144)
<b>Total des contributions volontaires (déduction faite des remboursements)</b>	<b>90 431</b>	<b>28 046</b>

<sup>a</sup> Les remboursements aux donateurs (1,670 million de dollars en 2016) ont été ventilés selon leur nature (remboursement de contributions volontaires ou d'autres transferts et allocations).

136. Les contributions volontaires qui reposent sur des accords passés avec des donateurs sont comptabilisées en produits au moment de la signature de l'accord, sauf dans les cas où celui-ci contient une clause exigeant des résultats particuliers et la restitution des fonds non utilisés. Les contributions volontaires comprennent les produits provenant des activités d'appui aux programmes, qui sont facturés aux taux suivants conformément aux procédures financières de l'Organisation des Nations Unies : 13 % pour les activités financées au titre de la coopération technique, 12 % pour les activités des experts associés, et entre 7 % et 10 % pour les projets financés par la Commission européenne et les projets mis en œuvre dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » et du Cadre intégré renforcé ou par le PNUD.

137. La rubrique « Autres transferts et allocations » recouvre principalement les arrangements interorganisations et les initiatives multidonateurs financées au titre du fonds d'affectation spéciale destiné au Cadre intégré renforcé et du fonds du programme « Unité d'action des Nations Unies ».

138. Le montant total des contributions annoncées par les donateurs qui n'ont pas été officialisées s'élève à 53,721 millions de dollars (10,983 millions de dollars en 2016).

**Produits divers**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Services fournis	477	404
Économies/remboursements de dépenses correspondant à des années antérieures	–	353
Autres produits	192	274
<b>Total des produits divers</b>	<b>669</b>	<b>1 031</b>

**Produits des placements**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Produits des placements	572	320
<b>Total des produits des placements</b>	<b>572</b>	<b>320</b>

**Contributions en nature**

139. Les contributions volontaires comprennent une contribution en nature d'un montant de 2,754 millions de dollars (2,680 millions de dollars en 2016), qui correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux. Le montant du rabais est passé en charges au titre du loyer au moment où la contribution est comptabilisée en produits.

140. Les contributions en nature sous forme de services, qui prennent essentiellement la forme de contributions à des conférences, des ateliers et des formations, ont été estimées à 2,067 millions de dollars (1,704 million de dollars en 2016). Elles sont principalement versées par des gouvernements, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales dans le cadre de l'appui aux projets et aux bureaux extérieurs au cours de l'année. Les montants de ces contributions sont évalués à la juste valeur et ne sont pas comptabilisés en produits.

**Note 15****Charges****Traitements, indemnités et autres prestations**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Traitements et indemnités du personnel	41 148	39 698
Prestations de retraite et d'assurance	11 693	11 339
Autres prestations	1 487	1 028
<b>Total des traitements, indemnités et autres prestations</b>	<b>54 328</b>	<b>52 065</b>

141. Les traitements, indemnités et autres prestations incluent l'ensemble des charges afférentes au personnel recruté sur le plan national et le plan international, telles que les traitements, les indemnités de poste, les droits à prestations et les contributions

aux régimes de retraite et d'assurance maladie pour les administrateurs et les agents des services généraux. Ils incluent aussi les charges afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et à l'assurance maladie après la cessation de service des anciens fonctionnaires du Centre.

### Rémunération et indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Honoraires et frais d'assurance et de voyage des consultants	11 297	14 088
Coûts afférents aux vacataires	205	414
<b>Total de la rémunération et des indemnités des personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire</b>	<b>11 502</b>	<b>14 502</b>

142. La rémunération et les indemnités versées aux personnes n'ayant pas la qualité de fonctionnaire correspondent aux dépenses afférentes aux vacataires et aux consultants, y compris leurs frais d'assurance et de voyage.

### Voyages

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Voyages des fonctionnaires	3 431	3 812
Voyages des représentants	1 644	1 527
<b>Total des voyages</b>	<b>5 075</b>	<b>5 339</b>

143. Sont inscrits à la rubrique « Voyages » les frais de voyage des fonctionnaires, des participants aux réunions et du personnel spécialisé en mission.

### Subventions et autres transferts

144. Les subventions et autres transferts sont des contributions financières versées aux partenaires et organismes d'exécution et à d'autres entités.

### Frais de fonctionnement divers

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Services contractuels	8 822	8 200
Acquisition de biens	188	518
Acquisition d'immobilisations incorporelles	354	383
Loyers des bureaux et locaux	1 502	1 418
Location de matériel	381	375
Entretien et réparation	137	64
Dotation aux (reprise des) dépréciations des créances douteuses	1	(40)
(Gains)/pertes de change nets	(35)	3 034

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Autres frais de fonctionnement	306	718
<b>Total des frais de fonctionnement divers</b>	<b>11 656</b>	<b>14 670</b>

**Charges diverses**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charges liées à des contributions en nature	2 754	2 723
Autres charges	(8)	15
<b>Total des charges diverses</b>	<b>2 746</b>	<b>2738</b>

145. La charge de 2,754 millions de dollars liée à une contribution en nature (2,680 millions de dollars en 2016) correspond au rabais accordé par la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et représente la différence entre la valeur de marché et le montant effectivement payé pour la location des locaux. Cette contribution en nature est comptabilisée en produits au moment où le montant du rabais est passé en charges au titre du loyer.

**Note 16****Comparaison et rapprochement de l'information budgétaire et de l'information financière**

146. L'Assemblée générale et le Conseil général de l'OMC approuvent le budget biennal du Centre. Le budget peut par la suite être modifié soit par l'Assemblée, soit par le Conseil, soit par délégation de pouvoir à une autre entité.

147. Le budget du Centre est établi selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée et les états financiers sont établis selon celle de la comptabilité d'exercice intégrale, conformément aux normes IPSAS.

148. L'état V présente une comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget définitif, comptabilisés selon la même convention comptable que celle appliquée au budget. La comparaison n'est effectuée que pour le budget ordinaire, qui est rendu public.

**Variations entre le budget initial et le budget définitif (budget ordinaire)**

149. Le budget initial étant libellé en francs suisses, le budget définitif tient compte des fluctuations du taux de change entre le franc suisse et le dollar des États-Unis qui sont intervenues entre la date d'adoption du budget initial et la date de clôture des comptes.

**Analyse des écarts entre le budget et les montants effectifs**

150. On trouvera l'explication détaillée des différences significatives observées entre le budget initial et le budget définitif, et entre le budget définitif et les montants effectifs, dans le rapport annuel du Directeur exécutif qui accompagne les états financiers.

**Rapprochement des montants effectifs, calculés sur une base comparable, et des montants figurant dans l'état des résultats financiers**

151. L'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget (état V) présente le budget initial, le budget définitif et les montants effectifs des produits et charges comptabilisés selon la même convention comptable que celle appliquée au budget.

152. Dans la mesure où le budget et les états financiers ne sont pas établis selon la même convention comptable, la présente note fournit un rapprochement entre les montants effectifs présentés dans l'état V et ceux présentés dans l'état des flux de trésorerie et l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget.

153. Les montants effectifs présentés sur une base comparable dans l'état comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget ont été rapprochés de ceux qui figurent dans l'état des flux de trésorerie, en détaillant les incidences des différences relatives à la méthode de calcul, au calendrier et aux entités, qui sont expliquées ci-après :

a) Les différences liées à la méthode de calcul sont dues au fait que le budget est établi selon la méthode de comptabilité d'exercice modifiée. Aux fins du rapprochement des montants budgétaires et des montants figurant dans l'état des flux de trésorerie, il faut éliminer les éléments hors trésorerie, notamment les engagements non réglés, qui sont à imputer au budget, mais qui ne constituent pas un flux de trésorerie. De même, les écarts liés aux normes IPSAS sont considérés comme des différences liées à la méthode de calcul ; il s'agit notamment des flux de trésorerie d'investissement relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles ou incorporelles, ainsi que des flux de trésorerie de fonctionnement indirects liés à des modifications du montant des créances en raison de variations des charges à payer et de la provision pour dépréciation des créances douteuses ;

b) Il y a écarts de dates lorsque l'exercice budgétaire diffère de la période comptable sur laquelle portent les états financiers. Dans le cas du Centre, aucun écart de date n'entrave la comparaison entre les montants inscrits au budget et les montants effectifs ;

c) Les différences relatives aux entités correspondent à des flux de trésorerie de groupes de fonds autres que le budget ordinaire qui sont comptabilisés dans les états financiers. Ces derniers présentent les résultats de tous les groupes de fonds.

154. Le rapprochement des montants effectifs présentés dans l'état V et de ceux présentés dans l'état des flux de trésorerie s'établit comme suit :

**Rapprochement, sur une base comparable, entre les montants effectifs et les flux de trésorerie réels**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
Montant effectif des charges présenté sur une base comparable (état V)	(38 180)	–	–	<b>(38 180)</b>
<b>Différences liées à la méthode de calcul</b>				
Élimination des engagements non réglés	492	–	–	<b>492</b>
Régularisation de charges	(717)	–	–	<b>(717)</b>
Écarts de change	(2 754)	–	–	<b>(2 754)</b>
Quote-part des partenariats	(2)	–	–	<b>(2)</b>
Charges liées à des contributions en nature	21	–	–	<b>21</b>

	Fonctionnement	Placements	Financement	Total
Élimination des opérations interfonds	229	–	–	<b>229</b>
Charges à imputer au budget d'une période ultérieure	20	–	–	<b>20</b>
Produits des contributions en nature	2 754	–	–	<b>2 754</b>
Remboursement de l'excédent d'exercices biennaux antérieurs	(559)	–	–	<b>(559)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	–	(223)	–	<b>(223)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	–	(357)	–	<b>(357)</b>
<b>Total des différences liées à la méthode de calcul</b>	<b>(516)</b>	<b>(580)</b>	<b>–</b>	<b>(1 096)</b>
Produits effectifs (état V)	36 251	–	–	<b>36 251</b>
<b>Différences de présentation</b>				
Élimination des variations d'actifs ou de passifs n'ayant pas d'effet sur les flux de trésorerie de fonctionnement	1 701	–	–	<b>1 701</b>
Augmentation de la quote-part des partenariats	2	–	–	<b>2</b>
Revenus des placements présentés parmi les activités d'investissement	(28)	28	–	<b>–</b>
Part au prorata des augmentations nettes dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	–	(629)	–	<b>(629)</b>
<b>Total des différences de présentation</b>	<b>37 926</b>	<b>(601)</b>	<b>–</b>	<b>37 325</b>
<b>Différences relatives aux entités</b>				
Autres dépenses au titre des fonds	(46 704)	–	–	<b>(46 704)</b>
Autres produits au titre des fonds	88 681	–	–	<b>88 681</b>
Élimination des variations d'actifs ou de passifs n'ayant pas d'effet sur les flux de trésorerie de fonctionnement	(35 233)	–	–	<b>(35 233)</b>
Engagements au titre des avantages du personnel : gains/(pertes) actuariel(le)s	2 355	–	–	<b>2 355</b>
Revenus des placements présentés parmi les activités d'investissement	(544)	544	–	<b>–</b>
Amortissement	236	–	–	<b>236</b>
Gains/pertes sur sorties d'immobilisations corporelles	14	–	–	<b>14</b>
Part au prorata des augmentations nettes dans le fonds de gestion centralisée des liquidités	–	(15 558)	–	<b>(15 558)</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	–	(168)	–	<b>(168)</b>
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	–	(360)	–	<b>(360)</b>
<b>Total des différences relatives aux entités</b>	<b>8 805</b>	<b>(15 542)</b>	<b>–</b>	<b>(6 737)</b>
<b>Montants figurant dans l'état des flux de trésorerie (état IV)</b>	<b>8 035</b>	<b>(16 723)</b>	<b>–</b>	<b>(8 688)</b>
<b>Montants figurant dans l'état des flux de trésorerie (état IV)</b>	<b>8 035</b>	<b>(16 723)</b>	<b>–</b>	<b>(8 688)</b>

**Note 17****Parties liées : principaux dirigeants**

155. Les principaux dirigeants du Centre sont le Directeur exécutif, le Directeur exécutif adjoint, les Directeurs de division, le Conseiller principal au sein du Bureau du Directeur exécutif et le Chef de la planification stratégique, qui ont le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités du Centre, et de contribuer à l'élaboration de ses grandes orientations stratégiques.

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Nombre de personnes (en équivalent temps plein)	8	8
Rémunérations globales	2 070	2 013
Avances non remboursées au 31 décembre <sup>a</sup>	69	90

<sup>a</sup> Les chiffres de 2016 ont été retraités pour faciliter la comparaison.

156. Le montant total de la rémunération des principaux dirigeants englobe le montant brut des traitements, l'indemnité de poste, les droits à prestations, les primes d'affectation et autres subventions, l'allocation-logement, le paiement des frais d'expédition d'effets personnels, le remboursement de l'impôt sur le revenu et les cotisations de l'employeur aux régimes de pensions et d'assurance maladie du personnel en activité. Les principaux dirigeants peuvent également prétendre à des avantages postérieurs à l'emploi, qui doivent être versés à la cessation de service. Ils n'ont reçu aucune prestation non monétaire ou indirecte. Ils sont affiliés à la Caisse commune des pensions au même titre que les autres fonctionnaires de l'ONU, sans statut particulier.

157. Les avances sont faites au titre de prestations dues et accordées conformément aux dispositions du Statut et du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies. Aucun prêt n'a été accordé aux principaux dirigeants.

#### Opérations entre entités liées

158. Sauf mention contraire dans les présents états financiers, s'agissant des produits des opérations sans contrepartie directe, contributions en nature incluses, toutes les opérations réalisées avec des tiers, y compris des organismes des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce, s'effectuent dans le cadre d'une relation fournisseur-client ou prestataire-client classique ou dans des conditions normales de concurrence.

159. Conformément à ce qui est indiqué à la note 5, les liquidités et les placements du Centre sont gérés par la Trésorerie de l'ONU dans le cadre du fonds principal de gestion centralisée des liquidités.

#### Note 18

##### Intérêts détenus dans des partenariats

160. Le Centre participe à l'initiative cofinancée relative à la sûreté et à la sécurité, qui relève d'un accord juridiquement contraignant. Cependant, il n'exerce pas un contrôle significatif sur cette entité. L'intérêt détenu par le Centre correspond à sa quote-part de l'actif net de l'entité, qui est déterminée au prorata du financement alloué au regard de critères tels que le nombre d'employés et l'espace total occupé, et comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Étant donné que les activités de l'entité sont déficitaires, la participation est comptabilisée comme passif non courant.

161. La quote-part du Centre dans le déficit de fonctionnement de l'entité pour l'année terminée le 31 décembre 2017 s'établit à 0,002 million de dollars et a été comptabilisée en charges. Si l'entité mène des activités, la part des opérations revenant au Centre est comptabilisée directement en actif net et figure dans l'état III (état des variations de l'actif net) pour l'année au cours de laquelle le solde en question a une incidence sur les écarts actuariels découlant de l'évaluation des engagements au titre des avantages du personnel.

162. Les variations des comptes du partenariat pendant l'année sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers de dollars des États-Unis)

		<i>31 décembre 2017</i>
<b>Coût au 1<sup>er</sup> janvier</b>		<b>28</b>
Variations au cours de l'année :		
Variation de l'actif net des partenariats comptabilisée directement en actif net		10
Part du déficit des partenariats pour l'année comptabilisée en charges		2
<b>Total des variations des partenariats pour l'année</b>		<b>12</b>
<b>Quote-part des partenariats comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et figurant dans l'état de la situation financière</b>		<b>40</b>

### Note 19

#### Contrats de location et engagements

163. Le Centre a signé des contrats de location simples relatifs à l'occupation des locaux de son siège à Genève et de ses bureaux extérieurs, ainsi qu'à l'utilisation de photocopieuses et de matériel d'impression et de publication. Les contrats de location des photocopieuses et du matériel d'impression prévoient la facturation à l'unité au-delà d'un quota mensuel d'impressions. Le coût des copies supplémentaires est considéré comme un loyer éventuel et n'est pas inclus dans les paiements minimaux au titre de la location détaillés ci-après. Les paiements minimaux au titre des contrats de location non résiliables s'établissent comme suit :

#### Obligations locatives immobilières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>31 décembre 2017</i>	<i>31 décembre 2016</i>
Échéance inférieure à 1 an	1 428	1 257
Échéance de 1 à 5 ans	2 168	3 101
<b>Montant total minimum des obligations locatives immobilières</b>	<b>3 596</b>	<b>4 358</b>

164. Le bail du siège genevois du Centre est établi entre la Fondation des immeubles pour les organisations internationales et le Centre pour un montant annuel de 1,085 million de francs suisses (1,099 million de dollars au 31 décembre 2017). Il peut être reconduit pour une période de cinq ans après accord explicite entre les parties au moins six mois avant la date d'expiration. Les baux des locaux que le Centre loue pour ses bureaux extérieurs peuvent en règle générale être résiliés moyennant un préavis de trente à quatre-vingt-dix jours.

165. Les contrats de location de matériel concernent les photocopieuses et les imprimantes. Ils sont signés pour des périodes pouvant atteindre cinq ans et ne sont pas renouvelés. En ce qui concerne la résiliation, le préavis de trente jours en vigueur dans le système des Nations Unies s'applique. Chacune des parties peut dénoncer tout ou partie du contrat moyennant un préavis de trente jours notifié par écrit à l'autre partie. Les contrats ne sont pas assortis d'options d'achat. Le montant total des charges de location pour 2017 s'est élevé à 0,349 million de dollars (0,325 million de

dollars en 2016). Il inclut les dépenses engagées au titre des impressions hors quota, conformément aux dispositions des contrats de location.

### **Autres engagements**

#### **Engagements contractuels en cours**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Immobilisations corporelles	43	67
Subventions	43	35
Biens et services	6 013	5 059
<b>Total des engagements contractuels en cours</b>	<b>6 099</b>	<b>5 161</b>

166. Les autres engagements concernent les futurs transferts de fonds aux utilisateurs finals et l'acquisition de biens et services pour lesquels les contrats et les bons de commande ont été établis, mais qui n'ont pas encore été fournis au 31 décembre 2017.

#### **Note 20**

##### **Actifs et passifs éventuels**

167. En 2016, le projet mené aux Fidji et financé par l'Union européenne avait donné lieu à un passif éventuel d'un montant de 0,088 million de dollars, qui correspondait à l'estimation du risque financier potentiel lié au recouvrement des coûts du projet une fois passé le délai de trente-six mois (« D+3 ») et durant la période d'intensification des activités. Il a été établi en 2017 que le montant estimé relevait de deux clauses d'exclusion (« circonstances exceptionnelles » et « frais de fonctionnement ») nécessaires à la poursuite du projet. Il n'est donc plus considéré comme un passif éventuel.

168. À la date de clôture des comptes, on ne recensait aucun actif ou passif éventuel.

#### **Note 21**

##### **Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

169. Il ne s'est produit entre la date de clôture des comptes et celle à laquelle la publication des états financiers a été autorisée aucun événement, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence significative sur ces états.

## Annexe I

## État des crédits ouverts

## Fonds général : état des crédits ouverts pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Crédits ouverts <sup>a</sup>			Dépenses		Total	Solde inutilisé
	Montant initial	Variation	Montant révisé	Décaissements	Engagements non réglés		
Centre du commerce international							
Programme d'activités	71 789	1 776	73 565	74 114	492	74 606	(1 041)

<sup>a</sup> Les crédits initialement ouverts s'élevaient à 71,79 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017 ; il a ensuite été porté à 73,57 millions de dollars. Dans ses résolutions [70/248](#) et [72/253](#), l'Assemblée générale a approuvé le montant correspondant à la part de l'Organisation des Nations Unies. Cette part a ensuite été augmentée par l'allocation exceptionnelle des crédits inutilisés de l'exercice biennal 2014-2015 et des économies réalisées sur les engagements de la période précédente pour un montant de 471 000 dollars, et l'OMC a ajusté sa contribution pour un montant identique.

## Annexe II

### Comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée le 31 décembre 2017

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Budget rendu public <sup>a</sup></i>		<i>Montants effectifs (convention budgétaire)</i>	<i>Différence (En pourcentage)</i>
	<i>Budget biennal initial</i>	<i>Budget biennal définitif</i>		
Postes	55 954	57 338	58 003	1 %
Autres objets de dépense	15 835	16 227	16 603	2 %
<b>Total</b>	<b>71 789</b>	<b>73 565</b>	<b>74 606</b>	<b>1,4 %</b>

<sup>a</sup> Le crédit initialement ouvert s'élevait à 71,79 millions de dollars pour l'exercice biennal 2016-2017 ; il a ensuite été porté à 73,57 millions de dollars. Dans ses résolutions [70/248](#) et [72/253](#), l'Assemblée générale a approuvé le montant correspondant à la part de l'Organisation des Nations Unies. Cette part a ensuite été augmentée par l'allocation exceptionnelle des crédits inutilisés de l'exercice biennal 2014-2015 et des économies réalisées sur les engagements de la période précédente pour un montant de 471 000 dollars, et l'OMC a ajusté sa contribution pour un montant identique.

